1220

BUREAU DU DEPOT LEGAL
DEPT.-PERIODIQUES,
BIBLIOTHEQUE NAT.,
1700 ST-DENIS,
MONTREAL 129.H2X-3K6

Coupures des salaires des policiers

Granby: le conseil suspend toute décision et attend celle de l'UMQ, vendredi...

GRANBY— Le conseil municipal a entériné la recommandation du maire Paul-O. Trépanier, concernant les coupures salariales des policiers, à l'effet d'attendre la réunion spéciale de l'Union des municipalités avant de prendre toute décision ferme dans ce dossier.

La réunion aura lieu, vendredi, à Montréal. Granby sera fortement représentée puisque, outre le maire, les conseillers Yolande Comeau, Alain Guay, Guy Coulombe et Gilles Cadorette se sont dits disponibles pour y assister. Se joindra au groupe l'assistant-gérant-greffier, M. Robert Duval, puisque M. Donat Brosseau est présentement en vacances.

Comme il s'y attendait, le conseil a effectivement reçu la semaine dernière une lettre du ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, l'incitant à respecter la convention collective négociée avec la Fraternité des policiers.

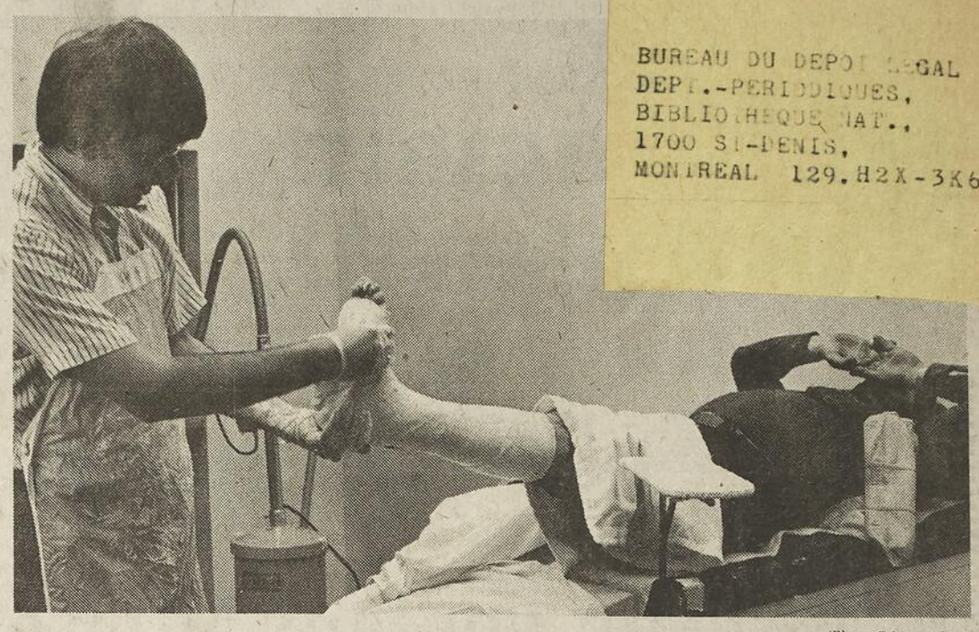
Le conseil a de plus reçu un avis juridique de l'Union des municipalités mais cet avis est antérieur à la décision gouvernementale d'abroger la loi anti-inflation, perdant ainsi pratiquement toute valeur.

Enfin, la Fraternité a formellement demandé à la ville de Granby de respecter la convention collective. Dans sa lettre, elle souligne que, lors des négociations, les représentants municipaux ont affirmé leur intention de défendre les salaires négociés devant la Régie des mesures anti-inflationnistes, chose qui fut faite le 4 juin et répétée le 7 décembre. Il apparaît normal à la Fraternité que le conseil soit logique jusqu'au bout en "faisant un succès de toutes ces démarches".

mais Victoriaville paie...

VICTORIAVILLE (PC) — A la suite de l'abolition de la régie antiinflation du Québec, le Conseil de ville de Victoriaville a avisé, hier, les policiers-pompiers et employés municipaux qu'ils receveraient les augmentations de salaires du 20 et huit pour cent prévues antérieurement par la convention collective signée le 7 février dernier.

Le président de la fraternité des policiers-pompiers, M. JeanPaul Lablelle, s'est dit très satisfait de cette "conclusion heureuse" et du fait que toutes les clauses de la nouvelle convention collective de travail seront dorénavant respectées.



(Photo C-Line Jobin)

L'urgence au CHG, c'était une "cassure"...

Il était temps que Granby possède un service d'urgence moins vétuste! Ca y est maintenant. Mais malgré l'ouverture, hier, des locaux plus spacieux et plus modernes, cette urgence n'a pas connu un trop pressant achalandage. Tout le personnel était, toutefois, à son poste pour répondre aux appels. Parmi les cas traités, il y a eu un monsieur pour qui c'était une "cassure"... Le docteur François Gougeon lui a donc confectionné un beau plâtre, comme en témoigne cette photo. Dans notre édition de demain, vous pourrez faire un tour de "visu" des nouveaux locaux de votre hôpital, notre oeil Jeannot ayant fixé plusieurs images sur sa rétine artificielle.

Sans se faire taxer de révolutionnaire socialiste

L'Etat doit intervenir dans le domaine économique dans certaines circonstances

— René Lévesque

Par ANDRE BELLEMARE

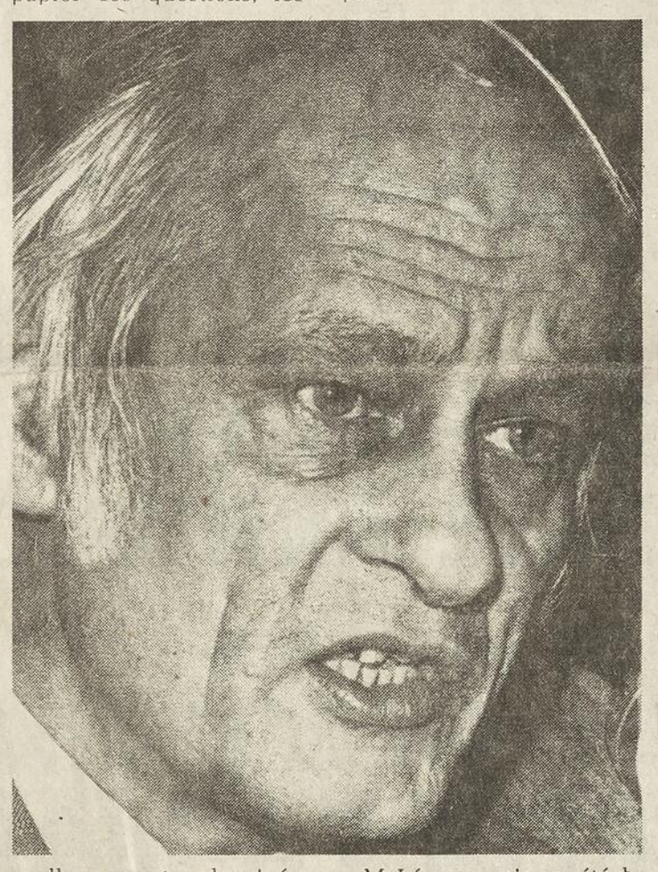
MONTREAL (PC) — Il est des situations où l'Etat peut et doit intervenir directement dans un secteur de développement économique sans pour cela se faire taxer de "révolutionnaire" ou "socialiste" et de telles interventions ont déjà été réalisées dans des pays aussi capitalistes que les Etats-Unis et dans une province comme l'Ontario.

Le contrôle étatique devient nécessaire quand a) il s'est développé un monopole ou un cartel qui abuse des gens, étouffe l'initiative et condamne à toutes fins utiles le marché libre de la concurrence; b) une entreprise sert trop mal le secteur où elle fonctionne et c) l'intérêt économique est devenu évident pour l'ensemble de la population.

Devant quelque 600 dirigeants de la petite et moyenne entreprise québécoise, le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a défini, ainsi, hier, à Montréal le rôle de l'Etat et de l'entreprise privée dans la gestion de l'économie, en insistant particulièrement sur une participation plus active des "producteurs" privés dans l'élaboration d'une politique québécoise de la gestion de notre économie.

Le chef du gouvernement, invité par le Centre des dirigeants d'entreprises, regroupant environ 1,000 hommes d'affaires, s'est basé sur un mémoire du mouvement et quelque 50 recommandations pour étayer sa conception, et celle de son gouvernement, au chapitre de la relance économique et du rôle de chacun dans celle-ci.

L'auditoire a écouté avec une vive attention les explications du premier ministre qui a parlé pendant une heure et demie avant de répondre à des questions durant plus d'une demi-heure. Les hommes d'affaires avaient préparé sur papier 150 questions, lesquelles seront acheminées au bureau de M. Lévesque.



Dans son mémoire, le CDE s'inquiète de la présence que pourrait occuper le nouveau gouvernement "social-démocrate" de M. Lévesque et, selon ses membres, le gouvernement devrait s'en tenir à un rôle de "catalyseur et régulateur" de l'économie et intervenir directement seulement "dans ces cas exceptionnels."

Là-dessus, le premier ministre a dit que c'est peut-être un peu trop subjectif puisqu'on pourrait parler longtemps des "cas exceptionnels".

Il a ajouté que cette attitude du CDE reflète parfaitement "cette vieille méfiance normale des entreprises à l'endroit de l'Etat, sauf quand ça fait leur affaire." Il a expliqué que n'eut été de l'action d'instruments de l'Etat comme REXFOR, dans le domaine des forêts, de la Société de développement industriel, notamment, beaucoup d'entreprises battraient de l'aile ou seraient déjà disparues.

"L'Etat ne doit pas être considérée comme une compagnie d'assurance-faillite à qui on fait appel seulement quand un industrie est sur le bord de la faillite et qu'il lui faut ramasser les pots cassés.

Assurance-automobile

Le document du CDE signale entre autres le domaine de l'assurance-automobile où, selon cet organisme, l'Etat ne devrait pas justement intervenir à titre de gestionnaire mais plutôt laisser place à l'entreprise privée.

Il a expliqué de nouveau que les automobilistes du Québec comptent parmi ceux qui paient les plus fortes primes au Canada, ce qui fait que le cinquième n'est pas assuré, surtout chez les jeunes "qui ont le droit de vivre aussi". Les frais d'administrations et les litiges en Cour occasionnent des déboursés de 40 cents dans la piastre pour les compagnies qui souvent ont intérêt à "faire trainer" des causes devant la Cour dans l'espoir de ne pas payer d'indemnisations etl de fait, a-t-il ajouté, environ 30 p.c. des victimes de la route ne sont pas remboursés par les compagnies.

Des partenaires

Le premier ministre a dit que son gouvernement est toot à fait disposé à favoriser une relance économique et à stimuler la petite et moyenne entreprise mais une telle initiative n'est réalisable qu'à la condition que l'entreprise privée y mettre du sien.

Il y aura toujours des contraintes mais le Québec a besoin de rebâtir un minimum de consensus sur le fondement de sa réalité et il faut que les deux partenaires s'entendent sur certains aspects pour être cohérents.

Pour arriver à relancer avec succès l'économie au Québec, il devient impérieux que les entreprises étrangères s'intègrant à l'économie québécoise, que des Québécois occupent de plus en plus des fonctions importantes au sein de ces corporations installées chez nous, a dit encore M. Lévesque qui a souligné que le Canada, à ce chapitre, est devenu un pays satellite des Etats-Unis plus grand que le sont les pays de l'Europe de l'Est à la remorque de l'URSS.

Ces compagnies étrangères créent souvent des problèmes au Québec parce qu'elles sont "coupées" du milieu francophone, ce qui n'est pas le cas dans les autres provinces du Canada.

Ceci comporte des effets négatifs tant au niveau culturel qu'économique parce qu'elles se conduisent comme "des corps étrangers".

Politique d'achat

Le premier ministre a tenté de rassurer les hommes d'afffaires sur les intentions de son gouvernement et il a rappelé la politique d'achat préférentiel pour les entreprises québécoises qui devrait être élaborée dans un avenir prochain.

"Mais l'Etat ne peut pas faire tout cela avec succès si vous, les directeurs d'entreprises, ne nous donnez pas le fruit de votre expérience et si vous ne définissez pas les besoins et les solutions que vous croyez justes," a poursuivi le chef du gouvernement.

La période des questions qui a suivi a davantage porté sur des questions purement politiques, comme la souveraineté- association, le référendum sur l'indépencance et, là, le premier ministre a recueilli des applaudissements quand il a parlé avec vigueur de la nécessité, pour lui, que le Québec prenne en mains les instruments politiques et économiques pour réaliser ses objectifs.

Il a refusé de parler de "séparation", qui a un sens négatif, pour réitérer son idée de s'unir économiquement avec le reste du Canada, comme le font les pays souverains de l'Europe des Neuf, par exemple, avec le résultat qu'ils ont relancé l'économie européenne.

M. Lévesque a une fois de pplus dénoncé l'attitude des ministres fédéraux et de M. Trudeau dans le débat constitutionnel autour des velléités d'indépendance du Québec.

La Voix de l'Est

VOL. 41 — NO 235 GRANBY, MARDI 22 MARS 1977 20 CENTS SAMEDI 40 CENTS

Pour les jeunes de 12 à 18 ans

Fox rajeunit une loi de 1908

OTTAWA (PC) — Le Solliciteur général du Canada, M. Francis Fox, a rendu public, hier, un avant-projet de loi qui rend beaucoup plus flexibles les dispositions de la loi à l'égard des jeunes délinquants de 12 à 18 ans.

Les dispositions de cet avant-projet de loi élargissent notamment l'éventail de peines qu'un juge peut donner à un délinquant. Selon les propositions législatives, le tribunal des jeunes pourra: acquitter le jeune trouvé coupable d'un crime ou le condamner à payer une amende maximale de $1,000., l'oubliger à restituer les biens volés, lui ordonner de rendre un service à la collectivité, lui faire subir une période de probation d'une durée maximum de trois ans ou recourir à une combinaison de ces sentences.

De plus, les jeunes qui ont commis des crimes graves, ou commis plusieurs crimes pourront être condamnées à purger une peine de garde en milieu ouvert ou en milieu fermé ne dépassant pas trois ans.

En rendant public cet avant-projet de loi, M. Fox a tenu à préciser que la philosophie de base de ce texte législatif est complètement différente de la Loi sur les jeunes délinquants qui date de 1908. Actuellement, les délinquants sont considérés comme des jeunes qui sont mal dirigés et qui ont besoin d'aide et d'encouragement. Telle que proposée, la nouvelle loi est fondée sur le principe que les jeunes sont entièrement responsables de leurs crimes.

La nouvelle loi établit l'âge minimum de responsabilité criminelle à 12 ans alors que l'âge maximum est fixé à 18 ans. Les provinces conserveront cependant la liberté d'établir ce maximum à 16 ou 17 ans.

En tenant les jeunes responsables de leurs actes, la loi leur reconnait les mêmes droits qu'aux adultes, y compris celui de retenir les services d'un avocat.

Pas nécessairement les tribunaux

L'avant-projet de loi veut également que la procédure judiciaire officielle ne soit mise en oeuvre que dans les cas où les jeunes ne peuvent être traités adéquatement par d'autres moyens légaux ou sociaux.

Pour atteindre cet objectif de "déjudiciarisation", il faudra recourir à une certaine sélection de proposer, ce projet de loi. Par exemple, la loi stipulerait que pour recourir à des mesures judiciaires, il faudra tenir compte de certains facteurs comme la gravité de l'infraction, les antécédents criminels du délinquant et son désir de participer à des mesures sociales ou légales de rechange.

M. Fox a annoncé, par ailleurs, que le fédéral élargira sa participation dans les programmes de partage du coût des services pour y inclure la déjudiciarisation et les services connexes par le biais du nouveau projet de loi sur les services sociaux.

Cet avant-projet de loi fera l'objet de discussions entre le fédéral et les provinces au cours d'une conférence qui aura lieu en juin. M. Fox a dit espérer que le projet de loi comme tel puisse être présenté au Parlement l'automne prochain.

Un squelette humain trouvé dans un bois

MONT SAINT-HILAIRE — Le squelette d'un homme dont la police cherche toujours à établir l'identité à été découvert, samedi après-midi, pendu à la branche d'un arbre du Mont Saint-Hilaire.

Selon les premières constatations, il pourrait s'agir des restes d'un homme porté disparu il y a deux ans. La macabre découverte a été faite par un amant de la nature qui avait décidé de profiter de la température clémente pour aller prendre une marche dans le bois.

La partie supérieure du squelette tenait encore à la corde cependant que les os inférieurs reposaient sur le sol gelé. L'Unité des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec a immédiatement été saisie de l'affaire, mais il est fort possible qu'elle conclut au suicide.

Pour les Bromontois

Deux points à surveiller

BROMONT (JdB) - Deux points importants devraient, cette semaine, retenir l'attention des citoyens de la ville de Bromont, soit le dépôt de la liste électorale et les rencontres avec la firme d'évaluateurs Galarneau Associés.

En effet, d'une part, toute personne intéressée peut prendre connaissance de la liste électorale, déposée au bureau de la municipalité. Les demandes en inscription comme en radiation doivent être faites par écrit et transmises au bureau de la municipalité, avant le 25 mars prochain.

Les séances du bureau de revision se dérouleront à l'hôtel de ville les 28 et 29 mars, de 19 heures à 21 heures. Il s'agit d'une démarche courante, mais qui prend une toute autre dimension dans le contexte actuel, compte tenu de l'importance que revêt l'élection du 17 avril prochain.

D'autre part, la firme d'évaluateurs Galarneau Associés est, cette semaine, à la disposition de toute la population bromontoise, afin de lui fournir toute l'information voulue concernant l'évaluation des propriétés. Déjè, 44 personnes ont pris rendez-vous avec les évaluateurs et il reste encore des périodes disponibles: les mardi et jeudi soir, le jeudi après-midi et la journée de vendredi.

Pour obtenir un rendez-vous, il suffit d'appeler à l'hôtel de ville de Bromont, qui s'occupera de réserver une période de rencontre avec les évaluateurs. Tous les dossiers relatifs aux propriétés, situées sur le territoire de la ville de Bromont sont à l'hôtel de ville, de sorte que chaque propriétaire peut obtenir tous les renseignements et toutes les explications qu'il désire recevoir. Et s'il n'est pas satisfait, il aura toujours le recours de contester l'évaluation de sa propriété inscrite au rôle, mais au moins, il saura pourquoi.

Consulter la liste électorale, rencontrer les évaluateurs sont deux démarches mises à la disposition des citoyens, s'ils ne désirent pas s'en prévaloir, ce sera leur affaire et leur responsabilité.

le sourire matinal

Le journalisme tient pour vrai tout ce qui est probable.

IMMEUBLES Beaudry REALTIES Inc.
42, Principale, Granby
372-4014

La météo

Cantons de l'Est: neige accompagnée de vents modérés commençant en début d'après-midi. Accumulation, cinq à 10 cm. Maximum, près de zéro. Aperçu pour mercredi: averses de neige.

GUY BUSSIERE PHARMACIEN
NOUVEL HORAIRE
Lun., mar., mer. 9 à 6:30 — jeu., ven. 9 à 10 — sam. 9 à 5:30
GALERIES de GRANBY — 378-9946

A Davignon

La Semaine de l'Education, c'est parti!

COWANSVILLE - La Semaine de l'Education bat présentement son plein à la Commission scolaire Davignon, où toute une gamme d'activités ont été mises sur pied pour souligner cet événement de façon toute particulière.

Dans les écoles, le thème "L'école, c'est encore notre affaire" a été traité de façons différentes: à Dunham comme à Frelighsburg, l'école sera ouverte aux parents, de 13 heures è 15 heures alors que des ateliers de mathématiques, de français et de sciences seront vécus par les étudiants

Des illustrations réalisées par tous les élèves seront également présentées au comité d'école, à l'occasion de leur rencontre. A Sutton et Knowlton, différents ateliers seront animés, mardi et mercredi, et porteront sur le macramé, la cuisine, le folklore, le tricot, la broderie, la poterie, la menuiserie, la philatélie, la musique, la peinture, le tissage, la réparation de bicyclettes et de skis...

A Saint-Léon, il y aura le colloque sur le thème de "L' école pour l'enfant ou pour l'adulte" avec huit ateliers portant sur les sous-thèmes suivants: L'école, milieu de vie, par René Labrecque, MEQ; La pédagogie ouverte informelle, par Claude Paquette ou Yves Brouillet du GREI; la mesure normative et critériée, par Patrick Rouleau; la pédagogie en Angleterre par les participants du voyage; l'atelier de lecture en classe, par Jacques Fortin ou Yves Brouilet; Les conditions facilitantes de la pédagogie ouverte, par Serge Hardy; le projet éducatif, par Julien Fréchette; formation à l'efficacité humaine, par Françoise Favreau.

Tous les professeurs et parents sont invités à s'inscrire, en téléphonant à M. Normand Fortin, de l'école Saint-Léon, 2B3 5555, extension 253 ceux qui ne pourront pas le faire, auront une dernière chance le 23 mars entre 8 heures 30 et 9 heures.

Il y aura aussi l'exposition du livre, le 23 de 12 heures à 20 heures 30, et le 24, de 9 heures à 12 heures.

Au niveau secondaire, il y aura l'exposition du secteur professionnel, le 23 mars, de 18 heures à 21 heures, et information sur le choix des cours en secondaire Iv et V, le tout suivi d'un buffet froid, è la cafétéria L'exposition du livre à la polyvalente Massey-Vanier sera ouverte les 23 et 24 mars, de 17 heures à 21 heures.

Enfin, s'adressant è toute la population de Davignon, il y aura le souper de l'Education, le 24 mars, à 19 heures 30, avec la participation de M. Claude Paquette. Les bfllets sont en vente, par le truchement des directions d'école, des comités d'école et à la Commission scolaire Davignon, par Sr Louise Lefrançois.

Depuis hier après-midi

Un forcené voulant aller en Ouganda retient des otages dans une banque de Toronto-centre

TORONTO (PC) — Un individu armé exigeant un avion pour se rendre en Ouganda où il désire s'enrôler dans l'armée du président Idi Amin a libéré les otages qu'il détenait, sauf cinq d'entre eux qu'il garde toujours dans une banque du centre-ville.

Selon un porte-parole de la base des Forces canadiennes de Toronto, un Hercules C-130, le type d'avion réclamé par le forcené, a atterri à la base militaire de Downsview.

Le porte-parole a précisé que le plein avait été fait et que l'appareil était prêt à décoller. Cependant, il n'a pas indiqué si cet avion était destiné à l'individu armé.

L'homme, qui dit s'appeler Bob McLagan, 38 ans, de Vancouver, avait d'abord déclaré qu'il détenait 18 otages. Plus tard, il a dit avoir avec lui "environ 15, peut-être 20" personnes.

McLagan est armé d'un fusil de chasse de calibre 12, "au canon tronçonné" et chargé de cinq cartouches. Deux heures et demie environ après s'être emparé des otages, l'homme a tiré deux coups de fusil en signe d'avertissement aux policiers.

McLagan a dit que personne n'avait été blessé. Cependant, des ambulances se tenaient près de la banque.

Avertissement

Le forcené a déclaré avoir tiré "parce que ces flics sont . . . là".

"La première fois j'ai tiré en l'air. La deuxième fois j'ai tiré vers les flics . . . qui sont tout autour."

Parmi les otages figure le sergent d'état-major Bill Donaldson, de la police de Toronto. Les autres otages sont: le directeur adjoint de la banque, une caissière et deux comptables.

Donaldson est entré à la banque accompagné de Charles Doering, de la radio de radio CFRB, pour négocier avec McLagan, ce dernier ayant demandé à parler à un reporter.

Au cours d'une interview, Doering a indiqué que McLagan lui avait dit qu'il n'avait pas de famille et qu'il ne vivait à Toronto que depuis trois mois. Pourtant, selon la police, le frère et la soeur de McLagan ont été amenés de Hamilton et de Mississauga et auraient pénétré dans la banque pour essayer de calmer le forcené.

"Nous sommes entrés sans nos pardessus, les mains en l'air, a raconté Doering, et il a brandi son fusil et nous a dit, 'Bienvenus les amis, vous êtes maintenant des otages'. Et je dois vous dire que cela m'a grandement surpris et effrayé".

D'après M. Doering, McLagan semble déterminé à aller en Ouganda à bordd'un Hercules. Lorsqu'on lui a indiqué que ce type d'avion ne pouvait pas parvenir en Ouganda sans escale, McLagan a répondu qu'il s'arrêterait à Gander, T.-N., en Allemagne et à Nairobi pour faire le plein.

"Mais il semble bien décidé. Il a refusé catégoriquement de se rendre aux autorités, sachant qu'il n'écoperait que de quelques années de prison s'il se rendait maintenant.

"Il nous a tout simplement dit qu'il n'avait nullement l'intention de passer quelque temps que ce soit en prison".

M. Doering a ajouté que l'homme était corpulent, qu'il avait les cheveux noirs et portait une moustache.

McLagan a donné plusieurs interviews téléphoniques aux journalistes pendant que des tireurs d'élite de la police, munis de gilets pare-balles, prenaient position autour de la banque et sur les toits des édifices avoisinants.

Une voiture

McLagan a exigé qu'on lui fournisse une voiture pour le conduire à l'aéroport, en compagnie des otages et d'un officier de police.

Le forcené a déclaré être prêt à se servir de son arme. "C'est pour cela que j'ai apporté le fusil."

Et s'il voulait se rendre en Ouganda c'était "pour voir mon copain Idi Amin. Je suis un de ses admirateurs. Je ne l'ai jamais rencontré, mais je l'admire beaucoup".

"J'ai besoin d'un Hercules C-130. Je n'ai pas l'intention de le garder. Tout ce que je veux c'est faire une petite ballade jusqu'en Afrique.

"J'étais mercenaire au Congo en 65 et je voudrais retourner dans la région. Je veux redevenir soldat. Je veux m'engager dans l'armée d'Amin. Je l'estime beaucoup.

"J'ai déjà tué au Congo. Oh mon Dieu, j'en ai tué pas mal, je ne me souviens plus, et je veux retourner à ce genre de vie".

En dernière heure

TORONTO (PC) - Le forcené qui avait pris plusieurs employés, d'une banque en otages, lundi après-midi, se serait rendu à 23h30, après avoir tenu les forces policières en alerte durant presque douze heures.

Quand un forcené parle à la radio pour être entendu de tous il parade

TORONTO (PC) — Voici la transcription d'une interview entre l'homme détenant des otages dans une banque du centre-ville et la station de radio CFTR.

L'homme s'est identifié comme étant Bob McLagan, de Vancouver:

Q—Est-ce que c'est bien la Banque canadienne nationale?

R—C'est bien ça.

Q—Ici c'est la station de radio CFTR. Est-ce bien vous qui détenez des otages?

R—Oui, c'est moi.

Q—Pouvez-vous me dire ce que vous voulez avoir au juste?

R—Je veux un Hercules C-130.

Q—Un Hercules C-130?

R—Un C-130, ouais.

Q—Où ça?

R—Ici même. Aussi près que possible.

Q—Et comment vont-ils faire pour vous livrer votre Hercules au coin des rues Yonge et King?

R—Ce serait plutôt difficile, mais s'ils pouvaient l'amener à Downsview je pourrais faire du pouce ou me débrouiller pour me rendre à l'aéroport.

Q—Voulez-vous dire que vous désirez que quelqu'un vous emmène à l'aéroport?

R—Non, ce que je veux c'est un avion. Je veux aller en Ouganda.

Q—Vous voulez aller en Ouganda.

R—Eh oui.

Q—Pouvez-vous me donner votre nom, SVP?

R—Ouais, c'est Bob McLagan.

Q—D'où venez-vous?

R—De Vancouver.

Q—Pouvez-vous me raconter ce qui s'est passé exactement—comment en êtes-vous arrivé là?

R—Ehemmm. Non, pas tout à fait.

Q—Bon, est-ce que vous avez essayé de voler quelque chose? Qu'est-il arrivé?

R—Oh, non, non, ce n'est pas du tout ça. Non, je suis entré lorsqu'ils ont ouvert les portes et euh, j'ai attrappé le policier et j'ai demandé un avion. Allo?

Q—Autrement dit, vous avez fait tout ça pour pouvoir aller en Ouganda?

R—C'est ça.

Q—Et c'est tout ce que vous voulez?

R—Oui, oui.

Q—Pouvez-vous me dire combien de personnes vous détenez?

R—Dixhuit.

Q—Dixhuit personnes?

R—Ouais.

Q—Et que se passera-t-il si on ne se plie pas à vos exigences?

R—Eh bien, nous verrons bien ce qui se passera n'est-ce pas?

Q—Etes-vous armé?

R—Oui. J'ai un fusil de calibre .12.

Q—Et je suppose qu'il est chargé.

R—Cinq coups.

Q—Et vous pensez peut-être vous en servir?

R—Ouais, une minute SVP. (Longue pause) Euh ouais, je parlais à une des filles et elle me disait de vous envoyer au diable.

Q—Bon, pourrais-je lui parler SVP?

R—Non, elle ne veut parler à personne. Elle est euh, je veux dire tout est calme mais elles s'en fichent complètement. Elles sont euh, presque toutes Françaises. Et elles ne veulent rien savoir, c'est tout. Tout ce qu'elles veulent c'est sortir d'ici.

Q—Y a-t-il quelqu'un, euh, est-ce que quelqu'un voudrait parler avec nous. Euh, pouvez-vous leur dire de . . .

R—Non. Je, je leur ai demandé et elles ont répondu que non, qu'elles ne veulent parler à personne.

Q—Combien de temps pensez-vous tenir de cette façon?

R—Je ne sais pas. Jusqu'à ce que j'obtienne l'avion.

Q—Eh bien, il se pourrait que, enfin, cela pourrait prendre du temps. Allez-vous rester là à attendre?

R—Oui, oui. En une heure on peut amener un C-130 de Trenton.

Q—Avez-vous déjà contacté la police?

R—Ouais.

Q—Leur avez-vous fait part de vos exigences?

R—Euh (courte pause), une minute SVP, je crois que (pause) il se pourrait que quelque chose se produise bientôt. Les flics viennent d'arriver. Et euh, il se peut qu'il y ait de l'action ici.

Q—Ecoutez, euh, j'espère que vous gardez votre calme.

R—Oh, ouais.

Modification au calendrier

COWANSVILLE - La Commission scolaire Davignon a décidé d'apporter une modification au calendrier scolaire, afin de permettre la tenue de la Semaine de l'Education, du lundi 21 mars au vendredi 25 mars 1977.

C'est ainsi, comme l'a annoncé M. Donald Proteau, directeur de l' enseignement que la journée du jeudi 24 mars devient une journée pédagogique pour les professeurs de l'élémentaire seulement. Quant è la journée du vendredi 25 mars, qui était indiquée au calendrier de Davignon comme une journée pédagogique flottante, devient une journée pédagogique pour les professeurs de l'élémentaire et du secondaire et sera échangée pour la journée du mardi 24 mai, congé de la fête de la reine Victoria.

Le calendrier scolaire à Davignon pour l'année 1976-1977, tel qu'il fut approuvé, comprenait 180 journées de classes, 17 jours de congés, 17 journées pédagogiques et trois journées pédagogiques flottantes, lesquelles étaient laissées à la discrétion de chaque école du territoire de Davignon.

Petites nouvelles d'Acton Vale

Formation d'un mouvement anti-pauvreté

M. Fernand Lapierre a l'intention de former un mouvement anti-pauvreté, à Acton Vale, s'il reçoit l'appui des assistés sociaux, chômeurs, personne du 3e âge, handicapés, mères célibataires et autres.

"Je les invite fortement à venir me rencontrer au sous-sol de l'église St-André d'Acton Vale dans le but de former un mouvement qui permettra à toutes ces personnes, premièrement, de connaître leurs droits, et, deuxièmement, de faire valoir ces mêmes droits et finalement d'envisager des moyens d'action pour revendiquer ces dits droits."

"Seul, on ne peut rien. L'union, non seulement fait la force, mais c'est le seul moyen efficace pour nous, marginaux, de connaître nos besoins individuels et collectifs, de prendre conscience de nos droits, afin d'être mieux armés pour faire face aux innombrables problèmes qu'engendre la marginalité sous toutes ses formes."

Il attend donc les intéressés au sous-sol de l'église St-André, tous les mardis et mercredis, entre 13 et 17 hres.

"Les dilemme"

Les Chevaliers de Colomb du conseil 2825 d'Acton Vale sont tout particulièrement heureux de présenter le duo "Les Dilemme" dans leur premier spectacle officiel à Acton Vale, samedi, le 26 mars, à compter de 20 hres 30, en la salle des Chevaliers de Colomb. René Gagnon et Rolland Bouleau, deux jeunes chansonniers de talent, d'Acton Vale, se sont déjà produits dans plusieurs villes de la province et leur spectacle fut des plus appréciés. C'est avec grand plaisir qu'ils rencontreront les gens d'Acton Vale samedi soir.

Initiation des filles d'Isabelle

Il est maintenant officiel que la prochaine initiation du Cercle Marie-de-Lourdes des Filles d'Isabelle d'Acton Vale aura lieu le 3 juin à Acton Vale; c'est ce que la régente, Mme Monique Lamothe, a annoncé aux membres réunies à l'occasion de leur réunion mensuelle régulière.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DES MEMBRES

CAISSE POPULAIRE DE ST-CÉSAIRE

MERCREDI 23 MARS

20 HEURES

SALLE HORIZON

ST-CÉSAIRE

Les présidents de comité
et le directeur feront rapport
de la situation de votre CAISSE
et des activités de l'année écoulée

PROPOSITION DE RISTOURNE

$180,000.

PRIX DE PRÉSENCE $500.00

BIENVENUE À TOUS

UN BUFFET TERMINERA LA SOIRÉE

CAISSE POPULAIRE DE ST-CÉSAIRE

1201 ST-PAUL, ST-CÉSAIRE 469-3161

PUBLIC NOTICE

DISTRICT OF BEDFORD
PROTESTANT REGIONAL SCHOOL BOARD

505 South Street, Cowansville, Qué.
J2K 2H3

PUBLIC NOTICE is hereby given that, according to Education Act RSQ, Order-in-Council 464074 of December 18, 1974, the enrollment of new Protestant students for the kindergarten, elementary and secondary levels is compulsory and shall be done from March 21 to April 1, 1977.

REGISTRATION DATES:	March 21 to April 1, 1977
PLACE:	K to Sec. 1 - Local Elementary School Sec. II to V - Massey-Vanier High School
TIME:	From 9:00 - 11:00 A.M. and 1:00 - 3:00 P.M.

Mr. D.G. BRADFORD
Director General

Une page d'histoire

Les autorités militaires américaines annonçaient il y a 12 ans aujourd'hui, le 22 mars 1965, que des gaz non mortels avaient été employés au Sud-Vietnam contre le Viet Cong. Les gaz avaient servi à deux reprises pour immobiliser temporairement les guérilléros. Le lendemain, le président Johnson annonçait qu'il n'avait pas été consulté au préalable, la décision d'employer ces gaz ayant été laissée à la discrétion du commandement opérationnel.

1968 — Mort, à l'âge de 72 ans, de Margaret Iris Duley, considérée comme la première romancière terreneuvienne à connaître un certain succès.

1964 — De violents incidents anti-musulmans éclatent en Inde.

1946 — La Grande-Bretagne reconnaît l'indépendance de la Transjordanie.

1945 — Création de la Ligue arabe au Caire.

1944 — L'effectif des forces armées canadiennes atteint un niveau maximum de 495,804 hommes.

La prison: certains y entrent alors que d'autres en sortent

COWANSVILLE — Des peines concurrentes de dix, quatre et trois mois d'emprisonnement ont finalement été imposées à Michel Morin, de Granby, qui avait plaidé coupable, il y a quelques semaines, à huit chefs d'accusation de vol par effraction dans des résidences et des établissements commerciaux.

La sentence la plus longue lui a été décernée pour un vol de quelque $5,000 en objets, perpétré chez Barsalou Sports, de Cowansville; les peines de quatre mois d'emprisonnement, pour chacun des vols commis dans des résidences, et celles de trois mois, pour chacun de ceux qui ont été perpétrés dans des endroits autres que des maisons d'habitation.

Détenu depuis le 9 février 1977, Michel Morin avait déjà un petit dossier judiciaire datant d'un voyage qu'il avait fait au Manitoba dans le but de se trouver un emploi. Le jeune homme avait été pris en train de voler un paquet de baloney, ce qui lui avait valu une condamnation pour vol simple, et il avait été trouvé en possession d'une cigarette de marijuana.

Plaidant en faveur d'une sentence tempérée d'humanité, l'avocat de la Défense, Me Pierre Gibeau, a rappelé que son client n'était pas l'instigateur de ces vols et il a tenté de mettre sur le dos des mauvaises fréquentations une partie du blâme.

Pour sa part, le procureur de la Couronne, Me Claude Noiseux, puisant dans les déclarations faites par le délinquant aux policiers des extraits incriminants, a d'abord réclamé une peine de pénitencier avant de réduire sa demande à au moins 18 mois d'emprisonnement.

Au sortir de prison, Michel Morin devra se conformer aux exigences d'une ordonnance de probation d'un an qui lui fait obligation de garder la paix.

Par ailleurs, le juge Guy Genest a décerné, hier, une sentence de dix jours d'emprisonnement, purgeable les fins de semaine, à un jeune homme de 19 ans, André Avery, de Granby, qui a été trouvé coupable d'avoir, le 12 octobre 1976, perpétré un vol par effraction au restaurant du jardin zoologique.

Même si le délinquant avait pour lui une série de circonstances atténuantes et qu'il en était à ses premiers démêlés avec la justice, le procureur de la Couronne, Me Claude Noiseux, n'en a pas moins exigé une peine d'emprisonnement.

"Depuis que les tribunaux se montrent sévères, a-t-il dit, le nombre des vols tend à diminuer". (En fin de semaine, la police municipale de Granby n'a enregistré que sept vols par effraction, ce qui est quant même mieux que les 13 vols enregistrés au cours d'une même nuit, dans le plus fort de l'épidémie).

C'est donc le principe de l'emprisonnement qu'a sanctionné, hier, le juge Guy Genest, en imposant une sentence de fin de semaine à ce jeune homme qui a maintenant quitté le groupe avec qui il était au moment de la perpétration de ce vol.

Détenu sous garde

Idem, le magistrat a ordonné, hier, que Stéphane Roy, de Granby, soit détenu jusqu'au prononcé de sa sentence, le 2 mai 1977, sous l'accusation de s'être livré à des voies de fait sur une personne dans l'intention de la voler.

Le délinquant a plaidé coupable, hier, à cette accusation et malgré les représentations de son avocat, Me Réjean Choinière, qui a prétexté que son client travaillait actuellement et qu'il s'était toujours présenté devant le tribunal, le juge Genest a refusé de le remettre en liberté.

Le jeune Roy fait, de plus, face à une accusation de voies de fait sur un agent de la paix agissant dans l'exécution de ses fonctions, et son procès dans cette cause a été fixé au 24 mai prochain.

Remis en liberté

Par ailleurs, un voleur et un fraudeur, Marc-André Gosselin et Léonard Hurdle, de Granby, ont été élargis, hier, après avoir purgé plusieurs mois de détention préventive à la prison commune de Cowansville.

Incarcéré depuis le mois d'août 1976, Marc-André Gosselin, qui avait avoué sa culpabilité à deux accusations de vol par effraction et à une accusation de liberté illégale, a été libéré sur une probation de deux ans dont l'une des obligations est de se rapporter au Centre montréalais Le Portage, pour y suivre une cure de désintoxication.

Pour sa part, Léonard Hurdle, détenu, quant à lui, depuis deux mois et demi, a été remis en liberté moyennant le respect d'une ordonnance de probation de deux ans. En plus de garder la paix, il devra, une fois par mois, se présenter à un agent de probation.

Cet analphabet, qui gagne sa vie à passer des circulaires, avait plaidé coupable à huit chefs d'accusation de fraude et à trois accusations de vol de chèques. "Je vais vous donner une chance. Je vais vous remettre en liberté", a décidé le juge Genest, en dépit de la demande d'un mois d'emprisonnement supplémentaire présentée par le procureur de la Couronne.

Léonard Hurdle a encore deux causes pendantes devant le juge Gérard Normandin, pour lesquelles il sera sentencé le 25 avril prochain.

Avec Leroy-Somer

Les conseillers nient que la ville ait "plié"

GRANBY — La plupart des membres du conseil municipal de Granby ont formellement nié que la ville ait "plié" ou qu'elle ait cédé au chantage concernant une demande formulée par la compagnie Leroy-Somer.

Cette dernière avait fait valoir qu'il lui était "indispensable" qu'un ingénieur puisse résider en permanence avec sa famille près de l'usine pour surveiller 24 heures sur 24 certains processus délicats de la production.

Or le règlement de zonage interdit la résidence dans le parc industriel. Pour agréer à Leroy-Somer, le conseil a accepté de modifier son règlement de zonage tout en posant certaines conditions considérées comme "sévères" pour éviter qu'une autre usine puisse facilement se prévaloir du nouvel amendement.

Quelques conseillers ont fait remarquer que la demande originale de la firme française consistait en la construction d'une résidence unifamiliale près de l'usine. À ce moment, le conseil de même que la Commission d'urbanisme avaient carrément refusé. Il n'était pas question de permettre la présence d'une maison dans le parc industriel.

Mais la compagnie aurait accepté de construire un édifice peu différent au niveau de l'apparence de l'usine même.

D'autre part, répondant à l'argument d'une localisation de la maison en ville même, on a rétorqué qu'il en coûterait trop cher au niveau de la filerie et qu'en plus, le délai maximum d'intervention de l'ingénieur, advenant un pépin, ne dépassait pas une demi-heure. Or, une tempête de neige, même si l'ingénieur demeure dans la ville ou sur le pourtour du parc industriel, pourrait empêcher l'accès en temps voulu à l'usine pour remédier à la situation.

Enfin, qu'arrive-t-il quand l'ingénieur prend ses vacances? On répond à cela qu'une pièce du sous-sol, près des panneaux de contrôle, sera aménagée en chambrette pour le remplaçant.

À noter aussi que la compagnie fonctionne de cette manière en France et qu'elle ne voyait pas pourquoi il en serait autrement à Granby.

Les conseillers municipaux ont considéré que les arguments de Leroy-Somer étaient fondés et qu'ils étaient ainsi en droit de permettre une exception à la règle.

Un bureau provisoire de renseignements sur l'impôt

GRANBY — Le ministère du Revenu du Québec fait fonctionner, depuis hier, à Granby, un bureau provisoire de renseignements sur l'impôt.

Ce bureau, qui sera ouvert jusqu'au 25 mars inclusivement, est situé au 328, rue Principale, tél: 378-5023. Les heures d'ouverture sont de 8 heures 30 à 17 heures.

Les représentants du ministère du Revenu se font un plaisir d'aider les contribuables de la région à remplir leur déclaration de revenus pour l'année d'imposition 1976. Ceux qui ont besoin de renseignements peuvent les rencontrer ou communiquer avec eux par téléphone.

Ce bureau provisoire fait partie d'un important réseau de bureaux temporaires ouverts à travers la province, à l'occasion de la période de pointe des déclarations de revenus.

Par ailleurs, le ministre du Revenu, M. Jacques Parizeau, suggère à tous les contribuables d'expédier leur déclaration de revenu au plus tôt, afin d'obtenir plus rapidement, s'ils y ont droit, leur remboursement d'impôt. La date limite pour remplir la déclaration des revenus des particuliers est le 30 avril 1977.

Une page d'histoire

1965 — Mort du roi Farouk d'Egypte, en exil à Rome. Aleksei Leonov sort de Voskhod 2 et devient le premier homme à évoluer librement dans l'espace.

1959 — Hawaii devient le 50ème Etat américain.

1929 — Début des travaux de construction du tunnel Windsor-Detroit sous la rivière Detroit; le tunnel ouvrira deux ans plus tard.

1922 — Le mahatma Gandhi est condamné à six ans de prison pour désobéissancee civile.

1913 — Le roi Georges Ier de Grèce est assassiné à Salonique.

Un logement et deux autos passent au feu

GRANBY — Un incendie, qui a éclaté, vers 10 heures 18, samedi matin, a fait pour quelque $10,000 de dommages matériels à une maison de rapport sise au 138, avenue des Pins, à Granby.

Le feu a pris naissance dans un appartement de deux pièces et demie, situé au sous-sol de l'immeuble, et les flammes se sont rapidement infiltrées dans les murs et le plafond recouvert de tuiles en carton. Une épaisse fumée a envahi tous les appartements et la chaleur a fait fondre la tuyauterie ainsi que le revêtement des fils électriques.

N'eut été de l'intervention rapide des 24 policiers-pompiers de la municipalité de Granby qui ont répondu à l'appel, le feu aurait certainement gagné tout l'immeuble, occasionnant des pertes matérielles beaucoup plus lourdes. Dirigés par le chef Denis Turgeon, les sapeurs ont réussi à circonscrire les flammes au seul appartement où elles avaient d'abord pris naissance.

Un chaudron oublié sur le rond allumé d'une cuisinière serait à l'origine de l'incendie.

Deux autos flambent

Par ailleurs, une automobile — Comet 1971 — propriété de M. Lucien Garepis, domicilié au 115, rue Saint-Urbain, à Granby, a été sérieusement endommagée par un incendie. Le feu a éclaté, vers 1 heure 37, hier Matin, alors que M. Garepis roulait sur le boulevard Pierre-Laporte. Appelés sur les lieux par un témoin, les sapeurs ont éteint l'incendie naissant à l'aide d'un extincteur. Les dégâts s'élèvent à environ $300.

Un autre Granbyen, M. Jean-Claude Fournier, a cependant eu moins de chance, les pompiers de Bromont n'ayant pu arriver à temps pour sauver de la destruction son automobile — Ford 1974 — qu'un incendie a dévasté, vers 1 heure 15, hier matin, à la hauteur de la sortie 68 de l'autoroute des Cantons de l'Est.

Le feu a subitement pris en-dessous du tableau de bord et M. Fournier a juste eu le temps d'immobiliser son véhicule sur l'accottement de la route et d'en descendre, avant que l'incendie prenne de l'ampleur.

Le chef de police de Bromont profite de l'occasion pour rappeler à tous ses concitoyens qu'il est interdit d'allumer des feux de brousse sur les terrains situés à l'intérieur des limites de la municipalité. Les contrevenants sont passibles d'une amende de $40.

Le 14 avril, devant les Franco-manitobains

Claude Morin doit révéler la politique réservée par Québec aux francophones hors-province

QUEBEC (PC) — C'est à l'occasion d'une visite à Winnipeg, le 14 avril prochain, que le ministre Claude Morin exposera la politique que le gouvernement péquiste élabore présentement sur la question de ses relations avec les minorités francophones hors-Québec. Le ministre des Affaires intergouvernementales y prononcera une conférence devant l'Association des Franco-manitobains.

Par ailleurs, la Société nationale des Acadiens, qui regroupe tous les francophones des Maritimes, a demandé de s'entretenir avec des représentants du gouvernement afin de savoir où se situe le Parti québécois face à eux. Réclamée peu de temps après les élections du 15 novembre, la rencontre acceptée par le premier ministre Lévesque doit avoir lieu au cours des prochaines semaines.

Même si l'entretien a été demandé par la Société nationale des Acadiens, il semble que le gouvernement provincial de Fredericton réagisse assez négativement à cette démarche. Lors d'une entrevue avec le Soleil, le père Donatien Gaudet, de la SNA, confiait que cette rencontre "chatouille" tant le gouvernement du Nouveau-Brunswick que celui d'Ottawa. Tout en s'enquérant de l'objet de la rencontre, des fonctionnaires de ces deux gouvernements ont conseillé aux dirigeants de l'organisme de se garder d'afficher une attitude proséparatiste. Comme l'a déjà expliqué le président de la SNA, M. Michel Bastarache, il s'agit pour les groupes minoritaires hors Québec d'examiner avec le gouvernement québécois les possibilités de négocier pour eux, advenant l'indépendance, un certain nombre de garanties avec le reste du Canada.

Depuis que le Québec a commencé à prendre ses distances face à Ottawa, au début des années 60, les minorités ont servi en quelque sorte "d'otages" pour empêcher que le Québec ne réclame plus d'indépendance.

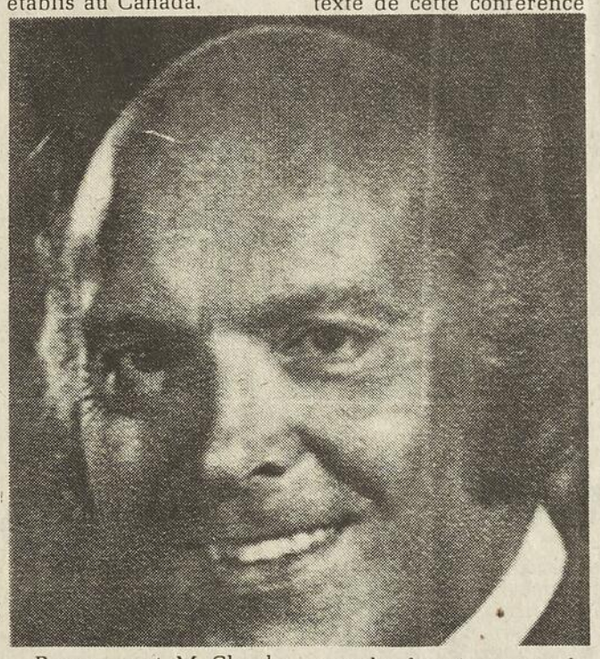
Exemple déterminant

C'est du moins l'une des interprétations que faisait M. Claude Morin lui-même, en 1972. Maintenant, dans les milieux politiques de Québec, on ne va pas jusqu'à dire que la minorité anglophone québécoise pourrait servir d'otage, mais on indique bien que le respect qui sera fait à cette même minorité dans un Québec indépendant pourrait servir d'exemple déterminant pour le reste du Canada.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement canadien se montre fort généreux à l'endroit des associations de francophones. Encore récemment, il portait à plus de $6 millions le budget qui leur est disponible.

Le programme du PQ

On ne trouve qu'une référence, dans le programme du Parti québécois, au sujet des minorités. Elle s'énonce ainsi: "Prendre les mesures nécessaires pour favoriser l'immigration au Québec des individus et des familles francophones établis au Canada."



Pour sa part, M. Claude Morin a demandé d'attendre à la mi-avril pour que soit livré un énoncé de politique clair mais, dans son entourage, on indique que les paramètres se retrouvent déjà dans une intervention qu'il avait faite en 1972 devant l'Association canadienne d'éducation de langue française.

M. Morin avait alors dénoncé l'utilisation politique des minorités dans les débats entre Ottawa et Québec, rappelant qu'une opinion assez répandue voulant que le Canada anglais "se venge" en quelque sorte d'un Québec indépendant en réduisant encore davantage les droits des minorités canadiennes-françaises des autres provinces.

M. Morin conseillait à ces minorités de ne pas donner prise à "ce genre de chantage". Depuis plus de 100 ans, rappelait-il, le Québec n'est qu'une province de la fédération, et cela n'a pas empêché l'assimilation graduelle d'une partie importante des minorités francophones des autres provinces. La soumission du Québec au cadre fédéral n'ayant pas, dans le passé, tellement aidé les minorités, en vertu de quoi, demandait-il, cette soumission serait-elle maintenant devenue une condition sine qua non de leur survivance?

C'est donc autour du texte de cette conférence que des fonctionnaires du ministère des Affaires intergouvernementales sont à rédiger des documents devant servir à l'élaboration d'une stratégie face aux minorités francophones hors Québec.

L'ancien gouvernement avait confié à M. Jean-Noel Tremblay le soin de soumettre une analyse de la situation de ces minorités et de suggérer un éventail de politiques. Connaissant le peu d'affinités entre le nouveau gouvernement et cet ancien ministre unioniste des Affaires culturelles, on indique clairement, au ministère, qu'on est peu intéressé aux conclusions que M. Tremblay pourra soumettre. Son contrat prend fin le 1er avril.

A l'écoute des Autres

LE CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE GRANBY INC.

L'assemblée générale annuelle du Centre de Bénévolat de Granby Inc. aura lieu mardi, le 5 avril prochain à la salle de la Légion Canadienne, au 172, rue Court, à 20 h. Un goûter sera servi.

GESTE D'APPRÉCIATION

A cette occasion, deux personnes recevront une marque d'appréciation pour services rendus à la population de Granby.

COURS DE FORMATION

Un cours de formation au bénévolat sera donné au Centre, 179, rue Principale, le mardi soir, de 19 h à 22 h, durant 5 semaines, soit du 12 avril au 10 mai. Une autre session débutera le 17 mai jusqu'au 14 juin 1977. Les sujets de rencontres seront: relation d'aide, croissance personnelle, animation, travail en groupe et information. Le nombre de participants (tes) est limité à 12 personnes. Pour de plus amples informations signaler 372-5033.

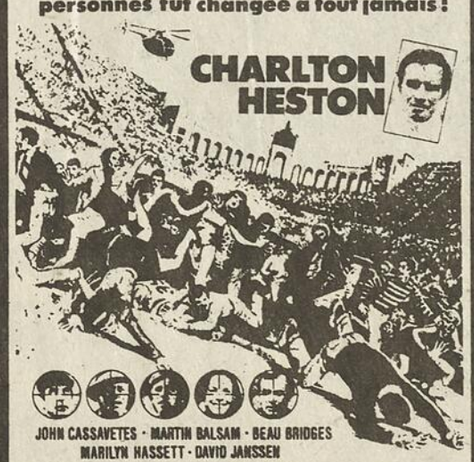
SEMAINE DU BÉNÉVOLAT

La semaine du bénévolat aura lieu du 24 au 30 avril prochain. Pour connaître les activités de cette semaine organisée au niveau local et provincial, surveiller cette chronique.

Le Centre de Bénévolat de Granby Inc.
Andrée Cyr-Feeley, directrice

PALACE
DU 18 AU 24 MARS
Excepté mercredi 23 mars
CONCERT LOUISE FORESTIER

Vous êtes la cible d'un tireur démoniaque...
14 ANS
En deux minutes la vie de 91,000 personnes fut changée à tout jamais!



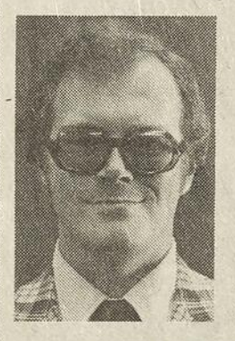
UN TUEUR DANS LA FOULE
VERSION FRANÇAISE DE TWO-MINUTE WARNING
2 HEURES EN COULEURS
GENEVIEVE BUJOLD ROBERT SHAW
Le Pirate des Caraïbes

PROCHAIN CONCERT:
LOUISE FORESTIER, MERCREDI, 23 MARS



Les billets sont présentement en vente au Théâtre Palace et chez Disco Granby, Galeries de Granby.

MARS
MOIS des AUBAINES



NEIL GLEASON
VOUS PROPOSE QUELQUES SUGGESTIONS:

CHRYSLER 1976
Newport, 4 portes, H.T., no 353

CHEVROLET 1975
Station Wagon, tout équipée, no 564

PONTIAC 1974
LeMans, 2 portes, tout équipée, no 124

CHEZ LE CONCESSIONNAIRE
GM
LE PLUS IMPORTANT DE LA RÉGION
GABRIEL Lussier GRANBY LTÉE
715, boul. Leclerc 372-8080

TOMBOLA PAROISSE ST-LUC
SOUS-SOL DE L'EGLISE
JEUDI-VENDREDI-SAMEDI LES 24 - 25 - 26 MARS 1977
TOUS LES SOIRS ORGANISTE, BINGO, KIOSQUES VARIÉS

Editorial

De l'égoïsme et du racisme

L'aile radicale du PQ ne veut rien savoir de l'anglais et des anglophones. Elle adopte une ligne dure qu'elle entend maintenir et réaffirmer au conseil national de mai prochain. Le débat engagé au congrès des militants des 17 comtés de la région Montréal-Centre promet donc un affrontement de taille.

Les grands ténors du parti connaissent bien la passion propre aux éléments radicaux et en craignent aussi les conséquences. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien que M. René Lévesque a cru bon rappeler aux congressistes qu'il serait dangereux de s'éloigner de la réalité quotidienne. Dans la concrétisation de ses objectifs, le parti doit tenir compte des préoccupation de toute la population.

Sur ce, le premier ministre explique que le gouvernement se doit de procéder par étapes de façon à respecter les engagements qui lui ont valu son mandat du 15 novembre. L'évolution de notre société des contraintes qu'il faut savoir accepter. Il conseille donc aux révolutionnaires qui se prennent pour d'autres parce que le parti a conquis le pouvoir et qui voudraient tout de suite façonner notre avenir suivant des vues égoïstes, de quitter le parti.

Le message, même s'il était dur et bien placé, n'a pas porté les fruits anticipés. Aussi, des députés jadis considérés comme radicaux se sont-ils efforcés, tout au long du congrès, de modérer les passions, conscients qu'ils sont du fait que ce gouvernement doit veiller au bien-être et à l'évolution de toute la collectivité québécoise et non seulement à la réalisation des objectifs des militants.

Comme on n'a pu s'entendre au congrès de Montréal-Centre, les voix étant à peu près également divisées, le débat sur la place que doit occuper le français au Québec reprendra de plus belle au conseil national. Alors que les modérés admettent l'attitude adoptée par les ministériels, l'aile radicale ne veut rien savoir.

Pour celle-ci, l'anglais doit disparaître de toutes les sphères d'activités de la vie québécoise pour faire place au français comme seule langue officielle. Les raisons sociales, l'affichage, les négociations, le service, le travail, l'enseignement, tout doit être en français. Elle réclame en outre l'unification de tous les réseaux d'enseignement existant au Québec. Et le nouveau réseau public en découlant serait le seul subventionné par l'Etat. L'intégration du système scolaire anglophone au réseau français se concrétiserait au rythme d'un degré par annnée.

Une fois la nouvelle loi sur la langue promulguée, tout en tenant compte des accomodements propre à la période de transition et d'intégration, tous les privilèges légaux de l'anglais seraient abolis. A partir de ce moment, l'anglais serait traité au même titre que toutes les autres langues étranagères. Et si on devait l'enseigner comme langue seconde, ce ne serait pas avant le secondaire.

Cette attitude de l'aile radicale péquiste témoigne d'un égoisme, d'une mesquinerie et d'un racisme sans pareil. Elle sabre sauvagement dans le respect, la souplesse et la générosité qui doivent caractériser la Charte du français préconisée par le ministre Laurin. En plus de servir des arguments de choix sur un plateau d'argent à nos plus ardents fédéralistes.

Il faut vraiment ignorer la réalité quotidienne pour se cantonner dans une position aussi irréaliste. Nous vivons au beau milieu de 250 millions d'anglophones avec lesquels nous sommes appelés à transiger tous les jours. Nous pouvons nous passer de l'espagnol, du russe, de l'allemand, de l'italien, mais pas de l'anglais. C'est se replier sur soi-même que de considérer l'anglais au même titre que toutes les autres langues étrangères.

Et les Québécois peuvent certainement s'affirmer et assurer la survivance de la culture française en Amérique autrement qu'en pillant tout sur leur message. Nos minorités méritent un minimum de respect puisqu'elles ont, elles aussi, contribué à édifier la société dont nous faisons partie.

Signalons enfin, pour n'aborder qu'un des nombreux autres sujets soulevés par l'aile radicale, que ce n'est pas du tout en éliminant l'enseignement privé que l'école publique gagnera en qualité et en efficacité. Commençons d'abord par améliorer ce réseau public et on n'aura pas du tout besoin de législation pour voir nos étudiants délaisser le privé et revenir à l'école publique.

Ainsi, comme on peut facilement le constater, les deux derniers gouvernements à assumer le pouvoir au Québec ne sont pas les seuls qui aient été confrontés à l'épineux problème linguistique. Mais ce n'est qu'au conseil national de mai qu'on pourra vraiment mesurer l'ampleur de la contestation intérieure. Entre-temps, tout ce qu'on peut souhaiter, c'est que les modérés puissent faire entendre raison aux autres.

Valère Audy

Lévesque sera confronté à une dure réalité

Pas assez d'argent pour payer les factures

Par ED WALTERS

ST-JOHN'S (PC) - Selon M. Frank Moores, premier ministre de Terre-Neuve, les projets d'indépendance du Québec caressés par M. René Lévesque seront éventuellement arrêtés par la dure réalité, en l'occurence le manque d'argent pour payer les factures.

Au cours d'interviews avec la Presse Canadienne, M. Moores a prédit ce qui pourrait se produire dans sa province si le premier ministre Lévesque réussissait à faire sortir le Québec de la confédération. Il a parlé également de la nécessité d'attirer des investisseurs étrangers à Terre-Neuve, et d'une dispute non encore réglée avec Ottawa au sujet des richesses minières sous-marines.

Voici une version abrégée de ces interviews:

Q - Si le Québec en arrive à se séparer, quelle serait la meilleure ligne de conduite pour Terre-Neuve? Serait-il possible pour Terre-Neuve de devenir indépendante comme l'Islande, ou pourrait-elle se joindre aux autres provinces de l'Atlantique, ou se joindre aux Etats-Unis?

R - D'abord, il y a beaucoup de choses à dire sur la séparation du Québec avant de parler de ce qui arriverait s'il se séparait. Je déteste donner une interview où l'on suppose que le Québec est déjà séparé, pour la simple raison que cela au mouvement beaucoup plus de crédibilité qu'il n'en mérite, à mon avis...

Une expérience traumatisante

D'abord, la situation étant ce qu'elle est présentement, ça va aller très mal dans des endroits comme les provinces de l'Atlantique, le Manitoba et la Saskatchewan, et à un degré moindre en Ontario. Toutes les provinces qui veulent emprunter vont se rendre compte que l'incertitude causée par Lévesque est une expérience traumatisante sur le marché du dollar.

De plus, nous savons qu'il n'y aura pas beaucoup de nouveau développement industriel au Québec; je pense que cela ne fait aucun doute. Je pense qu'il va y avoir un véritable ralentissement dans tous les secteurs industriels qui existent présentement dans cette province. Et je pense qu'il est fort probable que toutes les industries vont quitter le Québec pour s'installer dans d'autres provinces.

Je pense qu'ils vont avoir beaucoup de difficulté à emprunter, en particulier sur le marché américain. Et finalement, nous allons tous souffrir le même sort parce que, aux yeux des Américains actuellement, le Canada est un peu inquiétant. Ce n'est pas seulement le Québec, c'est le pays tout entier.

Cela va avoir des ramifications au plan financier... Je crois que cela va avoir un effet beaucoup plus profond ne le croient la plupart des gens.

Un problème immédiat

Les financiers américains n'investiront pas d'argent au Canada tant que l'incertitude prévaudra. Si Ottawa n'a plus le contrôle du destin des provinces, et si les provinces commencent d'être évaluées sur leurs propres destins, ça va aller très, très mal. La plupart des provinces pauvres ne pourront plus emprunter, et elles ont besoin de le faire.

Cela a causé un prolblème immédiat qui va devenir très intéressant pendant les six mois à venir, parce que le Québec... doit emprunter quelque chose comme $600 à $800 millions d'ici le mois d'avril.

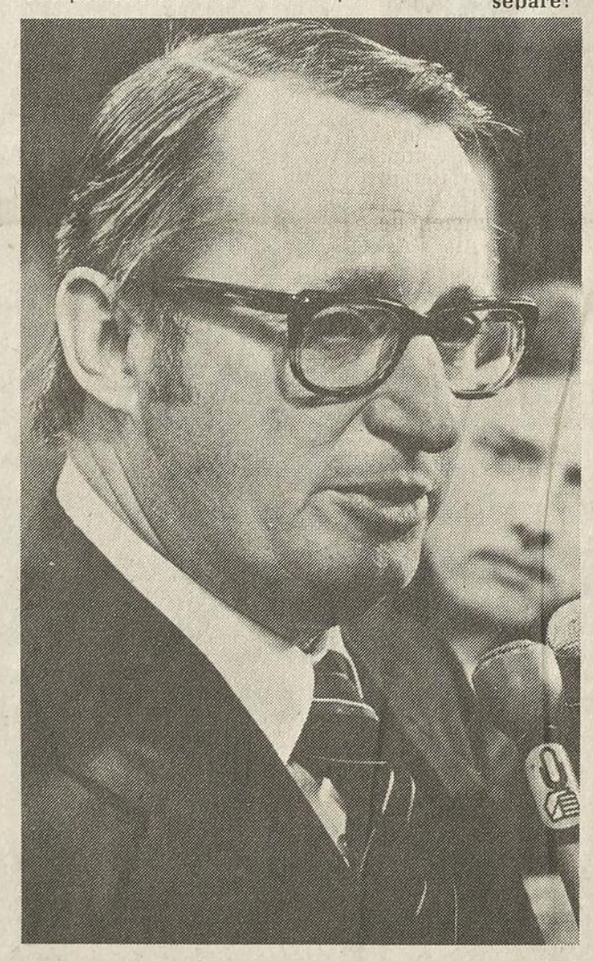
Ils auront peut-être un certain succès en Europe, mais je doute qu'ils aient beaucoup de succès au Canada et je ne crois pas qu'ils en aient, absolument pas, à New-York. Par conséquent, il y aura une période très difficile lorsque M. Lévesque ne pourra pas payer ses factures, et quand ce jour viendra, la réalité prendra le pas sur la théorie.

Dans l'intervalle, je ne sais vraiment pas ce que le reste d'entre nous sommes censés faire.

Ce qui m'inquiète vraiment, dans tout ça, c'est que M. Trudeau semble presque considérer cette affaire comme un combat individuel contre Lévesque. Je comprends qu'il le fasse jusqu'à un certain point, mais quand il dit que les cinq élections complémentaires fédérales vont être un mini-référendum, alors que le Parti québécois n'a même pas de condidats, cela m'irrite parce que le fait de voir la politique partisane mêlée à une question aussi grave est, à mon avis, criminel.

Je ne pense pas que les Québécois vont se séparer, à moins que ce ne soit par défaut, et cela arrivera si le débat demeure un concours de popularité entre deux hommes. Je pense que ce serait un désastre.

Q - L'autre question maintenant: qu'arrivera-t-il si le Québec, en fait, se sépare?



Selon le premier ministre de Terre-Neuve, M. Frank Moores, la dure réalité qui consistera à n'avoir pas assez d'argent pour payer les factures va mettre un frein aux projets de René Lévesque en vue de rendre le Québec indépendant. M. Moores croit qu'il est fort probable que toutes les industries du Québec vont ralentir leurs activités, et que plusieurs d'entre elles vont aller s'installer dans les autres provinces.

R - D'abord, je ne crois pas que quiconque d'entre nous en connaisse suffisamment sur les conséquences économiques pour être en mesure de porter un jugement rationnel.

Ma première impression, c'est que les provinces de l'Atlantique seraient le Bangladesh du Canada... Terre-Neuve et le Labrador ont suffisamment de ressources pour survivre avec le temps, mais les trois provinces maritimes souffriraient terriblement.

L'Ontario

Je pense que la province qui en souffrirait le plus serait probablement l'Ontario. Ils ont toutes les industries manufacturières, et le Québec est un vaste marché, un marché de six millions de personnes, et captif... Nous avons 100 ans comme pays, et le pays n'est pas né d'une révolution; il n'est pas né de grands objectifs philosophiques. Il est né d'une nécessité géographique. Et bien, maintenant, nous allons savoir si ces 100 années ont signifié quelque chose ou non, ou s'il ne s'agissait que d'une comodité géographique.

Je ne sais pas; on verra.

Il est presque impossible de prédire ce qui arrivera si le Québec se sépare. Evidemment, bien des gens voudraient continuer à faire partie du Canada. Pour ma part, je le voudrais.

Mais si cela n'est pas possible, ou si même ce n'est pas rationnel, alors que faire? Une union économique avec la Norvège? Nous avons beaucoup plus de chose en commun avec les Norvégiens qu'avec les Américains. Tout ce que nous avons comme ressources naturelles, ils l'ont aussi, sauf que leurs ressources sont beaucoup plus exploitées. Ce serait la solution économique naturelle.

Si nous parlons du point de vue culturel, je dirais que nous devrions rester ce que nous sommes. Je crois que la tradition et l'héritage culturel de Terre-Neuve sont plus enracinés que n'importe quel grand patriotisme national. Je dirais que d'autres parties du Canada sont comme ça aussi, le Québec l'est certainement.

Mais c'est là une question sur laquelle je ne voudrait pas faire de prédictions pour le moment.

Je pense que si nous commençons à penser dans cette direction, cela aurait pour effet de faciliter les choses à M. Lévesque, et je ne pense pas que nous dussions faire quoi que ce soit pour lui faciliter les choses.

Q - Aimeriez-vous que le référendum québécois se tienne le plus tôt possible?

R - Le plus tôt sera le mieux. De toute évidence, Lévesque ne veut pas le faire tant qu'il ne sera pas sûr de le gagner.

Je ne pense pas que le Québec doive être traité injustement dans la confédération à cause de la situation actuelle. Mais je ne pense pas que nous dussions leur faire des concessions spéciales. Je pense que d'une façon ou d'une autre ce serait désastreux.

Réaction possible

Si le gouvernement fédéral décidait de réduire ses programmes... je pense qu'il y aurait un backlash terrible au Québec, et cela se comprend.

Q - Vous avez dit, quand vous avez été élu, que vous aimeriez vois ici des industries qui utiliseraient l'électricité du Labrador. Est-ce encore votre but, et si oui, comment entendez-vous conserver le contrôle face aux capitaux étrangers?

R - S'il nous faut attendre les investissements canadiens dans les provinces de l'Est, nous attendront éternellement. Nous devons trouver des fonds, peu importe de quelle industrie il s'agisse. En ce qui concerne le secteur qui utilise l'énergie des chutes Churchill, nous serons peut-être forcés d'attirer de nouvelles industries au Labrador.

Q - Oui, mais que pensez-vous de la mainmise étrangère?

R - Cela ne m'inquiète pas le moins du monde. Nous connaissons présentement une mainmise étrangère dans certaines papeteries; nous la connaissons dans le secteur minier. Encore une fois, s'il y avait des fonds canadiens à investir, je préférerais cela. Mais je préfère accepter des investissements et une mainmise de l'étranger que de ne rien avoir du tout.

Q - Y a-t-il possibilité que Terre-Neuve revienne sur sa position dans la dispute avec Ottawa sur la question des minéraux sous-marins?

R - Non, nous sommes prêts à négocier avec le gouvernement n'importe quand. Nous ne sommes pas tellement éloignés l'un de l'autre. Nous sommes éloignés sur quelques points que nous jugeons essentiels. Ce n'est pas une question de dollars et de cents. Les deux choses que nous tenons à contrôler sont d'abord la rapidité de l'exploitation du pétrole sous-marin, et ensuite, nous voudrions que les sociétés achètent dans cette province le plus de choses possibles.

Le principal argument de Terre-Neuve, en ce qui concerne la propriété et le contrôle et du gaz sous-marins, c'est que lorsque la province est entrée dans la confédération en 1949, elle n'a pas cédé ses droits sur les minéraux du plateau continental, de même que sous terre, au gouvernement fédéral.

La croissance démographique

Selon l'étude Tendances démographiques et politiques canadiennes pour les années 1980, effectuée par MM. Leroy O. Stone et Claude Marceau et publiée par l'Institut de Recherches, le Canada se trouve devant une alternative fondamentale: soit stabiliser le volume de sa population, soit encourager la poursuite de sa croissance démographique au cours des 30 à 50 prochaines années.

Tout en mentionnant que dans l'établissement des objectifs d'une politique sociale, le facteur "Croissance démographique future" ne saurait être ignoré, les auteurs soulignent une interrogation majeure: faut-il ou non chercher à fixer un seuil de croissance démographique sur une période donnée?

Cette question ne se limite pas seulement au nombre total de Canadiens, elle porte également sur la répartition souhaitable de la croissance démographique entre régions et zones urbaines ou rurales.

Selon les auteurs, il faut faire attention, lors de l'élaboration d'une politique démographique, de respecter le seuil de croissance nécessaire pour soutenir un rythme de production satisfaisant, tant à l'échelle nationale qu'au niveau des objectifs économiques régionaux.

Par ailleurs, il convient de s'assurer que "le rythme relatif d'accroissement du nombre de travailleurs appartenant à différents corps de métier, dans le monde du travail et de l'éducation, permettra à l'économie nationale d'atteindre les objectifs de développement et de structure visés." L'action des pouvoirs publics peut influencer à court terme la croissance de la population active par une politique d'immigration et en puisant dans le "réservoir important de main-d'oeuvre" que constituent les femmes mariées et les adultes, jeunes et vieux.

"Il est probable que le rythme de croissance de la population active, compte tenu de l'arrivée de la nouvelle vague d'adultes sur le marché du travail, baissera vers le milieu des années 1980, par rapport aux dernières années", concluent lea auteurs du rapport. "Si cette éventualité est perçue comme une menace envers la croissance de la production économique nationale requise pour financer des programmes sociaux au Canada, alors il faudra peut-être songer à prendre rapidement d'autres mesures pour favoriser la croissance de la main-d'oeuvre".

Entre-temps, "il faut décider ce qui peut et devrait être fait pour atténuer les importantes fluctuations que subit la croissance à court terme, et qui engendrent de graves pressions dues aux réajustements sociaux et économiques". Selon les auteurs, cela aurait au moins le mérite de permettre de contrôler et de signaler les changements intervenus dans la pyramide des âges de la population comme, par exemple, la chute du taux de natalité qui se manifeste vers la fin des années 1950 et les transformations que subit la composition des collectivités sous l'effet d'une concentration d'immigrants.

Un nouveau débat

QUÉBEC (PC) — Tandis que la Cour suprême s'apprête à étudier l'aspect constitutionnel du tribunal québécois des transports, un autre débat vient de s'allumer devant la Cour supérieure du Québec au sujet de la constitutionnalité du tribunal des professions.

Ce nouveau débat place une fois de plus la cour provinciale sur un baril de poudre en même temps qu'il soulève deux questions fondamentales à propos des tribunaux: le gouvernement provincial peut-il nommer ses propres juges alors qu'il doit s'agir là d'un attribut fédéral selon la constitution? Et le gouvernement provincial peut-il accorder aux tribunaux qu'il a créés une compétence dévolue à une cour supérieure depuis 1867?

L'alternative se pose alors en ces termes: ou la cour provinciale tout entière éclate, ou l'on reconnaît au gouvernement provincial le droit de constituer les tribunaux qu'il veut, avec les juges qu'il veut et en leur attribuant la juridiction qu'il désire pour eux, aux dépens de la Cour supérieure du Québec.

Alors que le tribunal des transports est l'instance québécoise habilitée à réviser les décisions de la commission des transports émission, retrait, suspensions de permis, le tribunal des professions est censé être l'ultime recours pour quiconque veut contester les jugements et les sanctions rendus par les comités de discipline de quelque association professionnelle.

Sous l'oeil intéressé du Barreau et du Collège des médecins, entre autres, un débat s'est ouvert au palais de justice de Québec, ces dernières semaines, à la demande du syndic de l'Ordre des optométristes.

Mais en attendant que la Cour supérieure dispose de trois recours analogues dans le district judiciaire de Montréal, les procédures engagées à Québec font actuellement l'objet d'un ajournement sinedie.

Elles concernent une cause dans laquelle deux avocats, au nom du syndic de l'Ordre des optométristes, veulent empêcher un optométriste de la région d'en appeler au tribunal des professions de deux condamnations prononcées contre lui par son comité de discipline.

Cet optométriste, dont le nom ne peut être révélé en raison du subjudice, a été condamné à une amende de $200 pour ne pas s'être identifié comme optométriste dans un centre commercial du Québec métropolitain. Une seconde amende, de $1,000, lui a été imposée pour avoir exercé sa profession conjointement avec d'autres personnes, dans des locaux financés par une société ontarienne.

L'argumentation soutenant que le tribunal québécois des professions est inconstitutionnel repose substantiellement sur les mêmes points de droit que ceux soulevés au sujet du tribunal des transports.

Dans cette cause, actuellement en Cour suprême, et qui oppose le transporteur québécois Joseph Farrah au procureur général du Québec, trois juges de la Cour d'appel en sont récemment venus à la conclusion que le législateur québécois a inconstitutionnellement délégué des pouvoirs étant du ressort de juges de nomination fédérale.

La Voix de l'Est

ABC

Journal quotidien publié par
La Voix de l'Est Ltée
136, Principale, Granby

Journal fondé en 1935

La Presse Canadienne est seule autorisée à faire emploi, pour la publication de toutes les dépêches attribuées à la Presse Canadienne, à la Presse Associée ou à l'agence Reuters, ainsi que de toutes informations qui originent de la salle de la rédaction de La Voix de l'Est. Tous droits de reproduction des dépêches, y compris celles de notre rédaction, sont réservés.

TARIFS D'ABONNEMENT

Camelot		DANS LES ENDROITS NON DESSERVIS PAR CAMELOTS				
Par jour:	.20	Poste	1 MOIS	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
Samedi:	.40	Canada	6.00	18.00	36.00	70.00
Semaine:	1.40	États-Unis et autres pays	12.00	35.00	65.00	125.00
Année:	70.00					

Courrier de la deuxième classe. Enregistrement No 0679

Coup d'oeil
sur la région

Le journal du Conseil Central!

GRANBY — Le Conseil Central de Granby (CSN) lancera, demain son nouveau journal. Tous les membres des exécutifs des syndicats affiliés sont conviés à ce lancement ayant lieu à l'édifice du Conseil Central, rue St-Jacques, à compter de 17 heures. En plus de pouvoir apprécier le "produit", tous pourront être à même de saisir les objectifs que l'équipe rédactionnelle s'est fixés, y ajouter leurs préoccupations, ainsi que voir comment chacun des syndicats pourra participer à l'élaboration des prochains numéros. Soulignons, en outre, que le journal est présentement sans nom et qu'il appartiendra aux syndiqués de la région de voir à le "baptiser".

Soirée récréative

MARIEVILLE — Le Club social Or et Argent de Marieville organise une soirée récréative qui aura lieu le samedi 26 mars, à 20 heures 30, au Pavillon Lussier, de Marieville. Il y aura un excellent orchestre.

Danse à l'Age d'Or

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON — Le Club de l'Âge d'Or de Sainte-Cécile-de-Milton organise une soirée de danse le vendredi 25 mars 1977, qui aura lieu au Pavillon du Détour, à 20 heures. L'orchestre de Willie Lepage assurera la musique. Tous sont invités à participer.

Les Kiwanis à Richmond

GRANBY — Les membres du Club Kiwanis de Granby visiteront la résidence pour personnes âgées "Wales", de Richmond, aujourd'hui, dans le cadre de leurs activités hebdomadaires. Les résidents du centre auront l'occasion de chanter avec les membres du Club Kiwanis, et le magicien Monte Harris fera montre de ses talents. Le départ se fera à partir de l'église United Church, coin Dufferin et Principale, à 17 heures 30.

A Waterloo

La part à payer du déficit de l'OMH est de $8,486

WATERLOO — L'Office municipal d'habitation de Waterloo a clôturé l'exercice financier 1976 avec un déficit d'opération de $84,859.

C'est ce que révèle les états financiers de l'organisme qui ont été acceptés par le conseil municipal de Waterloo, lors de l'assemblée régulière de mars.

Le total des revenus a atteint $114,605 alors que les dépenses ont totalisé $199,464. En 1975, le déficit d'opération de l'OMH s'était chiffré par $85,643, les revenus s'élevant à $107,444 comparativement à des dépenses de $193,087.

Le paiement du déficit sera effectué de la façon habituelle, c'est-à-dire dans une proportion de 10% par la ville de Waterloo ($8,486) et de 90% par la Société d'habitation du Québec.

Rencontre intervilles

Les membres du conseil ont également donné leur accord de principe à un projet de visite interville des conseils municipaux de Waterloo, Ontario et de leurs homologues québécois.

Le séjour des visiteurs ontariens devrait se faire vers la fin d'avril alors que les membres du conseil municipal de Waterloo, Québec seront appelés à se rendre dans la province voisine vers la fin de juin, dans le cadre de la semaine du Canada.

De plus amples précisions concernant ce projet d'échange et de bonne entente devraient être connus au cours des prochaines semaines.

La police descend dans un hôtel et une cabane

VALCOURT — Les membres de l'Escouade régionale alcool et moralité de Saint-Hyacinthe ont effectué une descente, en fin de semaine, à la cabane à sucre Bel Érable, de l'Ange-Gardien, où des boissons alcooliques étaient vendues sans permis.

Les hommes du caporal Jean-Luc Halde se sont présentés à la cabane, vers 21 heures, vendredi, et ils y ont saisi 320 chopines de bière ainsi que 81 bouteilles de boisson forte. Les membres de l'ERAM-Saint-Hyacinthe se sont, ensuite, rendus à l'hôtel Bel-Air, de Valcourt, où ils ont fait irruption, vers 0 heure 45, samedi matin.

Les policiers ont renvoyé chez eux sept clients qui se trouvaient encore dans la taverne, après l'heure de la fermeture (minuit), ainsi que douze mineurs qui prenaient place au bar.

Des procédures judiciaires seront entreprises contre le propriétaire de l'hôtel, les adolescents et les sept personnes qui se trouvaient encore dans la taverne à cette heure indue.

Un spectaculaire chasse à l'homme

VALCOURT — Un chauffeur de "campagne" a entraîné, samedi soir, des patrouilleurs de la Sûreté du Québec de Granby dans une périlleuse chasse à l'homme sur les routes secondaires de la région de Valcourt.

Pilotant une Trans-Am de modèle récent, le chauffard a finalement réussi à semer ses poursuivants, après une heure de chasse dans le dédale des chemins de terre ceinturant les municipalités de Bonsecours, Richmond et Valcourt.

Cependant, sans doute rongé par les remords, notre "Steve McQueen" local s'est présenté de son plein gré, dimanche, au poste de la SQ-Granby. La chasse à l'homme a été lancée lorsque le suspect a soudainement rebroussé chemin avant d'arriver à un barrage que les policiers avaient érigé dans le cadre d'une Opération 100, déclenchée par la SQ-Sherbrooke, dans l'espoir d'intercepter les auteurs d'un vol à main armée perpétré, samedi soir, dans un dépanneur de Rock Forest.

On ignore encore pourquoi le chauffard voulait à ce point éviter le barrage policier, d'autant plus qu'il n'était relié d'aucune façon au hold-up.



Reine du carnaval d'Adamsville

Cette photographie nous fait voir la reine du carnaval d'Adamsville 1977, Mlle Lyne Patenaude. Mlle Patenaude a vendu 1,800 livrets de billets de tirage, ce qui lui a valu le titre de reine du carnaval, ainsi que plusieurs cadeaux tels que de l'argent, un voyage en Floride pour deux personnes, un bracelet, etc. Par ailleurs, le premier prix du tirage du carnaval d'Adamsville, un voyage pour deux personnes en Floride, a été remporté par M. Denis Tétreault, d'Adamsville, tandis que le second prix, un fauteuil, est allé à M. Claude Bouchard, de Cowansville.

La faim du monde
avant la fin du monde
OXFAM

Afin que tous les partis soient "libres"

Burns mijote une loi qui abolira les caisses électorales occultes

SHERBROOKE (PC) — M. Robert Burns, ministre d'Etat à la réforme parlementaire, déposera, au cours des prochains jours, un projet de loi visant à abolir les caisses électorales occultes et rendre public le financement des partis politiques au Québec.

Invité par l'association des étudiants de droit de l'Université de Sherbrooke, M. Burns a expliqué qu'il pouvait difficilement divulguer les éléments de ce projet de loi mais il a souligné qu'elle remplirait une double fonction: celle de contrôler les limites des contributions aux caisses électorales et celle d'informer la population des divers modes de financement des partis politiques.

M. Burns a indiqué que son gouvernement voulait ainsi assurer la population qu'aucun des partis qui ont l'espoir de remplir un jour la fonction gouvernementale ne soit lié par des contributions occultes à sa caisse électorale.

"Nous voulons instaurer une méthode de contrôle par un organisme neutre des contributions à la caisse électorale car nous voulons un gouvernement avec les mains libres. De plus, il faudra compléter l'aspect contrôle par l'information. Ainsi, l'organisme qui contrôlera les contributions devra divulguer les modes de financement des partis politiques."

M. Burns a également vanté le caractère original de certaines dispositions de ce projet de loi qu'il s'apprête à déposer à l'Assemblée nationale. "Je suis persuadé que cette loi ira plus loin que toutes les lois existant actuellement à travers le monde en ce domaine et j'espère que ce projet de loi suscitera des discussions car il n'est certes pas parfait."

Référendum

Abordant la chaude question du référendum, il a dit espérer que cette loi serait déposée en juin et adoptée à la session d'automne 1977. Encore là, M. Burns a refusé de divulguer les grandes avenues de son projet de loi bien qu'il ait consenti à relever certaines dispositions afin de rassasier l'appétit des participants à ce débat.

Ainsi, il a été permis d'apprendre que le gouvernement envisageait la possibilité d'introduire dans son projet l'initiative populaire M. Burns a relevé l'exemple de l'Etat de la californie où une pétition contenant quelque 300,000 signatures pouvait déclencher une mesure de référendum.

"Mais cela n'empêchera pas l'initiative gouvernementale de déclencher un référendum".

Plusieurs questions

M. Burns a également souligné que le référendum sur l'indépendance pourrait contenir plusieurs questions, tout aussi bien qu'une seule.

La stratégie n'est pas encore arrêtée sur ce sujet.

De plus, s'il n'en tient qu'à Robert Burns, les questions ne seront posées qu'en français, "mais il s'agit là d'une position personnelle et non pas du conseil des ministres".

Un des cinq leaders du gouvernement péquiste, M. Burns croit que ces deux projets de loi constituent les objectifs à court terme de son ministère et que, parmi les projets de plus longue haleine, on retrouve la refonte de la loi électorale, comprenant le mode de scrutin, les divisions électorales, la carte d'identité pour fin électorale et les sondages électoraux qu'il entend interdire pendant une période de sept jours précédant la tenue du scrutin.

Il a conclu en réitérant son intention de tenter d'obtenir l'assentiment de tous les partis de l'Assemblée nationale afin de télédiffuser en direct le discours du budget.

PRIX DU MARCHÉ

MONTREAL (PC) — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture:

Beurre: arrivages courants, 92 points, $1.07; 93 points, $1.08; Commission canadienne de l'industrie laitière, $1.08; prix de gros moyen aux détaillants, $1.15 3/10.

Fromage cheddar: blanc, $1.12; coloré, $1.12 3/10.

Poudre de lait écrémé: no 1, récipients de 50 lb, $0.68 à $0.70; procédé par rouleau et vaporisation, $0.42 à $0.45.

Lait de beurre en poudre: $0.40 à $0.45; pour nourrissage: $0.30 à $0.39.

Oeufs: prix moyen des grossistes aux détaillants, en boîtes d'une douzaine: A-extra gros, $0.97; A-gros, $0.91; A-moyens $0.85; A-petits, $0.62.

Prix de gros aux distributeurs alimentés par la Fédération des producteurs avicoles du Québec: A-extra gros, $0.95; A-gros, $0.89; A-moyens, $0.83; A-petits, $0.60; A-pee-wee, $0.42.

Prix de gros des pommes de terre: Nouveau-Brunswick, $2.85 à $2.95 le 50 lb; $1.35 à $1.45 le 20 lb; $0.68 à $0.70 le 10 lb; I.P.E., $3.25 à $3.35 le 50 lb; $1.45 à $1.55 le 20 lb; $0.78 à $0.80 le 10 lb.

MONTREAL (PC) — Prix payés au Marché central métropolitain pour les produits de première qualité. Ces prix sont fournis par le ministère de l'Agriculture du Québec.

Pommes: McIntosh, $4.50 à $5.00; McIntosh AC, $5.00 à $5.50; Cortland, $4.50 à $5.00; Délicieuses, rouges et jaunes, $5.00 à $7.50 la boîte de verger.

Légumes

Betteraves: $4.00 à $4.50 le 50 lb; $3.00 à $3.50 pour 12 cellos de 2 lb.

Carottes: $7.00 à $7.50 pour 24 cellos de 2 lb ou 10 cellos de 5 lb; jacketed, $7.75 à $8.00 pour 24 cellos de 2 lb ou 10 cellos de 5 lb.

Cinémas
LES GALERIES DE GRANBY



"Viens Près de Mon Lit..."
18 ANS
Aussi
"DES SECRÉTAIRES TRÈS PARTICULIÈRES"
HORAIRE
Sem.: Viens: 6:15-9:30
Secret: 7:50
Sam.-dim.:
Viens: 12:05-3:15-6:30-9:40
Secret: 1:40-4:50-8:05
CINÉMA 1

LE SKIEUR DE L'EVEREST
14 ANS
OSCAR — meilleur film documentaire 1976
2e FILM
TI-CUL TOUGAS
Sem.: Skieur 6:30-9:35
Ti-Cul 8:05
Sam.-dim.: Skieur: 12:15-3:30-6:30-9:35
Ti-Cul: 1:50-4:55-8:05
CINÉMA 2



18 ANS
LES HEURES BRÛLANTES DU PLAISIR
2e FILM
DOSSIER ROSE de la PROSTITUTION
Sem.: Heures: 6:05-9:20
Dossier: 7:50
Sam.-dim.: Heures: 2:30-5:45-9:00
Dossier:
1:00-4:15-7:30
CINÉMA 3

ON EST DÉMÉNAGÉ



Au 17, rue Court à Granby
NOTRE VENTE DE DÉMÉNAGEMENT SE POURSUIT JUSQU'AU 26 MARS
PROFITEZ D'UNE RÉDUCTION DE 20% SUR TOUS VOS ACHATS
boutique d'artisanat
Lucie Casavant
Tél.: 372-7979
17, rue COURT
GRANBY

As-tu ton ANTER
$2
vlà ta chance...
tirage : 1 avril

Les duplications administratives

Forget est d'avis qu'une économie substantielle pourrait être faite si chaque province était autonome

MONTREAL (PC) — L'ex-ministre libéral des Affaires sociales dans le cabinet Bourassa, Claude Forget, estime qu'il est possible et désirable que le gouvernement fédéral soit exclu du domaine du financement et de l'organisation des services de santé et des services sociaux.

C'est en tout cas l'opinion qu'il a exprimée lundi midi, à Montréal, devant un groupe d'étudiants de l'université McGill.

"Les provinces sont tout à fait capables, a déclaré M. Forget, toujours député libéral de Saint-Laurent à l'Assemblée nationale, d'assurer les tâches directement exécutées par le ministère fédéral de la Santé et du bien-être social, qu'il s'agisse du contrôle sanitaire exercé aux ports d'entrée du pays, des services aux populations autochtones et de la participation technique aux activités dans ce secteur de certains organismes internationaux."

Le député de Saint-Laurent estime que les économies réalisées par la disparition de cette duplication administrative varieraient entre $50 et $100 millions.

Pas de contradiction

M. Forget, qui se défend bien de vouloir émettre une opinion sur l'ensemble du problème constitutionnel canadien, soutient qu'un des avantages de la juridiction exclusive des provinces en matière de santé et de services sociaux serait que "chaque province pourrait désormais aborder la tâche d'établir graduellement des priorités mieux définies sans danger de voir son action contredite ou annulée par une intervention du pouvoir rival.

"Quel que soit le mérite réel ou supposé attribué à l'intervention fédérale passée pour stimuler le développement rapide des programmes sociaux, cette phase est désormais chose du passé", a déclaré l'ex-ministre.

Le député a affirmé que l'établissement de priorités, l'évaluation critique de l'efficacité sociale et financière des programmes sont nécessaires et représentent une condition essentielle au progrès.

"L'uniformité d'un océan à l'autre, a-t-il dit, ne constitue pas nécessairement un atout dans ce contexte."

Pour régler la crise constitutionnelle

Davis propose une autre répartition des pouvoirs

MONTREAL (PC) — Selon le premier ministre de l'Ontario, la décentralisation des pouvoirs actuellement détenus par le gouvernement fédéral ne représente peut-être pas en elle-même une solution à la crise politique canadienne.

"Si c'est la concentration du pouvoir qui constitue le problème, a déclaré M. William Davis au Canadian Club de Montréal, la solution se trouve alors dans une répartition du pouvoir et non nécessairement dans sa reconcentration ailleurs."

Le premier ministre ontarien a souligné que la décentralisation du pouvoir économique "pourrait porter atteinte d'une façon appréciable aux droits économiques de tous les Canadiens".

Il a demandé aux Canadiens de toutes les classes de la société de s'impliquer dans le débat sur l'unité nationale et il a rappelé qu'aucun dirigeant ou parti politique ne pouvait prétendre limiter ce débat à certains Canadiens ou à certaines solutions seulement.

"C'est un débat ouvert à tous et les hommes politiques ne constituent qu'un groupe parmi les participants.

"Les hommes d'affaires, les syndiqués, les étudiants, les cultivateurs, les fonctionnaires, les journalistes et les hommes et les femmes de toutes les classes de la société peuvent tous y perdre d'une manière ou d'une autre si les dimensions du Canada devaient être diminuées."

Conférence

M. Davis a rappelé que l'Ontario avait pris l'initiative d'une conférence du grand public qui allait lui permettre, de même qu'à ses dirigeants politiques, "de se mettre à partager et à construire dans un esprit de franchise et de conciliation".

Il a répété que c'étaient les difficultés économiques, beaucoup plus que l'incertitude culturelle ou linguistique, qui avaient joué un rôle important dans la victoire du Parti québécois, le 15 novembre dernier.

"Les difficultés économiques peuvent causer le désespoir politique et le défaitisme; le défaitisme politique peut engendrer la difficulté économique et l'incertitude. C'est un cercle vicieux."

Le premier ministre ontarien s'est engagé à protéger les droits des francophones de sa province, ajoutant que le Canada ne pouvait pas survivre si le pays tout entier ne s'impliquait pas dans la survivance de la culture française.

"Ceux qui laissent entendre qu'il nous est impossible d'atteindre ce but affirment en réalité qu'ils n'ont pas confiance aux Canadiens et . . . à leur capacité de relever le défi."

D'après lui, le point le plus important dans le débat sur l'unité nationale n'est pas l'indépendance politique, mais plutôt l'indépendance vis-à-vis "des vieux soupçons, des vieilles luttes, de l'ancienne incompréhension et des divisions".

M. Davis a approuvé les récentes déclarations du premier ministre Trudeau qui l'ont porté à croire que les prochaines discussions constitutionnelles pouvaient se dérouler dans une atmosphère d'ouverture d'esprit.

M. Parizeau

Le premier ministre ontarien a par contre fait remarquer que le ministre québécois des Finances Jacques Parizeau avait "une interprétation plutôt rigide et défaitiste de l'avenir politique du Canada".

Précédant son allocution au Canadian Club, M. Davis avait pris le petit déjeuner avec le maire de Montréal, M. Jean Drapeau.

Il a tout simplement voulu dire qu'on avait abordé une foule de sujets, durant une heure, mais il a refusé de préciser davantage.

Puis, il avait rencontré l'archevêque de Montréal, Mgr Paul Grégoire.

M. Davis est arrivé dans la métropole canadienne dimanche et il doit y rester trois jours avant d'aller passer quelque temps à Fort Lauderdale, en Floride.

Zappia devant les juges

MONTREAL (PC) — L'homme d'affaires Joseph Zappia s'est présenté en Cour des sessions de la paix, lundi, pour subir son enquête préliminaire sur des accusations de fraude relativement à la construction, au coût de $85 millions, du village olympique de Montréal.

Au début de l'audience, l'avocat de la défense, Me Richard Shadley, a demandé et obtenu, du juge Jacques Lessard, une ordonnance de non-publication à propos de chacun des témoignages rendus.

L'accusé dirigeait le consortium Les Terrasses Zaroléga, où on retrouvait Gerald Robinson, René Lépine, Andrew Gaty, Roger d'Astous, Lucien Durand et Janush Juszuph, également accusés de fraude et qui doivent comparaître en mai pour leur enquête préliminaire.

Les procédures se poursuivent jeudi dans le cas de Zappia.

Une troisième option?

Un pays incertain permet de constater que le fédéralisme déplait autant que l'idée du séparatisme

"La troisième option", tel est le titre qu'on aurait pu donner au long débat de trois heures organisé dimanche soir par les réseaux français et anglais de Radio-Canada sur la question du séparatisme au Québec.

L'émission intitulée "Un pays incertain" a permis de constater que la majorité des participants étaient peu sympathiques au style actuel du fédéralisme ou au séparatisme québécois.

Les modérateurs, panelistes et invités de six provinces étaient tous bilingues. Le débat réunissait des hommes politiques, des économistes, des journalistes, des syndicalistes, des hommes d'affaires et des enseignants.

La discussion, qui s'est déroulée une heure et demie sur le réseau anglais et une heure et demie sur le réseau français, fut très vivante et a porté sur la majorité des aspects de la crise nationale canadienne.

Repenser la confédération

La plupart des membres du panel sont convenus de ce que la confédération doit être repensée mais que la séparation du Québec ne solutionnerait pas les problèmes de cette province ni ceux du Canada.

Plusieurs ont aussi exprimé l'opinion que les événements qui se sont produits depuis l'élection du PQ le 15 novembre dernier a relégué dans l'ombre des questions d'importance primordiale au niveau régional.

Des membres du panel ont aussi laissé entendre que même si M. René Lévesque prétend que les positions de son gouvernement sont claires en ce qui concerne l'indépendance politique du Québec et son association écononmique avec le reste du Canada, de nombreux Canadiens se questionnent sur le type de relations que le PQ désire contracter avec le reste du pays.

Plusieurs invités croient qu'une troisième option est possible entre la confédération actuelle et le séparatisme québécois, mais aucun n'a pu expliciter exactement ce que pourrait être ce nouveau choix.

Ils sont convenus toutefois de ce que toute solution ne doit pas seulement résoudre les problèmes du Québec, mais également ceux des habitants de l'Ouest, des Maritime, des Indiens et autres Canadiens qui affirment ne pas être traités équitablement dans le système fédéral.

Lewis

Plusieurs ont abondé dans le même sens que David Lewis, ex-leader national du Nouveau parti démocratique qui croit qu'un référendum sur l'indépendance ne prouverait rien à moins que 100 pour cent des Québécois y soient favorables ou le rejettent.

"Il doit exister une troisième solution. Malgré tout le respect que chacun peut porter à ses concitoyens, je ne crois pas possible d'envisager une association amicale après une séparation", de dire M. Lewis.

L'ex-ministre Jean-Paul L'Allier, défait au scrutin du 15 novembre dernier, croit pour sa part qu'une troisième option ne doit "pas être un simple réaménagement de la constitution actuelle.

"Si les Québécois avaient le choix entre le statu quo (ou un réaménagement mineur de la constitution) et l'indépendance, je crois qu'ils choisiraient l'indépendance".

Quant au journaliste Harvey Oberfeld de Vancouver, qui vient de compléter une tournée du Québec, il y a "découvert une surprenante ignorance des problèmes de l'Ouest; de la Colombie-Britannique.

Pensez aux autres

"La population du Québec doit commencer à réaliser qu'il y a 10 provinces au Canada. Nous avons tous des problèmes et si les Québécois désirent que nous coopérions à résoudre leurs problèmes, ils devront accepter de s'intéresser aux nôtres".

Adanis Obomsawin, une Indienne travaillant à titre de producteur à l'Office national du film, a rappelé pour sa part que les Français et les Anglais ont longtemps ignoré les Indiens et qu'ils les ignorent toujours.

"Pour comprendre un peuple, vous devez avant tout comprendre sa langue. La seule façon de comprendre une race ou une culture différente est de permettre à ceux qui la forment de parler leur propre langue et de leur permettre de s'intéresser à l'étude de ce qui fait leur originalité.

"Je suis une Indienne et je sais ce que c'est que d'être un peuple séparé. Nous avons été écartés par chaque maudit gouvernement de chaque province. . . C'est une situation très difficile à accepter".

Lutte de pouvoir

Le président Laurent Picard de Marine Industries, ancien président de Radio-Canada, croit que la solution aux relations Québec-Canada ne "peut être une lutte pour le pouvoir dans le sens réel du terme".

"Cette lutte doit avoir pour objectif de résoudre les problèmes existant, d'obtenir la victoire de celui qui peut le mieux solutionner les problèmes de la croissance canadienne-française".

Jean-Paul L'Allier, qui était reconnu comme un des plus ardents nationalistes québécois de l'ex-gouvernement Bourassa, différait pour sa part d'opinion avec les membres du panel qui affirmaient que "le Canada ést en état de crise".

"Il est vrai que les problèmes sont devenus plus actuels depuis l'élection du Parti québécois, mais la réalité, c'est que les Québécois ont atteint leur maturité et que ce n'est pas aux Canadiens à décider de quelle façon ils doivent concrétiser cette maturité".

Un représentant du Congrès du Travail du Canada, J.-P. Rivard, est intervenu en faveur de l'indépendance du Québec.

"L'idée doit suivre son cours", dit-il. "Les thèses de la séparation et de l'association écononmique avec le reste du Canada vont de pair. . . Elles sont d'un intérêt certain pour les Franco-Canadiens.

Les animateurs de cette émission d'Etat étaient Louis Martin et Patrick Watson.

Denise Leblanc: "Si un accident arrive..."

QUEBEC (PC) — Le député péquiste des Iles-de-la-Madeleine à l'Assemblée nationale Mlle Denise Leblanc est mécontente du budget du gouvernement fédéral pour le prochain exercice financier.

Elle a constaté "avec stupéfaction" que ce budget ne prévoit aucun crédit pour l'aménagement d'un aéroport sécuritaire aux îles.

Dans une lettre adressée à M. Otto Lang, le ministre fédéral des Transports, le 10 mars, et dont le texte a été publié hier, Mlle Leblanc "souligne le fait que les engagements moraux des membres du gouvernement fédéral comptent assez peu même lorsqu'il s'agit de voies humaines".

"Cette décision de retarder des travaux aussi urgent, écrit le député des îles, m'apparaît davantage curieuse à la lumière des investissements prévus ailleurs au Canada pour de telles fins."

"Ainsi, poursuit-elle, votre gouvernement dépense la maigre somme de $5 millions pour un aéroport au Québec, mais $39 millions à l'aéroport de Malton, à Toronto."

Dans sa lettre au ministre fédéral, Mlle Leblanc fait état des promesses qui auraient été faites aux Madelinots notamment par le député fédéral des Iles M. Albert Béchard, et l'ancien ministre des Transports M. Jean Marchand, maintenant devenu sénateur.

"J'ai déjà communiqué avec vous à ce sujet et un de vos fonctionnaires m'a répondu très laconiquement que le dossier était à l'étude.

carrières ET PROFESSIONS

DOMCO
ACHETEUR

Les Industries DOMCO Limitée recherchent une personne bilingue ayant un minimum de trois ans d'expérience dans l'achat de machinerie lourde et de pièces de rechange.
Un salaire intéressant et d'excellents bénéfices marginaux sont offerts.
Les personnes intéressées voudront bien faire parvenir leur "curriculum vitae" au

Directeur du Personnel
Les Industries DOMCO Limitée
1001 est, rue Yamaska
Farnham, P.Q.
J2N 2R4

BLANCHETTE & LAFRENIERE
AUDIOPROTHESISTES
PROTHESES AUDITIVES
Bureau tous les mercredis 9 a.m. à 4 p.m.
392 Principale Suite 2 Tél.: 378-9949 Granby
166, rue King ouest Sherbrooke (819) 569-2348

HUDON & FILS enr.
9e Rang Est Granby
(Situé à 2.5 milles de la rue Dufferin)
Manufacturiers de portes et chassis
Matériaux de construction — Ouvrage général
Tél.(bur.)372-3119 — (rés.)378-3597
9e RANG EST — Rue DUFFERIN — Boul. Bouchard — Rue Principale — GRANBY

EMMAUS GRANBY INC.
245, AV. du PARC, GRANBY
NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE
LUNDI: FERMÉ
MARDI et MER. de 1 h p.m. à 6 h p.m.
JEU.-VEN. de 1 h p.m. à 9 h p.m.
SAMEDI: FERMÉ
372-1414
Ne rien laisser à la porte du magasin quand il est fermé. MERCI

VANCOUVER
Vol sans escale.
Départ 18h30. Arrivée 20h55.
D'un seul jet, l'avion d'Air Canada qui part à 18h30 de Montréal, atteint Vancouver à 20h55, soit 30 minutes avant qui que ce soit d'autre en soirée. C'est ça du "sans escale". Et n'oublions pas qu'il y a aussi cinq vols quotidiens directs entre Montréal et Vancouver.
De plus, Air Canada fait honneur à sa réputation de compagnie aérienne de première classe par l'excellence du service, des repas et en vous offrant un service de réservation de 24 heures qui, sur-le-champ, vous retiendra une voiture, une chambre d'hôtel et une place vers Vancouver.
Communiquez avec votre agent de voyage ou Air Canada, au 931-4411.
"Je suis certaine de prendre un excellent repas."
On y va? On y va!
AIR CANADA

Confiez-vous à des experts pour tous renseignements
Permis provincial No 75-01-50072
Voyages Granby inc.
94 PRINCIPALE, GRANBY
TÉL.: 372-3624

IATA A.T.C.
agence de Voyage Princesse INC.
Permis 50267
135, rue Principale, Granby
372-4444
SOYEZ PRÉVOYANTS RÉSERVEZ IMMÉDIATEMENT

Après tout ce travail

Elles méritaient de l'emporter...

GRANBY — Ce n'est vraiment pas un hasard. Les Inouk ont réellement mérité l'honneur qui s'est échu sur toute l'équipe en fin de semaine...

Pour parvenir jusque là, les Granbyennes auront travaillé comme pas une autre équipe ne l'a fait cette année. Elles ont remporté dix-huit victoires en saison régulière et n'ont perdu qu'une fois, à leur avant dernière joute, contre Sherbrooke. Elles ont vaincu tour à tour Ste-Foy et les Volontaires aux championnats de la division Nord-Est de la fédération des associations sportives collégiales du Québec en fin de semaine dernière puis elles ont travaillé d'arrache-pieds en fin de semaine contre Rosemont et contre (encore) les Volontaires.

Le succès est la récompense du travail. Il n'y a probablement rien de plus vrai.

Il en a fallu du temps aux locales pour le remporter, ce fameux titre. Surtout si l'on compte la longueur de la saison, qui s'échelonne du 19 octobre au 6 mars, si l'on calcule le nombre d'heures passées en pratiques à raison de deux par semaine, si l'on calcule les voyages et tout ce qui se rattache au train-train quotidien d'une équipe disciplinée mais assoiffée de victoire.

Ce n'est pas toutes les équipes, effectivement, qui ont pratiqué plus de cent heures cette année, qui ont passé une quarantaine d'autres heures sur le terrain en joutes régulières et une dizaine d'autres en matches de fin de saison tout en roulant tout près de onze cents milles pour décrocher un trophée... qui pourtant veut dire beaucoup. Les Inouk, elles, l'ont fait.

Et c'est un peu pourquoi elles méritaient tout cela.

Le championnat de hand-ball féminin va aux Inouk

A Québec sans clair de lune

QUÉBEC — Il y a exactement deux ans, les Inouk de Granby perdaient la finale régionale de hand-ball féminin au compte de 22 à 21 devant les Volontaires de Sherbrooke et clôturaient ainsi une saison qui allait les propulser vers de meilleurs moments.

Il y a maintenant un an, les Inouk remportaient leur premier championnat provincial de la Fédération des associations sportives collégiales du Québec au collège Maisonneuve de la métropole, en battant de justesse les Diablos de Trois-Rivières au compte de 21 à 20. Cette joute devait être le début d'une dynastie.

Et il y a exactement deux jours, ces mêmes Inouk s'appropriaient pour une deuxième année consécutive les ultimes honneurs réservés à l'élite féminin de hand-ball québécois, cette fois en disposant de leurs éternelles rivales de Sherbrooke par le pointage désicif de 17 à 9.

Et par cette victoire, les Inouk devenaient les premières couronnées de la campagne, leur finale ayant été la toute première de la journée. La journée du dimanche 20 mars 1977 venait de s'inscrire à tout jamais à l'agenda des mémoires du collège de Granby.

Le film du match

Dès les premiers instants de la grande finale, la nervosité s'est faite sentir chez les deux clans. Les deux équipes venaient d'être présentées à la foule et les acclamations avaient fusé à l'annonce des participantes sherbrookoises. Le fait pour la ville Reine des Cantons de l'Est d'avoir plusieurs équipes en finales collégiales n'aidait certes pas la cause des Inouk et amplifiait la volonté des Sherbrookoises de l'emporter.

Motivées par leur victoire de fin de saison contre les filles de Rachelle Carr-Côté, les Volontaires ne possédaient pas que l'atout de la foule en leur faveur. Le terrain du PEPS de l'université Laval était nettement à leur avantage à cause de sa longueur semblable à celle du collège de Sherbrooke, et les aspirantes au titre pouvaient compter sur leur puissance; l'échappée.

Il fallait donc anticiper la longue passe. Et c'est ce qui s'est produit. Sherbrooke s'est alors inscrit rapidement au pointage en profitant de l'inertie des Inouk, habituées à évoluer sur un terrain beaucoup plus restreint. Pour Granby, il fallait maintenant s'attendre à un match difficile, probablement le plus difficile de la saison.

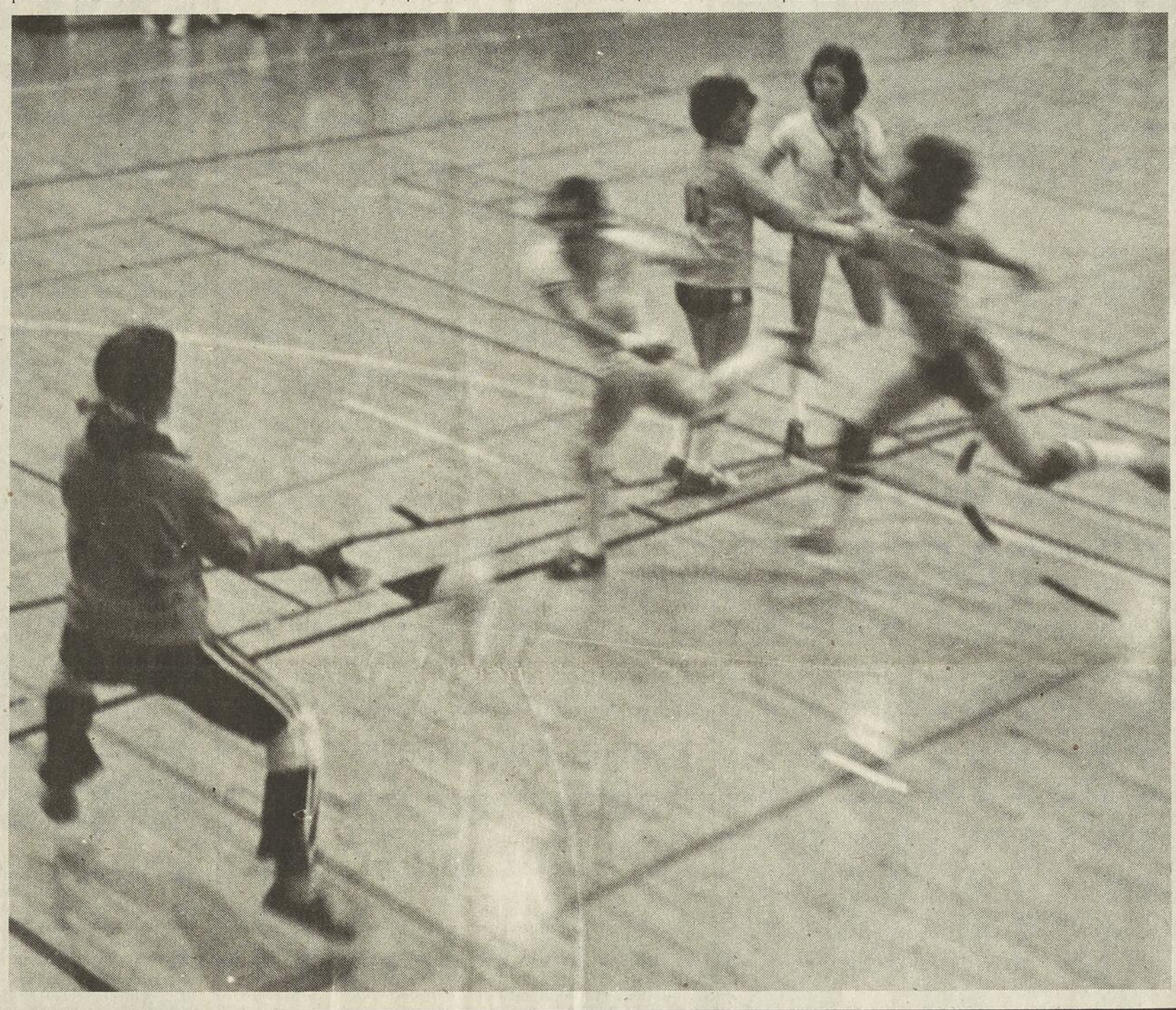
Le jeu ouvert a donc permis aux Volontaires de prendre les devants et à leurs supporteurs d'espérer. Mais les Inouk se sont vite resaisies après avoir elles aussi tenté de jouer la longue passe, et sont revenues à une défensive de zone. Plus rien ne pouvait alors surpasser les championnes du Québec; elles venaient de mettre un terme aux espoirs des Volontaires.

Et après avoir rôdé en territoire granbyen tout au long de la première demie, les Volontaires ont vu les secondes s'égrener et en même temps, le championnat leur échapper des mains.

La victoire était déjà acquise puisque Granby menait par un dizaine de points au second engagement, lorsque les partisans des Inouk se sont finalement fait entendre au creux de la masse installée dans les gradins. Il restait alors dix minutes au tableau lorsque les amateurs ont commencé à scander le "Go Inouk go" traditionnel et c'est au son de ce même cri d'encouragement que toute l'équipe s'est réunie pour s'embrasser et se féliciter, au son de la sirène annonçant la fin d'une saison exceptionnelle.

La cérémonie protocolaire fut aussi tout à fait particulière, alors qu'on a remis à chaque joueur des deux équipes, une médaille corroborant leur succès à ce championnat collégial. L'or allait à Granby, et les Volontaires se contentaient de l'argent. Puis ce fut la remise du trophée perpétuel et de la plaque commémorative au capitaine des Inouk, Jacqueline Couture, avant qu'on remette au joueur par excellence du match une médaille. Une autre Inouk devait alors être acclamée par la cohue, soit Hélène Leduc, qui à l'annonce de son mérite n'a pu retenir ses émotions.

Et c'en était fait des Volontaires. Et c'en était fait d'une autre saison de hand-ball. Et c'en était fait des pratiques bihebdomadaires. Et c'en était fait de ci et de ça. Mais pour les Inouk, tous ces ci et tous ces ça vont demeurer à jamais comme un souvenir impérissable qui aura marqué leur passage dans les rangs de la plus belle équipe de hand-ball féminin qu'il se puisse exister...



(Photo André Cyr)

Les Inouk ont passé une fin de semaine émouvante où elles ont remporté deux joutes d'importance capitale face tout d'abord aux détenteurs du second rang de la section Sud-Ouest du Québec, soit Rosemont, puis par la suite, face aux Volontaires de Sherbrooke en grande finale. Sherbrooke, avait dû vaincre Maisonneuve pour accéder à cette finale contre Granby, et les deux équipes qui se sont le plus donné de fil à retordre cette année se rencontraient par le fait même une autre fois. Bien que la confrontation qui a opposé les Inouk aux Volontaires ait été disputée sous le signe de la robustesse et de la vitesse, celle contre Rosemont aura offert un jeu beaucoup plus partagé et ouvert. Le pointage final indique d'ailleurs l'allure de la rencontre, les Inouk l'ayant emporté 25 à 17 dans une joute où l'adversaire a eu plus que sa part d'échappées et de lancers en direction des filets. Sur cette photo, Suzie Mailloux (10) ainsi que Lucie Bergeron des Inouk ont tenté d'empêcher la représentante du collège de Rosemont de lancer en direction de Jacqueline Couture...

Voilà l'équipe!

GRANBY — Voici l'alignement complet des Inouk, maintenant championnes de la province pour une deuxième année consécutive:

No	Noms	Position
—	Rachelle Carr-Côté,	instructeur
1	Jacqueline Couture,	gardien
2	Lucie Bergeron,	pivot
6	Hélène Feeley,	ailier
7	Hélène Leduc,	pivot
8	Hélène Tétreault,	arrière
9	Sylvie Flibotte,	pivot
10	Suzie Mailloux,	Ailier
11	Louise Beaumont,	arrière
13	Sylvie Roger,	pivot
15	Diane Viau,	ailier

Et voici maintenant leur fiche contre les Volontaires de Sherbrooke, soit les pointages des rencontres qui ont mis les deux équipes en confrontation cette année:

Dates	Pointages
19 octobre:	Granby 15, Sherbrooke 9
16 décembre:	*Granby 32, Sherbrooke 15
18 janvier:	Granby 23, Sherbrooke 14
2 mars:	*Granby 22, Sherbrooke 31
13 mars:	**Granby 10, Sherbrooke 7
20 mars:	***Granby 17, Sherbrooke 9

Les pointages indiqués d'un astérique indiquent les joutes disputées à Sherbrooke. Celui pointé de deux astériques indique la rencontre des championnats de la division Nord-Est et celui marqué de trois est le compte du championnat provincial.

Reportage: André Cyr

Et contre Rosemont

QUEBEC — Avant d'arriver en grande finale contre les Volontaires de Sherbrooke, les Inouk ont remporté samedi la préliminaire en battant le collège de Rosemont au compte de 25 à 17.

Cette marque établie par l'adversaire est un des plus hauts pointages enregistrés par une équipe cette année contre Granby, ce qui ne veut pas dire que les locales ont joué un mauvais match, loin de là. Rosemont a profité du fait qu'il partait perdant, Granby étant évidemment favori pour accéder à la joute du lendemain. Et comme l'adversaire ne se comptait vraiment pas battu, les Inouk ont joué plutôt nerveusement à l'attaque et ont oublié de se replier. Elles qui possèdent la meilleure défensive de la ligue...

On a même pu noter après la victoire un relâchement et il a fallu attendre au lendemain, contre Sherbrooke, avant de voir l'équipe au grand complet s'encourager, crier son ressentiment, pleurer, et former ce qui est convenu d'appeler une formation élite de classe. Et s'il y avait eu une mention du côté discipline, Granby l'aurait obtenue haut la main...

Des chiffres

GRANBY — Les chiffres ont vraiment été à l'avantage des Inouk de Rachelle Carr-Côté cette année. En plus de compter Hélène Tétreault, Hélène Leduc et Louise Beaumont aux trois premiers rangs des marqueurs de la division du Centre du Québec, les locales ont marqué 627 buts au cours de leurs 23 rencontres cette année et en ont alloué seulement 242.

Si l'on calcule un peu, les moyennes indiquent que Granby a compté 27.26 buts par joute et en ont accordé 10.87 par rencontre. C'est pas si mal...

Le Canada a une nouvelle Loi sur la citoyenneté

Date d'entrée en vigueur: 15 février 1977.

C'est avec fierté que vous vous souviendrez du jour où vous avez acquis la citoyenneté canadienne, avec tous les privilèges et obligations attachés à ce statut.

La nouvelle Loi sur la citoyenneté ne modifie en rien le statut des personnes qui sont déjà citoyens canadiens.

Les immigrants reçus désireux de devenir citoyens seront intéressés par les changements suivants:

1. Les femmes et les hommes sont traités sur un pied d'égalité, quel que soit leur état civil.
2. Les candidats doivent avoir résidé au Canada pendant trois ans.
3. L'âge de la majorité est de 18 ans.
4. Les candidats sont tous traités également, quel que soit leur pays d'origine.

Comme par le passé, les requérants seront tenus de verser un droit, mais les agents du Secrétariat d'État leur fourniront à titre gracieux tout renseignement ou aide dont ils pourraient avoir besoin en vue de remplir leur formule de demande.

Si vous désirez obtenir plus de précisions, veuillez vous adresser, en personne ou par écrit, à la Cour de la citoyenneté la plus rapprochée de chez vous.

Vous pouvez également communiquer avec: Le Greffier, 130, rue Slater, Ottawa (Ontario) K1A 0M5.

Secrétariat d'État — John Roberts Ministre

Secretary of State — John Roberts Minister

D'autres problèmes pour la ligue Juvénile Majeure

Pas de finale pour un circuit illégal? C'est ce que nous...

GRANBY — C'est la pagaille dans la ligue Juvénile Majeure. Pour ceux qui ont suivi les activités de ce circuit cette saison, vous direz qu'il n'y a là rien de bien nouveau!

Depuis le début de la saison, ce circuit de hockey juvénile a connu à peu de chose prêt tout ce qui peut arriver à un circuit de hockey. Maintenant, cette ligue, qui a complètement été dominée par les Maroons de Waterloo toute la saison, est menacée de n'avoir aucune série finale.

Ce commantaire nous vient de Bertrand Déry, gouverneur à la ligue pour les Comètes de Bedford. "Les Maroons de Waterloo tente de nous faire jouer deux parties de suite, soit vendredi et samedi soir, chez eux. Les Maroons veulent jouer la dernière série très rapidement, alors que nous avons encore trois smaines devant nous. Nous sommes intéressés à jouer une partie à un endroit et la suivante dans l'autre ville. Nous croyons que le spectacle en sera d'autant meilleur et il ne faut pas faire jouer les joueurs deux parties en deux jours. Cela enlève toute l'efficacité des jeunes," de rajouter Bertrand Déry.

Et il continue: "Les Maroons veulent tout décider. Mais nous sommes là, nous aussi. On aimerait avoir notre mot à dire. Habituellement, la ligue offre un calendrier des séries, mais là nous n'avons rien. C'est pourquoi j'ai envoyé une lettre à la direction de la ligue pour qu'il y ait une réunion soit ce soir ou demain pour décider de ce qui arrivera. En tout cas, nous ne sommes pas intéressé à une série qui comporterait des doubles à chaque endroit, c'est-à-dire deux parties en deux soirs au même endroit."

Bertrand Déry nous a aussi appris que Claude Bernard, gérant-général des Maroons de Waterloo, l'avait menacé de ne pas faire de finale si on ne fonctionnait pas de cette façon. "Peut-être qu'il n'y en aura pas de finale, après tout," de mentionner Bertrand Déry.

Mais notre interlocuteur n'avait pas que cela à nous dire. Petit détail intéressant si l'en est un, la ligue Juvénile Majeure est illégale depuis jeudi dernier. Tout cela vient du fait que, suite à des problèmes entre le président du circuit René Boileau et la Fédération du Hockey Amateur du Québec, cette dernière aurait désavoué le président, et par biais, la ligue aussi.

"C'est donc dire que nous n'avons rien à perdre, d'ajouter Bertrand Déry. Si le circuit et les Maroons de Waterloo veulent faire une finale, ils devront agir comme il se doit, en non penser comme s'ils étaient seuls dans cette ligue. Sinon, ils remporteront la finale sans même l'avoir disputé. De toute façon, cela terminerait les choses comme elles se sont déroulées tout au long de la saison," de conclure Bertrand Déry.



(Photo: C-Line Jobin)

On ne sait pas encore pour le moment qui remportera ce trophée, emblème des champions du tournoi de balle-molle masculin des Loisirs de l'Immaculée-Conception, puisque les équipes faisant partie du tournoi ne sont pas encore connues, et le tournoi est bien loin d'être terminé. Cependant, les organisateurs seront prêts à recevoir les 24 équipes la fin de semaine du 4-5-6 et 7 août. Sur le document, dans l'ordre, Jean-Yves Audet, responsable du terrain; Camille LeBlanc, des Loisirs Immaculée-Conception; André Foisy, représentant du commanditaire; Réal Brisson, vice-président du tournoi; Normand Bessette, président du tournoi, Francine Bessette, responsable du restaurant; Rosaire Béland, vice-président et Ernest Duquette, trésorier.

Les 4-5-6 et 7 août

Un cinquième tournoi de balle-molle pour LICI

GRANBY — L'organisateur du tournoi régional de balle-molle Immaculée-Conception, qui se réunissait hier soir pour mettre sur pied quelques détails importants à la préparation de l'événement, a procédé au lancement officiel des dates du tournoi. Il s'aigt des 4-5-6 et 7 août 1977, donc la même fin de semaine que l'an dernier. Avis aux organisateurs de d'autres événements, cette fin de semaine là, on ne verra que le tournoi de balle-molle des Loisirs Immaculée-Conception.

L'an dernier, dans les quatre jours occupés par le tournoi, les 32 équipes avaient attiré entre 7000 et 8000 personnes, sur les deux terrains. On en espère autant sinon plus pour ce cinquième tournoi annuel, une fois de plus sous la commandite de Molson.

Normand Bessette demeure le président du tournoi, assisté des deux vice-président Rosaire Béland et Réal Brisson. Jean-Yves Audet aura la responsabilité du terrain, Francine Bessette s'occupera du restaurant, et Ernest Duquette prendra la charge des finances du tournoi en tant que trésorier.

Cette année, le nombre d'équipes a été porté de 32 (ce qu'il était l'an dernier) à 24 formations. Les organisateurs ont voulu éviter l'utilisation de deux terrains, comme cela s'était fait l'an dernier avec le terrain de l'Immaculée et celui du parc Dubuc. De plus, comme le disait si bien l'une des personnes présentes à la réunion, on a pensé sacrifier un peu sur la quantité, pour regrouper plus de qualité.

D'autres renseignements sulsur le tournoi de balle-molle de l'Immaculée-Conception seront disponible d'ici peu, mais les dirigeants de l'événement n'ont pas voulu aller plus loin pour hier soir.

Dans la ligue Régionale O'Keefe

La Taverne Royal prend les devants en finale!

GRANBY — Dans la première rencontre de la série finale de la ligue Régionale O'Keefe, la Taverne Royal a eu raison de l'Épicerie Fréchette au compte de 4 à 2. Cette victoire de la Taverne Royal permet à ces derniers de prendre les devants dans cette série 3 de 5.

Tout d'abord, au premier vingt, l'Épicerie Fréchette a ouvert le pointage par l'entremise de Yves Lallier qui complétait un jeu de Gilles St-Germain. Quelques instants plus tard, Paul-André Adam déjouait Michel René du Fréchette et portait le compte égal 1 à 1. Des marques d'assistance allaient à Pierre Ouellet et Alain Gravel. Tout au long de cette période, les deux équipes manquaient de belles chances de compter.

Au deuxième vingt, l'aEApicerie Fréchette se relançait à l'attaque et vers la sixième minute, Richard Dostie, déjouait André Duplessis sur un lancer qui ne quittait pas la glace. Alain et Michel Dostie ont récolté des passes sur ce but. Durant cette demie période, les spectateurs ont eu du jeu enlevant au possible et des mises en échec dures. À la quinzième minute, Pierre Laliberté égalisait de nouveau les chances avec l'aide de Serge Bainville. Moins d'une minute plus tard, Yvon Bergeron portait le compte 3 à 2 en faveur de la Taverne Royal, aidé d'Alain Gravel et de Pierre Laliberté. Encore une fois, le jeu rude de part et d'autre se manifestait et la période a pris fin avec un compte de Royal 3 Fréchette 2.

Le troisième engagement a donné lieu à du jeu excitant et vers la mi-période, François Charbonneau réduisait l'espoir du Fréchette en marquant ce filet pour le Royal. Donc, compte final Fréchette 2, Royal 4. À ne pas manquer, la prochaine rencontre mercredi à compter de 20 heures trente.

Malgré la victoire du Tricolore

Boston remporte la série

BOSTON (AP) — Le Canadien de Montréal, infatiguable à l'attaque, a marqué trois buts en période initiale, hier soir, avant d'inscrire à son palmarès une victoire de 5-1 contre les Bruins de Boston.

Les Bruins, dont c'était la première défaite en 12 rencontres, demeurant néanmoins la seule équipe de la ligue Nationale à avoir enlevé la série de matches qui l'opposait au Tricolore avec trois victoires contre deux revers.

Mario Tremblay a procuré les devants au Canadien à 4:14, sur un tir du revers d'environ 10 pieds. Le gardien Gilles Gilbert était étendu sur la glace pendant que ses défenseurs cherchaient à dégager le devant du filet.

Larry Robinson a marqué à son tour à 11:43, au moment où son coéquipier Peter Mahovlich et Terry O'Reilly, des Bruins, purgeaient des pénalisations pour avoir cinglé. Une minute plus tard, avec avantage numérique cette fois; Guy Lapointe portait l'avance des siens à trois buts.

Earl Anderson a riposté pour Boston à 33 secondes de la fin de l'engagement.

Cleveland 7
Toronto 2

Les Barons de Cleveland, menés à l'attaque par Al MacAdam et Dennis Maruk, auteur de chacun deux buts, ont défait hier soir les Maple Leafs de Toronto 7-2.

Jim Neilson, Dave Gardner et Brent Meeke ont réussi les autres filets des Barons tandis que Lanny McDonald et Dave Williams ont riposté pour Toronto.

Les Barons, qui se sont montrés beaucoup plus rapides que leurs adversaires, ont effectué 37 tirs au but, contre 35.

Ligue Amicale Molson

La Barrique: grand champion en finale

GRANBY - La Barrique n'a pris que quatre parties dans la série finale 3 de 5 de la ligue de hockey éponge Amicale Molson pour disposer de leurs rivaux finalistes, le Brassin et ainsi remporter le championnat de la ligue.

La dernière joute s'est terminée sur une note tragique de 1 à 0 alors que Michel Galipeau a enfilé le but qui devenait celui de la victoire et du championnat. Le cerbère Langevin n'a rien accordé au Brassin et a tiré son épingle du jeu à plusieurs occasions.

La ligue invite tous ses joueurs à la salle 4 Saisons le 7 mai alors que se déroulera la remise des trophées aux joueurs méritants.

Restera-t-il avec les Expos?

Rawley ne se fait aucune illusion

DAYTONA (PC) — Le gérant Dick Williams est satisfait du travail de son jeune lanceur Shane Rawley, depuis le début du camp des Expos.

Mais l'Américain de 22 ans ne se fait pas d'illusions et regarde la chose d'un oeil critique.

"Je croyais avoir une mince chance de faire l'équipe, étant donné les nombreux postes vacants au début du camp. Mais ce n'est pas encore fait, explique Rawley.

"Je lance bien depuis quelques semaines et j'espère seulement que ça va continuer. Mais je crois bien lancer à Denver cette année. En attendant, je donne tout ce que je peux, avec les Expos, car je ne crois pas être si loin de mon objectif."

Rawley a signé avec l'équipe montréalaise, en juin 1974, et l'an dernier il a lancé avec les Métros de Québec, dans le AA de la ligue Eastern, où il a terminé avec une fiche de 11-7, et une moyenne de 2.69 points mérités.

L'affaire Marc Tardif

Jodzio: poursuivi en Cour supérieure

QUÉBEC (PC) - Le capitaine des Nordiques de Québec, Marc Tardif, vient d'intenter en Cour supérieure, à Québec, une poursuite en dommages et intérêts au montant de $150,000 contre Rick Jodzio, des Cowboys de Calgary, l'entraîneur Joe Grozier et l'Association mondiale de hockey.

La poursuite a été signifiée en fin de semaine à l'entraîneur des Cowboys.

Tardif réclame $20,000 pour son absence au tournoi de la Coupe Canada, en septembre dernier, un montant de $10,000 pour souffrances, douleurs et autre inconvénients, une somme de $40,000 pour perte de jouissances de la vie, et $80,000 pour atteinte à son intégrité physique.

Cette poursuite civile s'ajoute aux procédures qui ont déjà été intentées contre Jodzio en Cour criminelle relativement aux incidents survenus le 11 avril 1976, au Colisée de Québec.

Joueur inéligible

Les Castors perdent leur championnat...

DRUMMONDVILLE (PC) Les Castors de Sherbrooke ont perdu trois points au classement final de la Ligue junior majeure du Québec, pour avoir utilisé un joueur inéligible durant deux matches ce mois-ci.

Les Castors ont dit ignorer que le joueur Bill Dummer ait falsifié son baptistère, et qu'ils ne devraient pas être si sévèrement punis, mais la ligue a maintenu son verdict.

Chicoutimi a reçu un point et Sorel deux.

Sherbrooke perd ainsi le championnat, au profit des Remparts de Québec, qui terminent avec 92 points, contre 90 pour Chicoutimi et 89 pour les Castors.

Contre les Tigers

Les Expos coulés par les circuits

LAKELAND (AP) - La recrue Steve Kemp a converti le premier lancer de Joe Kerrigan en circuit, à la 10e manche, et les Tigers de Detroit ont disposé des Expos 6-5, hier, dans un match hors-concours.

Steve Rogers a accordé un circuit de deux points, à la quatrième.

Pepe Frias a produit deux points pour les Expos, tandis que Tony Perez, Barry Foote et Gary Roenicke, ont produit les autres points.

Roenicke a réussi un circuit, à la neuvième, provoquant la manche supplémentaire.

Le voltigeur de centre Sam Mejias, des Expos, a été transporté hors du terrain sur une civière, après s'être foulé la cheville, en contourant le premier coussin.

MONTRÉAL: 110, 002, 001, 0-5 10 2
DÉTROIT: 000, 200, 120, 1-6 11 0
Rogers, DeMola 7 Kerrigan (0-1) 10 et Foote, Reece 7; Roberts, Wilcox 6 Cappuzzello (1-0) 8 et Wockenfuss. Cir: Det-Thompson, Kemp; Mon-Roenicke.3l

La fin de semaine de C-Line



(Photo C-Line Jobin)

Le trophée des Liqueurs Nationales a été gagné par une équipe de Drummondville, à la consolation du bonspiel régional junior disputé au Granby Curling Club en fin de semaine. De gauche à droite Claude Richard; Pierre Bergeron; Maurice Aucoin, organisateur qui a présenté le trophée emblématique; Colette Bourque et Marie-Josée Boiselle.



(Photo C-Line Jobin)

C'est une équipe de Cowansville, entièrement composée des membres de la famille Whitman, qui a remporté les grands honneurs du bonspiel régional junior, disputé en fin de semaine au Granby Curling Club. Cette équipe s'est ainsi mérité le trophée Jan'O Junior, un don de Jeannot Brosseau. Nous assistons ici au couronnement des champions. De gauche à droite, Jeannot Brosseau; Mme Millie O'-Brien, responsable du tournoi; Jean Whitman, le capitaine; Helena Whitman, Alfred Whitman et Michael Whitman.



(Photo C-Line Jobin)

Les motoneigistes du Haut-Yamaska, secteur de Bromont, ont couronné leur reine, samedi soir et fait connaître M. et Mme Motoneigistes pour l'année. Une salle comble a assisté à l'événement à la salle Katudal. De gauche à droite, Gérard Fortin, désigné M. Motoneige; France Harnois, proclamée reine (Mlle Harnois représentait la Cabane Rustic de Roxton Pond), et Mme Lucille Fortin, choisie Mme Motoneige. À l'arrière, Jean-Claude Harnois de la Cabane Rustic et Bruno Duchesne, vice-président du club, secteur Bromont.



(Photo C-Line Jobin)

Le tournoi de ballon-balais de Bromont a couronné deux champions, dimanche soir, à l'issue d'une intéressante compétition. Cette photo nous fait voir les champions recevant les trophées Molson. De gauche à droite, Daniel Caron, organisateur; Rolland Lefebvre du club Bombardier Mode de Richmond, gagnant dans la classe "B"; Jean-Paul Drolet, organisateur; Denis Leclerc, organisateur; Fernand Moreau de l'hôtel Martin de Farnham, champion dans la classe "C" et André Foisy, représentant du commanditaire.



(Photo C-Line Jobin)

Les deux équipes jugées les plus sportives au dernier tournoi Molson de ballon-balais de Bromont ont reçu chacune un trophée. Nous reconnaissons sur ce document Daniel Brunet du club Aramis; André Foisy, représentant du commanditaire et Marcel Langevin du club St-Joachim. Il y avait deux classes dans cette compétition, soit "B" et "C". Une équipe par classe a été désignée.

—A la réunion du Comité international olympique

On analysera le boycottage des Jeux de Montréal par les pays africains

ABIDJAN (Reuter) — Les boycottage des jeux Olympiques de Montréal par les pays africains sera examiné par la commission exécutive du Comité international olympique au cours de sa réunion du 27 mars au 2 avril prochains à Abidjan, déclare le président du comité, lord Killanin. Dans un interview au magazine Voix Afrique, lord Killanin souligne qu'il n'a jamais été obligatoire pour quiconque de prendre part aux jeux Olympiques, ni d'ailleurs à n'importe quelle épreuve sportive internationale. "Toutefois, ajoute-t-il, ce qui est important est que si quelqu'un est affilié à une organisation internationale sportive, il doit obéir aux règles de cette fédération. Bien évidemment si les règles du CIO ou des fédérations internationales sont transgressées, alors il est nécessaire qu'une action soit entreprise aujourd'hui comme demain." Pour le président du CIO, il est malheureux qu'il y ait des accusations de discriminations envers de nombreux pays à travers le monde. "Le mouvement international olympique comme les fédérations internationales ne s'intéressent qu'au sport et désirent que chacun ait des chances égales de participation", souligne-t-il tout en se déclarant persuadé que ce qui est important c'est ce que les pays africains peuvent apporter au CIO et au mouvement olympique.

Il évoque à cet égard, le nombre élevé de sportifs africains devenus célèbres et les contributions de nombreux administrateurs, y compris les membres du CIO, avant d'exprimer sa volonté d'aider l'Afrique à développer le sport et les idéaux olympiques.

"Je crois, a déclaré lord Killanin, qu'il est essentiel pour chacun d'entre nous au sein du mouvement olympique, que ce soit au CIO, aux comités nationaux olympiques ou aux fédérations internationales ou même au public en général et aux peuples de toute la terre, de rechercher à préserver l'unité quand le monde est divisé. Ce n'est pas facile, mais le sport néanmoins fournit un dénominateur commun à cette unité. Cette vérité est largement pratiquée, mais malheureusement, ce sont habituellement les divisions et les différences qui font les nouvelles".

Lord Killanin, qui pense ne pas avoir à renouveler son mandat en 1980 après huit ans à la tête du CIO, indique par ailleurs que lors de la session de Prague de la commission exécutive, le CIO discutera de l'avenir des jeux Olympiques et plus particulièrement des Jeux de 1984 et de 1988.

Il déclare que certaines suggestions ont déjà été faites concernant un possible élargissement des Jeux sur une région ou une contrée afin de réduire les coûts et d'éviter des constructions inutiles."

"Ceci pourrait bénéficier aux pays les plus petits ou les moins riches, mais présente le désavantage de la transformation éventuelle des Jeux en une série de championnats du monde simultanés", ajoute-t-il

Evoquant la création en avril 1976 d'un comité inter-gouvernemental sous l'égide de l'Unesco, visant à limiter l'autorité du CIO dans l'organisation internationale du sport amateur, lord Killanin souligne: "Il est important de déclarer que si le CIO et les fédérations de même que les comités nationaux olympiques à travers le monde, ils sont tout autant décidés à préserver leur indépendance dans les domaines qui les concernent directement.

La coopération est la bienvenue, pas la domination."

Vers les majeures

Atkinson trouve que la route est ardue

DAYTONA (PC) — Ce n'est pas facile de faire son chemin chez les pros, mais c'est encore plus difficile pour un Canadien.

"C'est très difficile, explique l'Ontarien Bill Atkinson, qui voudrait bien obtenir un poste régulier parmi les lanceurs de relève chez les Expos.

"On peut jouer seulement deux mois par année. Y'a aussi toutes les règles de base du jeu qu'on apprend pas; on manque aussi de bons instructeurs.

"Les Américains sont choyés. Ils ont tout l'équipement désiré, ils vont au collège, on leur apprend les bases du jeu, et ils peuvent se perfectionner à l'université, ajoute le spécialiste de la courte relève.

Au Canada, on ne peut pas signer avant 18 ans. Et c'est seulement là qu'on nous apprend les principes du jeu.

On s'étonne qu'Atkinson n'ait pas choisi plutôt le hockey ou le football. "J'ai toujours voulu devenir joueur de baseball depuis mes huit ans. J'ai travaillé fort et maintenant je suis ici.

"Je crois qu'avec le départ de Dale Murray, j'ai d'excellentes chances de demeurer avec les Expos.

"Je me suis beaucoup amélioré à la défensive et j'ai appris à lancer contre certains frappeurs. C'est beaucoup plus facile une fois qu'on connaît ces choses-là."

Agé de 23 ans, Atkinson avait 17 ans, lorsqu'il a signé avec l'équipe montréalaise. Il a lancé dans quatre matches pour eux, fin 1976, accordant seulement trois coups sûrs et aucun point, en cinq manches lancées.

La saison dernière il était à Denver, dans le "AAA", et a terminé avec une fiche de 6-3, en 51 présences au monticule. Il a également lancé à Québec, Memphis et West Palm Beach.

"Une chose me frappe depuis que je suis ici. Les frappeurs des majeures n'aiment pas qu'on les provoque. La plupart des lanceurs vont tourner autour d'eux, mais je préfère les provoquer avec ce que j'ai de mieux comme lancers. Beaucoup n'apprécient pas du tout".

Atkinson est petit, 5'8" et pèse seulement 158 livres, mais il ne craint pas de foncer et ne croit pas que son poids et sa taille soient un handicap pour jouer dans les majeures.

"Je suis prêt à travailler très fort et à apprendre tout ce qu'on va m'enseigner."

Près de sept millions

Le parc olympique: déficit olympique!

MONTREAL (PC) - Le parc olympique, dans l'est de la métropole, accumulera un déficit de $6.8 millions durant l'exercice 1977-78, a affirmé, dimanche, M. Claude Charron.

Parlant sur les ondes d'une station de radio, à Montréal, le ministre délégué au Haut Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports a déclaré que ses services avaient "calculé tous les revenus et dépenses possibles" concernant l'exploitation du stade de 70,000 sièges, du vélodrome et des piscines olympiques.

"Dans les revenus, nous avons inclu le contrat des Expos, de même que celui que nous espérons signer avec les Alouettes, les autres manifestations sportives, les réunions politiques et autres spectacles".

"Les installations ne seront jamais rentables, a dit M. Charron. Vous ouvrez une porte et ça vous coûte $1,000".

Fédération d'athlétisme

Tous les problèmes ont été abordés...

DUSSELDORF (AFP) — Outre le problème des rapports entre la Fédération internationale d'athlétisme et les pays africains, le comité exécutif de la Fédération internationale d'athlétisme réuni durant deux jours à Dusseldorf a abordé diverses questions, notamment dans les domaines de l'amateurisme, du développement de l'athlétisme dans le monde et l'organisation des futures compétitions.

• Amateurisme: le nouveau règlement adopté à Montréal à propos de la compensation des pertes financières occasionnées aux athlètes par l'entraînement et la compétition ne donne pas totalement satisfaction.

L'I.A.A.F. a connaissance des nombreuses violations de ces nouvelles règles intervenues après les Jeux olympiques. Elle est à la recherche d'un règlement nouveau ou tout au moins d'une amélioration pour les prochaines années. Un projet devrait être proposé au prochain congrès. "Mais en attendant nous serons très fermes sur l'observation des règles actuelles pour éviter une situation chaotique", a déclaré M. Paulen.

• Programme de développement de l'athlétisme: un programme assez complet est au point pour la saison 1977 afin de venir en aide aux "pays sous-développés athlétiquement". Pour les saisons à venir, L'I.A.A.F. espère financier ces programmes par le biais de la recette de la Coupe du Monde.

• Programme des Jeux olympiques de Moscou: il sera arrêté définitivement fin juillet après la session du Comité olympique international de Prague qui doit se prononcer sur l'adjonction du 3,000 mètres féminin et du 50 km marche au programme.

• Contrôle anti-dopage: la procédure a été améliorée et entrera en vigueur cette saison.

• Cross-country: les dates des deux prochains championnats du monde ont été arrêtées. 1978: 20 mars à Glasgow Écosse. 1979: 25 mars à Limerick Irlande.

• Coupe du Monde: l'attribution de l'organisation de la deuxième Coupe du Monde sera décidée après la première édition en septembre prochain. Deux candidatures ont été déposées: Canada et États-Unis.

Sommaires de hockey

Montréal 5 Boston 1

PREMIÈRE PÉRIODE
1—MONTRÉAL: Tremblay 17 (Risebrough) 4:14
2—MONTRÉAL: Robinson 19 (Jarvis, Savard) 11:43
3—MONTRÉAL: Lapointe 22 (Shutt) 12:47
4—BOSTON: Anderson 10 (McNab, Cashman) 19:27
Péanlité: O'Reily (mineure double) Mahovlich 10:31, Smith 17:10
DEUXIÈME PÉRIODE
5—MONTRÉAL: Lafleur 52 (Robinson, Shutt) 13:40
6—MONTRÉAL: Risebrough 18 (Tremblay, Lambert) 14:32
Pénalités: Gainey 7:50, Chartraw 10:04, Risebrough 17:16
TROISIÈME PÉRIODE
Aucun but
Pénalité: Tremblay 4:13
TIRS AU BUT
MONTRÉAL ..... 9 8 6—23
BOSTON ..... 7 10 3—20
Gardiens Larocque, Montréal; Gilbert, Boston
A-14,597

Cleveland 7 Toronto 2

PREMIÈRE PÉRIODE
1—CLEVELAND: MacAdam 20 (Maruk) 7:12
2—CLEVELAND: Neilson 3 (Widing) 18:45
Pénalités: Salming 5:57, Stewart 8:08
DEUXIÈME PÉRIODE
3—CLEVELAND: Gardner 12 (Widing, Stewart) 11:43
4—TORONTO: McDonald 43 (Sittler, Turnbull) 19:03
5—CLEVELAND: Maruk 26 (Murdoch) 19:52
Aucune pénalité
TROISIÈME PÉRIODE
6—TORONTO: Williams 18 (sans aide) 2:52
7—CLEVELAND: Meeke 8 (Maruk, Neilson) 3:41
ó—CLEVELAND: MacAdam 21 (Murdoch, Christie) 9:27
9—CLEVELAND: Maruk 27 (MacAdam, Murphy) 16:05
Pénalité: Christie 10:26
TIRS AU BUT
CLEVELAND ..... 15 10 10—35
TORONTO ..... 10 13 14—37
Gardiens: Edwards, Cleveland; Palmateer, Toronto
A-16,485

HOCKEY FEMININ

Classement final

	PJ	G	P	N	PP	PC	Pts
Saint-Jean	23	14	4	5	94	39	33
Cidrobec	23	15	7	2	72	34	32
Forand Sport	24	13	8	3	87	43	29
Saint-Pie	23	0	23	0	7	141	0

Tournoi à la ronde
Mardi, 22 mars
Forand Sport vs Cidrobec
(22 heures, à St-Césaire)
Mercredi, 23 mars
Saint-Pie vs Saint-Jean
(20 heures, à St-Césaire)

POUR DE BONS RÉSULTATS!
"AYEZ RECOURS AUX PETITES ANNONCES CLASSÉES DE LA VOIX DE L'EST".
SIGNALEZ 372-5433

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Section Patrick

	PJ	G	P	N	PP	PC	Pts
Philadelphie	73	44	16	13	291	196	101
Islanders	73	43	19	11	258	175	97
Atlanta	74	31	32	11	244	246	73
Rangers	74	27	33	14	255	283	68

Section Smythe

St-Louis	73	29	35	9	212	248	67
Chicago	74	24	39	11	220	276	59
Minnesota	73	20	35	18	219	279	58
Vancouver	74	24	40	10	212	265	58
Colorado	73	19	41	13	203	273	51

Section Adams

Buffalo	73	45	22	6	274	199	96
Boston	73	43	22	8	278	219	94
Toronto	74	33	29	12	283	259	78
Cleveland	73	24	38	11	220	260	59

Section Norris

Montréal	74	55	8	11	355	166	121
Pittsburgh	75	31	31	13	225	238	75
Los Angeles	73	29	30	14	237	218	72
Washington	74	20	40	14	196	284	54
Detroit	72	16	47	9	175	273	41

HIER
Montréal 5 Boston 1
Cleveland 7 Toronto 2
CE SOIR
Colorado à Islanders
Buffalo à Atlanta
Pittsburgh au Minnesota
Los Angeles à St-Louis
Philadelphie à Vancouver

ASSOCIATION MONDIALE

Division Est

	PJ	G	P	N	PP	PC	Pts
Québec	72	42	28	2	315	263	86
Cincinnati	71	37	31	3	322	262	77
Indianapolis	73	32	34	7	245	274	71
N.-Angleterre	74	31	37	6	248	264	68
Birmingham	73	28	42	3	254	276	59

Division Ouest

Houston	71	45	20	6	290	203	96
Winnipeg	72	41	29	2	328	257	84
San Diego	72	34	34	4	242	257	74
Calgary	71	28	38	5	211	251	61
Edmonton	72	29	40	3	204	271	61
Phoenix	73	27	42	4	255	343	58

CE SOIR
Houston à Québec
Cincinnati à Indianapolis
Calgary à Birmingham
Edmonton à Winnipeg

LIGUE RICHELIEU
(Demi-finale 4 de 7)
CE SOIR
Laprairie à Beloeil
(Beloeil mène 2 à 0)

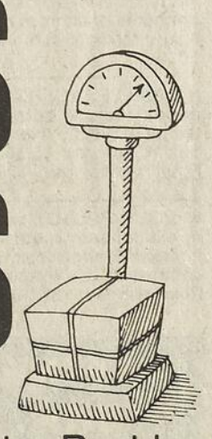
VENDREDI
Longueuil à Drummondville
(Longueuil mène 1 à 0)
Beloeil à Laprairie

DIMANCHE
Drummondville à Longueuil
Laprairie à Beloeil

LIGUE JUVÉNILE MAJEURE
(Finale 4 de 7)

VENDREDI
Bedford à Waterloo
(21 heures)

EXPÉDITEURS AVISÉS



Assurez-vous que vos tarifs d'expédition n'augmenteront pas le printemps prochain: utilisez le service Rapidex «Route» en port payé. Et vos colis se rendront... sûrement.



COMPAREZ LES PRIX!
Service à la clientèle, tarifs ou ramassage 372-6694
Expéditeurs de l'extérieur de Granby, consultez votre annuaire à la mention Canadien National.

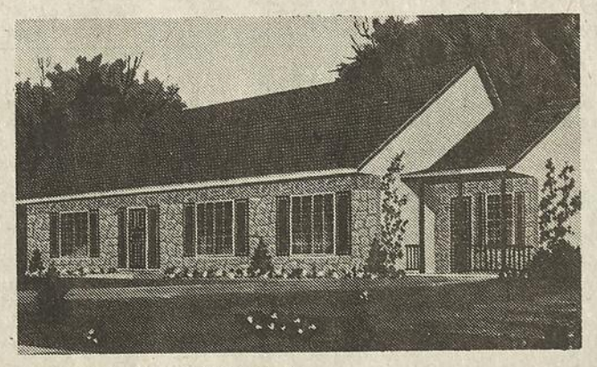
Messageries CN

PYRAMIDE CONSTRUCTION

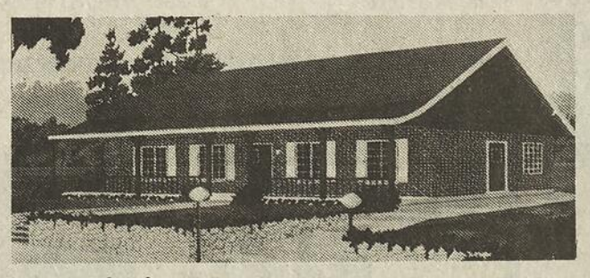
vous présente



LA BRETONNE
24' x 38' — $13,699



LE GRAND MANOIR
26' x 38' — Annexe 13' x 14' — $21,612



LA QUÉBÉCOISE
24' x 44' — $15,787

LE SUPER KIT DE STRUCTOME

Pour les prix mentionnés ci-contre, nous érigeons sur votre solage en "UNE JOURNÉE SEULEMENT" la charpente complète qui comprend la poutre centrale de 8" x 12". Le contreplaqué ¾" pour plancher. Les fermes de toits. Les contreplaqué ½" pour le toit. Les 4 murs isolés au complet et prêts à recevoir le gyproc et le revêtement extérieur. Toutes les fenêtres THERMOS, à manivelle et les portes installées. D'autres matériaux fournis en plus tels que papier à couverture, 3 poteaux de cave, toutes les divisions intérieures assemblées, croix de St-André, planches continues, soffite en plaqué, solin de tôle, fascia 1" x 6" en pin, laine minérale R-20 pour le plafond, planche isolante 7/16" pour le plafond.

POUR VOTRE MAISON... COMMENT SAVOIR?

Des organismes sont en place pour la protection des futurs acheteurs de maisons. Avant d'acheter, l'acheteur doit consulter, se renseigner, afin de protéger son investissement. Oui, vous pourrez avoir le maximum de protection de votre construction et de votre investissement parce qu'une nouvelle norme de construction vient d'être mise au point pour vous assurer des plus hauts standards de qualité de construction. **STRUCTOME:** devient le PLUS HAUT STANDARD DE QUALITÉ EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION DOMICILIAIRE ET, sans qu'il vous en coûte plus cher.

PROTÉGEZ-VOUS...

Exigez que votre maison soit construite selon les normes STRUCTOME.

STRUCTOME®

SI VOUS VOULEZ ÉCONOMISER ENTRE $5,000 ET $8,000 RENSEIGNEZ-VOUS À:

GRANBY
"Tony" BOURBEAU 372-7696
COLOMBE PELTIER 378-9635

SHERBROOKE
MARCEL PLANTE 565-8465
JEAN-GUY CLOUTIER 563-4414

Annonces Classées

ACCEPTEES LA VEILLE JUSQU'A **3H30 P.M.**

Granby: 372-5433
Farnham: 293-5155

TARIFS DE NOS ANNONCES CLASSÉES

une insertion (maximum 20 mots)	$2.60
MOTS SUPPLÉMENTAIRE	15¢
CARACTÈRES GRAS	80¢
LIGNE AGATE	27¢
1 POUCE x COL.	$3.78
1 POUCE (1 mois) (Cartes d'affaires)	$60.00
LOCATION DE CASIER	55¢
AVIS DE NON RESPONSABILITÉ (3 insertions)	$21.00
AVIS, SOUMISSIONS, etc (ligne agate)	38¢
AVIS DE DECÈS	$10.00 la parution
REMERCIEMENTS	$10.00 la parution

RÈGLEMENTS

Les erreurs sont promptement rectifiées. Elles doivent être signalées dès la première insertion qui sera alors renouvelée gratuitement. Notre responsabilité pour une erreur ou une omission ne peut excéder le montant déboursé pour l'annonce. Toute annonce classée est payable avant publication.

Granby

1—PROPRIÉTÉS À VENDRE

LES IMMEUBLES CHATELAINE
COURTIER

GRANBY
Rue Dufferin: maison de 2 logis, 5½ pièces chacun, très propre. Prix $23,200. Tél. 378-3009
GRANBY
Rue St-André: 2 logis en brique, construction de qualité, sous-sol fini. Pour visiter, contactez Immeubles Châtelaine, tél. 378-3009
GRANBY
Rue Racine: commerce d'épicerie-boucherie, bon chiffre d'affaires, licence de bière. Prix $21,000. Tél. 378-3009
GRANBY
Rue Denison ouest: bungalow brique, 5½ pièces, 3 chambres, terrain de 220' de profondeur. Tél. 378-3009.
GRANBY
Rue St-Hubert: bungalow 5½ pièces en brique, 3 chambres, planchers bois franc, terrain 60x130. Tél. 378-3009
GRANBY
Rue Cartier: maison de 4 logis de 4½ pièces chacun, construction brique, situé près de l'hôpital. Tél. 378-3009
(81—11848)

IMMEUBLES ROYAL REALTIES ENR.

ANGE-GARDIEN
Maison unifamiliale de 5½ pièces, 1½ étage, extérieur stucco, prix seulement $11,000.
RUE ROBINSON: maison unifamiliale 5½ pièces avec système de chauffage eau chaude, extérieur stucco, garage. Prix $18,000.
ROXTON
Maison de campagne, 4½ pièces, chauffage électrique, foyer, beau grand terrain bien paysagé. Prix $18,000.
DEMANDEZ GERMAIN
372-9115 ou 372-6034
Soir: 378-5324
(81—11868)

GRANBY
Rue Rolland: magnifique bungalow brique 5½ pièces, partie du sous-sol fini, construction 2 ans, terrain 78x140. JULES MESSIER, 378-6303, IMM. CHATELAINE, COURTIER.
GRANBY
Rue Monty: canton, bungalow brique 5½ pièces, propre, hypothèque de $20,000. transférable. Tél. 378-3009, IMM. CHATELAINE, COURTIER.
GRANBY
Rue Court: maison de 3 logis en bois, propre, entièrement rénovée. Tél. 378-3009, IMM. CHATELAINE, COURTIER.
(81—11857)

MAISON de 2 logis à vendre, située à 381 Notre-Dame, rénovée à neuf à l'extérieur, un de 5 pièces et 1 de 4 pièces, à très bon prix. Règlement de succession. S'ad. 374 ou 385 Notre-Dame, Granby, tél. 378-5188 ou 378-5609
(81-89—11846)

Fiducie du Québec
Le "Trust" des Caisses populaires
COURTIER
398, rue Principale — Granby

GRANBY
Rue Bégin: excellent bungalow brique et pierre, 5½ pièces, 3 chambres à coucher, foyer au sous-sol, près école, terrain 65x101, cause de vente: transfert. MLS. YVES DESAUTELS, AGENT, 378-8461 ou 378-9109
GRANBY
Propriété à revenus brique, de 4 logis, 3 de 4½ pièces et 1 de 3½ pièces, grand terrain, bons revenus de $5,346. Exclusif! YVES DESAUTELS, AGENT, 378-8461 ou 378-9109
GRANBY
Luxueux bungalow brique, 9 pièces, 4 chambres à coucher, 2 magnifiques foyers, très grand terrain, piscine, exclusif! YVES DESAUTELS, AGENT, 378-8461 ou 378-9109
GRANBY
482 boul. Boivin: revenu assuré! 8 logis 4½ pièces, plus local commercial, rapportent $9,480. annuel. J.GUY LOISELLE, AGENT, 378-8461 ou 378-3601
GRANBY
525 RUE KING, air de campagne! grand bungalow brique, 5½ pièces, chauffage électrique, sous-sol semi-fini, terrain boisé $42,000. J.GUY LOISELLE, AGENT, 378-8461 ou 378-3601
GRANBY
383 Savage: tout neuf! bungalow brique 1976, bay-window, porte-patio, foyer au sous-sol, $37,500. J.GUY LOISELLE, AGENT, 378-8461 ou 378-3601
CANTON GRANBY
Maison style suisse en stucco, très luxueux, 6½ pièces, 3 chambres à coucher, foyer, tapis, fixtures, terrain 20,100 pi. ca. endroit tranquille. LOU W. BRINDLE, AGENT, 378-8461 ou 378-7308
ADAMSVILLE
Chalet hiver-été, très luxueux, salon, cuisine, 2 chambres à coucher, foyer en pierre, tapis mur à mur, poêle et four encastrés, air climatisé, terrain 9,020 pi.ca., paysagé avec arbres et arbustes, patio, près de la rivière. LOU W. BRINDLE, AGENT, 378-8461 ou 378-7308
GRANBY
Rue Bourassa, bungalow brique 5 pièces, construction récente, abri d'auto, sous-sol comprenant: 2 app. meublés de 2½ pièces chacun, situé près des Galeries Granby. Idéal pour jeune couple. LOU W. BRINDLE, AGENT, 378-8461 ou 378-7308
(81—11847)

DUPLEX en brique, situé rue Cowie, très peu de comptant exigé. Prix incroyable $27,000.
SOUTH-STUKELY
$17,000. maison de campagne 5½ pièces avec terrain 150x150, intérieur refait à neuf.
MAISON unifamiliale de 7½ pièces, à queiques milles de Roxton-Falls TERRAIN 395x92 seulement $17,000., secteur résidentiel de Waterloo.
MAISON 6½ pièces, cour pavée avec garage 12x22, très propre, $25,000.
DANIEL LEDUC
372-9115 ou 372-6034
rés. (1)548-2568
(81—11862)

J'AI A VOUS OFFRIR plusieurs maisons à revenus de 2 à 12 logis, commerces, hotels, épiceries, accommodations. DEMANDEZ GERMAIN, 372-9115, 372-6034 ou soir: 378-5324, IMM. ROYAL, COURTIER.
(81-84—11870)

MAISON à vendre style espagnol, neuve de 5 ans avec foyer, sous-sol fini, 5½ grandes pièces, avec grand terrain, taxe peu élevée. S'adresser: 8 des Rossignols, Granby,P.Q. 372-6793.
(80-84—11833)

MAISON split level en brique, située è Ste-Anne-de-la-Rochelle, 4 chambres à coucher, 1 salon, sous-sol avec foyer Franklin et bar, patio arrière 16x30 avec foyer. Tél. 263-1094
(75- 81—11643)

MAISONS A VENDRE, 5½ pièces, 4 modèles différents **"MAISONS LATENDRESSE LTEE"**, S.C.H.L. en a fait les inspections et vous offre les prêts assurés avec subvention selon votre classification.
C'est avec plaisir que je vous informerai.
REPRESENTANT
NORBERT PARENT
Entrepreneur
en construction
86, rue Bourgeois
Tél. 378-1389
(59-85—11050)

A VENDRE
MAISONS NEUVES
Situées rue Beaumont, de 5½ pièces, chauffage électrique. Prêt approuvé par la S.C.H.L. avec aide gouvernementale selon l'acheteur.
AUSSI autres maisons è construire.
S'ADRESSER:
MIRABEL
CONSTRUCTION
378-2239 ou 263-0396.
(60-87—11096)

MAISONS A VENDRE
5½ pièces, chauffage électrique avec financement garanti par la S.C.H.L. et possibilité d'aide gouvernementale, accessible à toutes catégories d'acheteurs (même sans enfant) quel que soit le revenu familial. Pour informations: Gilles Massé Construction Ltée, tél. 378-1263 ou 378-5152
(60-87—11097)

3—PROPRIÉTÉS À VENDRE OU À LOUER

PROPRIETE à vendre ou à louer située à 197 rue Paré. S'ad. Gisèle Larochelle à 467-2656 Beloeil.
(81-87—11861)

4—PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

A VENDRE beau triplex situé rue St-Antoine nord. Rapporte $5,100. Prix $30,000. Comptant $2,000. Particulier. Tél. (514) 772-2070
(76-83—11703)

A VENDRE belle propriété de 6 logis, située rue Ottawa. Rapporte $9,652. Prix $60,000. comptant $5,000. Particulier. Tél. (514) 772-2070
(76-83—11702)

5—PROPRIÉTÉS DEMANDÉES

LES IMMEUBLES CHATELAINE
COURTIER
BESOIN A GRANBY ET LA REGION
De bungalows brique, 5½ pièces. Ainsi que propriétés à revenus de tous genres.
Nous pouvons faire l'évaluation de votre propriété gratuitement.
Tél. 378-3009
(77-83 — 11741)

7—COMMERCES À VENDRE

DEPANNEUR à vendre, très bien situé, prix avantageux pour acheteur sérieux. Vendeur considérerait échange. Tél. 372-3100
(81-82—11883)

TABAGIE à vendre, bonne clientèle, bon chiffre d'affaires. Personne sérieuse seulement. Contrat commercial sans renouvellement à l'achat. Pour informations, tél. 378-6642
(81-87—11866)

BROMONT
Dépanneur à vendre, propriétaire, avec ou sans bâtisse. Tél. 534-2445 ou 539-3257
(91-95—11885)

14—APPARTEMENTS À LOUER

APP. moderne 1½ pièce, meublé, chauffé, éclairé, tapis mur à mur, stationnement, endroit tranquille pour jeune fille ou jeune couple. Situé à 11 St-Charles nord. Tél. 378-3904 entre 8 h a.m. et 5 h p.m.
(80-84—11823)

APP. 2½ pièces, meublé style colonial, chauffé, éclairé, stationnement privé, service laveuse-sécheuse, libre immédiatement, situé 480 Denison ouest, $150. par mois. Pas d'enfant. Tél: 378-4651 entre 9 h am. et 5 h p.m.
(81-87—11874)

APP. 3½ pièces, éclairé, meublé, chauffé, tapis mur à mur dans chambre et salon, situé à 430 St-Luc. S'ad. Restaurant Au Bon Repas, 430 Principale, Granby.
(81-87—11892)

APP. 2½ et 3½ pièces meublés, chauffés, éclairés, taxe d'eau payée, situés coin Notre-Dame et Robinson aussi rue Groulx. Libres immédiatement et réservations pour plus tard. Pour visiter s'adresser: 16 Elgin, app. 4. Tél: 372-9443 ou 378-5006
(71-98—11526)

APP. 3½ pièces, bloc neuf, tapis mur à mur, chauffé, éclairé, eau chaude fournie, non meublé. Tél: 378-9002.
(76-82—11693)

APP. à louer de 2½ pièces, refait à neuf, meublé, chauffé, éclairé, centre-ville rue Brébeuf près rue Principale, idéal pour personne âgée, un libre 1er avril, un libre immédiatement. Tél. 378-1671
(81-84—11863)

APP. meublé, 3½ pièces, chauffé, éclairé, taxe d'eau payée, $140. par mois, libre pour 1er avril. Tél. 378-3506
(81-82—11864)

APP. 3½ pièces, libre 1er avril, meublé, chauffé, éclairé, taxe d'eau payée. Situé rue Duvernay, $169. par mois. Tél: 378-4532
(81-87—11877)

APP. 3½ pièces, meublé, chauffé, éclairé, tapis mur à mur dans chambre et salon, libre immédiatement, $28. par semaine. Tél. 378-2688
(81-83—11896)

APP. meublé, chauffé, éclairé. Libre immédiatement. Tél: 378-4666.
(78-84—11802)

BROMONT: près pente de ski. Logis moderne 3, 4, 5 pièces, meublé ou non, libre en mars, avril, mai, juin. Balcon individuel, porte patio, tapis mur è mur, stationnement. Tél: 534-2041 ou 372-3237.
(67-94—11331)

APP. 3½ pièces, $44. par semaine, libre 1er avril. A l'épreuve du feu. Tél: 372-5888.
(70-97—11493)

APP. neuf 3½ pièces, meublé, chauffé, éclairé, tapis mur à mur, stationnement. Pour personne tranquille seulement. Pour réservation: 378-7423 après 3 h p.m.
(81-82—11907)

APP. 1½, 2½, 3½ pièces, bien situés, modernes, meublés, avec TV si désiré, bon choix. Prix à partir de $18. par semaine. S'ad. 255 avenue du Parc, après 7 h p.m. ou 245 avenue du Parc app. 1. Tél: 372-4121.
(59-85—11037)

16—LOGEMENTS À LOUER

LOGIS
2½, 3½
meublé, chauffé.
POUR INFORMATIONS:
349, BOUCHARD, GRANBY
Tél: 378-8903
(62-89—11174)

LOGIS 3½ pièces, chauffage électrique, eau chaude fournie, libre immédiatement. S'ad. 225 Reynolds, Granby (après 5 h p.m. s.v.p.)
(81-85—11890)

LOGIS meublés 3½ et 1½ pièces meublés. Tél: 378-4768.
(63-90—11228)

BLOC NEUF
LOGIS situés dans secteur de la polyvalente J.H. Leclerc, 1140 et 1190 Simonds sud, buanderie, câble, eau chaude fournie, stationnement.3½ pièces non meublé $150.
4½ pièces non meublé $175.
5½ pièces non meublé $200.
AUSSI: 2½ pièces meublé $160.
Tél. 534-2476
(81-87—11904)

DE LUXE!
APP. 4½ pièces, meublé, chauffé, éclairé, foyer, tapis mur à mur, cuisine équipée, laveuse-sécheuse, entretien. Libre 1er avril. $250. par mois. Situé à 7 rue Mercier, Bromont. Tél. 372-6400
(81-82—11902)

LOGIS à louer grand 4½ pièces, situé près des Galeries Granby, tapis mur à mur, libre immédiatement. Prix ($150.00) Tél. 378-4810
(81-85—11849)

BLOC NEUF
4½ pièces, tapis mur à mur, prêt pour 1er avril, situé 368 Dorchester, $160. par mois. Tél: 378-4278.
077-83—11738)

4½ pièces, 3e étage, chauffé, eau chaude fourni. Libre immédiatement. $110. par mois. Tél: 372-7242.
(81—11878)

TERRAINS À VENDRE
Chemin Bernard et R.R. 4, limites Canton Granby: 1 acre - 43,000 pi. ca.
$2,000.
COMPTANT: $200.
SOYEZ PRÊT POUR LE PRINTEMPS
INFORMATIONS:
Tél.: 378-5623
(80-85—11826)

LOGIS 3½ pièces, libre 1er avril.Tél: 378-2142
(77-83—11737)

LOGIS dans bloc neuf, 4½ pièces, eau chaude fournie, taxe d'eau payée, déneigement compris, piscine extérieure pour l'été. Réservations juin et juillet. Pour informations, s'ad. 16 rue Elgin app. 4, tél. 372-9443 ou 378-5006
(56-83—10978)

17—LOGEMENTS DEMANDÉS

LOGEMENT demandé de 4½ pièces non meublé, pour juin ou juillet. Tél. 372-7647
(81-83—11871)

DEMANDE LOGIS 4½ pièces, non meublé, chauffage électrique, dans un haut soit rue Douville, Mercier ou Maisonneuve. Libre 1er mai. Tél. 378-8318 après 5 h p.m.
(76-81—11679)

20—LOCAUX BUREAUX À LOUER

BUREAU de 1,200 pi.ca., chauffé, air climatisé, $5. le pi.ca., à 237 Principale, Granby. Tél: 372-3377.
(81-92—11875)

LOCAL À LOUER
Occupation immédiate
1,700 pi. ca. sur 2 étages
incluant un bureau. $140.
par mois.
INF. 372-7764
(78-90—11740)

Espace commercial pour bureaux et magasins à louer, 3,000 pi. de surface avec stationnement. S'ad. 16 rue Centre, Jean-Guy Alix, 372-4266.
(68-81—11374)

26—HOMMES DEMANDÉS

N.B. Tous les postes ci-bas mentionnés sont également ouverts aux hommes et aux femmes.

2 LIVREURS demandés avec petite voiture récente, travail à la semaine avec expérience. S'ad. 478 boul. Boivin, Granby.
(81-83—11909)

FERBLANTIER et apprenti-ferblantier demandés pour Granby, expérience en ventilation. Tél. (1) 387-2642
(78-81—11795)

27—HOMMES FEMMES DEMANDÉS

REPRESENTANT demandé, cours et entraînement payés, possibilité d'avancement rapide. Avoir terminé 11e ou 12e année depuis 1972. Posséder auto. Pour personnes intéressées seulement: 379-5596 mercredi soir et vendredi soir.
(81-84—11891)

AVONS besoin de personnel pour travail intéressant, environ $5. l'heure. Devront être honnêtes, sérieux et majeures. Pour rendez-vous, tél. 378-6036
(91—11886)

NOUVELLE AGENCE! avons besoin de 4 personnes à temps partiel ou à temps plein. Salaire environ $5.50 l'heure. Pour rendez-vous: 378-7109
(81—11884)

SI VOUS POUVEZ remplir les qualifications requises soit: honnêteté et sérieux, pour un commerce à revenu illimité. Pour entrevue: 372-9947
(60-90—10987)

TAPINET ENR.
NETTOYAGE DE TAPIS À LA VAPEUR
ESTIMATION SUR DEMANDE
37, des Mésanges
Granby, Qué.
Tél.: 372-0403

28—FEMMES FILLES DEMANDÉES

N.B. Tous les postes ci-bas mentionnés sont également ouverts aux hommes et aux femmes.

BESOIN d'une personne pour m'assister dans l'accroissement de mon commerce. Si vous êtes disponible 2 à 3 soirs par semaine, je vous montrerai le soin du visage. Aucun investissement. $5. l'heure. Appelez-moi pour une entrevue à 263-1658
(81—11901)

AVON
REPRENEZ LE CHEMIN DE L'EPARGNE! Réalisez d'intéressants profits en vendant des produits de qualité dans un territoire avoisinant. Composez 372-4116 ou écrivez à: Mme L. Campbell, C.P. 367, Granby, Qué.
(66-96—11282)

33—AUTOS, CAMIONS

TOYOTA Corona, 1974, tout équipé, très propre. Aussi moteur Evinrude 9.5 H.P., 1971. Tél. 372-0831
(81-83—11872)

RENAULT-16, 1973, propre, économique, en bonne condition, très bonne occasion. Tél. 372-6067 (jour-soir).
(81-85—11873)

DUSTER 1974, V8, automatique, très propre, doit être vendu, suspension, tune-up . Prix à discuter. Rendez-vous seulement: Camille Senay à 469-4311 de 5 h30 à 7 h p.m.
(81-85—11851)

DATSUN 240Z, 1973, 22,000 milles, AM-FM, mags. Tél: après 6 h 372-1686.
(81-82—11879)

METEOR Rideau 500, 1972, en très bonne condition. A voir à 521 Cowie, Granby.
(81-85—11893)

METEOR Rideau 500, 1973, 4 portes, pneus radiaux, en très bonne condition, prix $1,600.
FORD Torino, 1970, pour les pièces.
Tél. 378-8712
(91-93—11889)

MONTEGO 1976
MONTE CARLO 1974
S'adresser: jour: 372-6640 soir: 372-6408
(81-83—11794)

PONTIAC Parisienne 1969, moteur 350, 2 portes, H.T.. Tél. 378-1294
(80-82—11781)

AVIS PUBLIC
ACHETONS AUTOS USAGEES ET VENDONS PIECES D'AUTO
Avec notre coopération, embellissez vos propriétés et vos terrains. Payons $0.01 la livre l'auto complète. Le remorquage est gratuit. Combattons la pollution. Appelez chez:
VALLIERES AUTOMOBILES LTEE
Tél. 263-0757
124, rue Fordyce, Cowansville.
(70-97—11509)

35—ACCESSOIRES, AUTO-CAMION

BOITE de camion usagée 1½ mois, aluminium intérieur préfini, lumière intérieur et extérieur, vitres safety glass. Tél.: 378-9738.
(81-85—11880)

37—MACHINERIES

TRACTEUR Case, Back Hoe, modèle 580, année 1975, avec boquette à neige. Tél: 263-0561 ou 62.
(81-85—11881)

38—MEUBLES NEUFS ET USAGÉS

VENDONS
ECHANGEONS
MEUBLES USAGES
S'adresser:
LE COIN DU MEUBLE
6133 FOSTER
WATERLOO
Tél: 539-3003.
(81-97—11736)

A VENDRE set de salle à manger "Vilas", table 6 à 10 personnes, 6 chaises, buffet, vaisselier. $850.
AUSSI table de billard avec table de ping-pong, accessoires compris. $225.
Tél. 534-3300
(81—11854)

42—VÊTEMENTS LINGERIE

A VENDRE robe de mariée, blanche et bleue, grandeur 9-10, vendue avec chapeau à rebord décoré d'un voile long. Prix $150. Tél. 372-7851 entre 5 h et 9 h p.m.
(81—11853)

43—MOTO— CYCLETTES BICYCLETTES

MOTO Norton 1974, 850cc, 3,000 milles, comme neuve, $1,800. S'ad. 449 St-Hubert, Granby.
(81-87—11897)

HONDA XL 70, 1974, bas millage.
S-T 90, 1974, HONDA, bas millage. Tél: 514-548-5897.
(78-81—11768)

HONDA 1976, C.B. 360 T, 6 vitesses, équipé, bas millage, prix $1,200. Tél: 372-0319.
(81-83—11855)

40—À VENDRE DIVERS

A VENDRE foin, 6,000 balles à $1.00 la balle. Tél. Dunham: 248-3577
(75-81—11658)

47—NETTOYAGE

NETTOYAGE DE TAPIS à domicile
Tél. 372-1496
(81—11906)

52—ARGENT À PRÊTER

PRETS HYPOTHECAIRES
1ère, 2e, 3e
(Ville ou campagne)
TAUX COURANT
Pour réparations - achats - constructions - ventes - échanges - estimations.GUY GALLANT
Agent
105, Bouchard
372-9030 ou 372-1330
Badeau & Fils, courtiers
(59-85—11039)

ARGENT
À PRÊTER 1ère hypothèque
$70,000. — taux 10¼
Amortissable sur 25 ans, terme 5 ans.
$20,000. — 10¼
terme 5 ans
JEAN-PAUL MATTON
notaire
Tél: 378-4112
(81-87—11876)

70—COURS PRIVÉS

COURS DE COUTURE
Apprenez à coudre, méthode facile et rapide. Cours d'une durée de 8 semaines, 1 jour par semaine 2½ heures par leçon. Groupes de 5 élèves.
S'adresser:
SYLVETTE DUBUC
405, St-Jacques
GRANBY
Tél. 378-7774
(4-165—9266)

71—MAISONS MOBILES ROULOTTES

A VENDRE tente de 6x9. Tél. jour: 469-3158
(78-84—11770)

MAISON MOBILE 14x68, modèle 1974, avec antenne TV rotative et remise métallique 9x12. Site pittoresque, $13,600. Tél. après 5 h p.m. à 263-3247 ou 263-3015
(69-82—11401)

74—DIVERS

ATTENTION!
TRAPPEURS!
Nous achetons peaux à fourrures brutes: chat, loup, rat musqué.
Composez: 378-8484
LAFLAMME FOURRURES
GRANBY
(56-83—10993)

76—ENTREPRENEURS

VOUS DESIREZ faire chez-vous réparation et construction neuve de tous genres: finition de sous-sol, buffet ou autres. Appelez un homme de compétence. Estimation gratuite. Tél. 372-0505 après 6 h p.m.
(77-104—11762)

80—MACHINES À COUDRE

ACHETONS
MACHINES A COUDRE industrielles usagées.
S'adresser:
ETABLISSEMENT COTE FILS CO.
1268 Principale, Granby.
Tél. 378-7678
(70-97—11476)

$40. A $100.
DE REDUCTION
Sur modèles 537 à 544 NECCHI.
Spécial mise au point complet: Rég: $12. pour $7.95 sur toutes marques. Service à domicile.
S'adresser:
CENTRE NECCHI
1068 rue Dufferin
(Chemin Roxton)
GRANBY
Tél: 372-2620
(68-90—11390)

Cowansville

1—PROPRIÉTÉS À VENDRE

BUNGALOW à vendre de 8 pièces, situé rue Beaumont, Cowansville, hypothèque 6¼%. Age: 10 ans. Terrain 14,000 pi.ca. Taxes $800. Tél. rés. 263-2935 bur. 263-1771
(81-108—11905)

14—APPARTEMENTS À LOUER

APP. 2½ pièces, meublé, chauffé, éclairé, situé rue Hanson. Tél. 263-0880
(81-84—11908)

COWANSVILLE
A LOUER
3½, 4½, 5½
Chauffés, eau chaude et électricité fournies, piscine, stationnement. A 104 des Bouleaux.
Tél. 263-4104
(61-88—11123)

16—LOGEMENTS À LOUER

COWANSVILLE
Logement à sous-louer de 4½ pièces, chauffage électrique, situé dans milieu boisé, près polyvalente, libre immédiatement. $115. Tél. 263-5364
(81—11850)

ADAMSVILLE
Logis de 5 pièces, système chauffage central, installation laveuse-sécheuse, $110. par mois, taxes et déblaiement de la neige inclus. Libre immédiatement. Tél. 263-4747
(81-83—11899)

LOGIS de 4 pièces non meublé, tapis, situé boul. des Vétérans, Cowansville. Tél. 295-2059
(77-82—11769)

Farnham

1—PROPRIÉTÉS À VENDRE

BUNGALOW neuf 26x42 plus abri, grand terrain, meublé ou non, près du village de Ste-Brigide d'Iberville. Tél. (514) 293-5084 après 5 h p.m.
(76-81—11704)

Waterloo

1—PROPRIÉTÉS À VENDRE

A VENDRE maison de 5 pièces, très bon état, grand terrain. Prix $22,000. Tél. 539-1189
(81-91—11852)

14—APPARTEMENTS À LOUER

DOMAINE VILLA-JOIE
WATERLOO
A LOUER
APP. 2, 2½ et 3½ pièces, compris dans le loyer les services suivants: poêle, réfrigérateur, éclairage, chauffage, taxes d'eau et de vidanges, câble TV. S'ad. M. A BLAIS, 539-3110.
(55-82—10938)

RÉSULTATS RAPIDES
LES ANNONCES CLASSÉES DE La Voix de l'Est
UN SERVICE PROFITABLE POUR VOUS ET VOTRE FAMILLE
ACHAT, VENTE, ÉCHANGE, LOCATION, RÉPARATION, VOYAGE, ETC...
TÉL.: 372-5433

IMMEUBLES Beaudry REALTIES INC.
42, Principale, Granby
372-4014



GRANBY: il faut le voir, bungalow pierre et brique, 5½ pièces, très propre, décoration de bon goût, chauffage à l'huile, grand terrain situé à 2 milles de Granby, taxe minime.
COWANSVILLE: logez-vous à prix modique, magnifique duplex de 2 - 5½ pièces, construction de qualité, beau secteur près des écoles.
GRANBY: magnifique bungalow de style, 6½ pièces, très propre, décoration de bon goût, grand garage, secteur résidentiel.
BROMONT: split level, bien situé, vue sur les montagnes, 7½ pièces, sous-sol fini, près centre de ski, club équestre, golf, prix seulement $26,000.



GRANBY: la fierté de madame, jolie bungalow de 5½ pièces, très propre, sous-sol fini, secteur résidentiel.
COWANSVILLE: vous cherchez depuis longtemps une maison à bon prix, voici un cottage 5½ pièces, très belle décoration, grand terrain.
JACQUES CARDINAL
263-1025
IMMEUBLES Beaudry REALTIES INC.
42, Principale, Granby
372-4014

Cartes d'affaires

DALLAIRE, PICOTTE, ALAIN
DESAUTELS, BRODEUR & CIE C.A.
COMPTABLES AGRÉÉS
74, rue Court, Granby, Qué.
Édifice Centre Professionnel
Tél.: (514) 372-3347 C.P. 356

G.D. Dallaire CA
J.P. Picotte CA
L.V. Alain CA
A. Désautels CA
Y. Brodeur CA
Y. Racine CA
L. Dextradeur CA

LES IMMEUBLES GRANBIEN INC.
378-0131



Très bon revenu: Porcherie capacité 525 porcs — 2 fois par an — maison rénovée — bien situé non loin de Granby — Tél.: J. Despars.

TERRAIN de 454 x 188 — belle vue sur Mont Orford et Mont Bolton — idéal pour chalet ou résidence — situé South Stukely — endroit tranquille — Tél.: M. Gareau.

J'attend qu'on m'achète: Je suis une jolie petite maison de brique avec grand maison — bien décorée — mon sous-sol est fini avec un foyer — un bar — j'ai tout pour vous rendre heureux — Tél.: M. Gareau.

Campagnie: 3,000.00 comptant ou 225.00 par mois un grand cottage de 7 pièces - 4 chambres — terrain 200 x 300. ça c'est une aubaine! Appelez R. Fortin - Immeubles Granbien Courtier

Cottage 150 ans — bâtisses sur pces — 4 ch. — très bien entretenu — garage — remise — près d'une rivière — Tél.: Jeanne Despars.

Un amour de bungalow: Construction 72 — très propre — brique et alum. — belles divisions — venez visiter et vous serez convaincus — R. Lamoureux.

Pour vous Madame: Commerce de fleurs établi nombreuses années avec maison & boutique - bonne clientèle & chiffre aff. - pour inf.: R. Lamoureux.

(80—11785).

VOTRE HOROSCOPE

BELIER ♈ du 21 mars au 20 avril

Votre vie amoureuse sera sans nuage et votre vie sociale sera plus animée; vous aurez l'occasion de participer à une réunion où tout sera agréable, harmonieux et divertissant. Vous vous sentirez d'humeur paresseuse.

TAUREAU ♉ du 21 avril au 20 mai

Vous serez heureux en amour si vous ne commettez pas l'erreur d'ignorer les besoins psychologiques de l'être cher qui aura grand besoin d'être rassuré sur vos sentiments et qui craindra l'échec.

GEMAUX ♊ du 21 mai au 21 juin

Une invitation pourrait avoir des suites imprévues. Vos espoirs sentimentaux évolueront lentement, vous ferez confiance à l'avenir et c'est avec le temps qu'ils prendront un caractère sérieux et définitif tel que vous le souhaitez.

CANCER ♋ du 22 juin au 22 juillet

Gardez-vous de donner suite à une nouvelle aventure sentimentale quel que soit votre intérêt du côté coeur car vous marcheriez à grands pas vers des complications et des peines de coeur inutiles.

LION ♌ du 23 juillet au 23 août

Un changement dans vos amitiés est possible à la suite d'une affaire sentimentale. Il ne se passera pas grand-chose qui soit de nature à vous inquiéter ou à vous exalter. Vous aurez la chance d'avoir des amis d'une rare compréhension.

VIERGE ♍ du 24 août au 22 sept.

Sur le plan sentimental, la situation sera tendue: les rapports manqueront de souplesse, il y aura des coups de griffes, des blessures. Ne pensez pas trop aux quelques privations que vous devrez vous imposer, vous pourrez facilement les supporter.

BALANCE ♎ du 23 sept. au 23 oct.

La personne qui vous aime se montrera exigeante et trop entière; vous aurez l'impression d'un manque étouffant de liberté et vous rêverez d'un peu de solitude. Faites preuve de patience et vous ramènerez la quiétude dans votre esprit.

SCORPION ♏ du 24 oct. au 22 nov.

Votre humeur sera changeante, capricieuse, ce qui rendra vos rapports avec autrui assez difficiles. Il semble que la vanité vous poussera à faire l'acquisition d'objets inutiles. Sans raison valable, vous serez inquiet.

SAGITAIRE ♐ du 23 nov. au 21 déc.

Les aspects planétaires seront peu favorables à votre vie sentimentale. Il semble que l'être cher se montrera froid, mesquin et pessimiste; il aura tendance à ruminer les moindres griefs. Vous aurez de la difficulté à le comprendre.

CAPRICORNE ♑ du 22 déc. au 20 janv.

Vous aurez faire face à des contretemps qui vous rendront irritables. Vous serez porté à la critique alors que vous devriez vous méfier de votre jugement parce que vous ne possèderez pas tous les éléments pour bien interpréter les attitudes.

VERSEAU ♒ du 21 janv. au 19 fév.

Ne vous laissez pas envahir par la mauvaise humeur car la personne qui vous aime vous le reprocherait longtemps. Faites preuve de compréhension et évitez les querelles. On vous démontrera beaucoup de tendresse.

POISSONS ♓ du 20 fév. au 20 mars

Vous n'aurez pas envie de faire des efforts pour plaire ou tout simplement pour faire plaisir. Les choses vous sembleront compliquées, un peu décevantes, enfin un climat sentimental que vous aimeriez bien changer.



HORNER RUG CLEANING
Tél.: 372-5907
32, Lansdowne Granby
— Nettoyage de tapis à la vapeur.
— Spécialité meuble de velours et autre.
— Mur et plafond lavés à la machine.
— Intérieur d'auto.
ESTIMATION GRATUITE

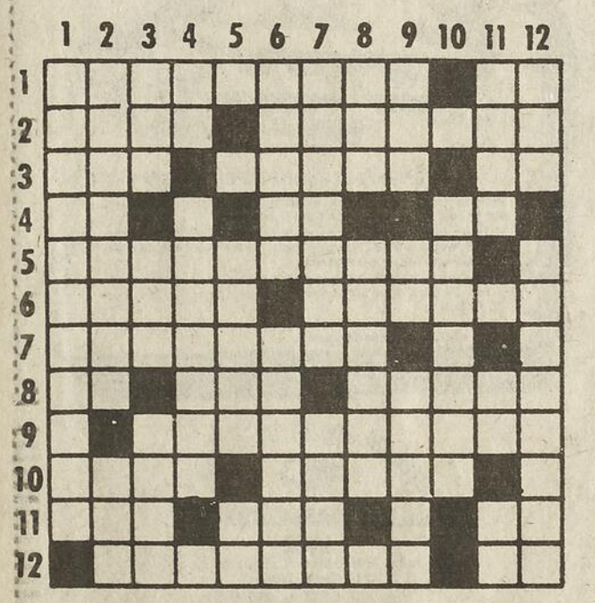
30 ANS D'EXPÉRIENCE

MOTS CROISÉS

PROBLEME 3471

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	S	A	W	C	T	I	S	S	I	M	E	■
2	A	M	I	R	A	L	■	A	N	I	M	E
3	W	E	R	I	T	E	S	■	C	U	R	■
4	D	U	V	E	T	■	I	D	O	L	E	S
5	A	T	A	■	E	R	R	O	N	E	■	■
6	L	A	W	G	R	E	O	■	N	■	S	A
7	E	■	A	R	S	■	T	E	U	C	E	R
8	S	M	■	A	A	R	A	U	■	A	S	■
9	■	P	O	I	L	■	I	S	O	■	A	S
10	S	■	E	W	L	I	S	E	R	■	M	A
11	P	R	I	E	■	O	■	B	E	B	E	L
12	A	/	L	■	I	W	W	E	S	■	S	E

PROBLEME 3472



HORIZONTALEMENT

1– Se dit d'un petit os de la carpe. – Post scriptum.
2– Prén. masc. – Tranche de pain beurrée.
3– Fleuve suédois. – Passage étroit. – Révérend père.
4– De l'alphabet grec. – Article. – Unique en son genre.
5– Besoin, désir non satisfait (pl.).
6– Foyer de la cheminée (pl.). – Pays.
7– Rendre réel et effectif.
8– Jumelles. – Espace de terre. – Poète autrichien.
9– Agacement.
10– Fleur. – Habiller.
11– Sur. – Toujours vert. – Premier.
12– Transportée. – Saint.

VERTICALEMENT

1– Conférence à propos d'une affaire.
2– Qui n'a pas de fin. – Anc. ville de Chaldée.
3– Voir (anglais). – Du verbe aller. – Crochet de fer.
4– Inf. – Grosse noisette.
5– Gite, refuge, – Fleuve italien.
6– Enfant voué dès son enfance au service de Dieu. – – Rendre de bons offices à
7– Briller. – Air en général.
8– Perd son poil. – Repli cousu au bord d'une étoffe.
9– Epoque. – Nous. – Martyrisé en Afrique.
10– Porter avec violence.
11– Couleur entre le vert et le bleu.– Année. – Usages.
12– Pièce où s'emboite le soc de la charrue. – Qui fait les premiers pas dans une carrière.

Quoique proportionnelle?

Tous nos ex-députés touchent une pension pour les dédommager du temps passé au service des autres

Par Norman DELISLE

QUEBEC (PC) — Après avoir passé une brève partie de leur vie sur les banquettes de l'Assemblée nationale, les anciens députés jouissent au moment de leur retraite d'une pension qui fait rougir d'envie de la plupart des citoyens Québécois.

Ainsi, la liste des ex-députés pensionnés en 1977 révèle que cinq anciens membres de l'Assemblée nationale toucheront cette année plus de $25,000 à titre de pension. Deux d'entre eux n'aurait mis que 10 ans en Chambre pour accumuler une telle pension.

Il s'agit de M. Jean Lesage, qui fut député libéral de Louis-Hébert de 1960 à 1970, et qui touchera en 1977 une pension de $25,011.09. L'autre est M. Robert Bourassa, député libéral de Mercier de 1966 à 1976, et dont la pension annuelle est de $27,106.18.

Le club des pensionnés à plus de $25,000 comprend trois autres membres:

Ce sont MM. Oswald Parent, libéral de Hull (1956-76) $30,154.31, Bernard Pinard, libéral de Drummond (1956-73) $29,656.83 et Gérald Harvey, libéral de Jonquière (1960-76) $28 ,397.06.

Plus de $20,000

Seize autres anciens députés touchent plus de $20,000 par année comme pension, dont les ex-ministres du cabinet Bourassa Jean Bienvenue, $22,180, et William Tetley $20,748.

Au total, une somme de $1,576,941.48 est tirée en 1977 des fonds publics et remise aux 110 ex-députés pensionnés, ce qui fait une pension moyenne de $14,335.82 par député.

Plan de pension

Pour bien comprendre le plan de pension exceptionnel des membres du Parlement de Québec, il faut savoir que: pour avoir droit à une pension, un député doit avoir occupé ses fonctions au moins cinq ans, et avoir été membre de deux législatures, c'est-à-dire avoir été élu au moins deux fois.

Le député qui siège à l'Assemblée nationale verse au fonds de pension 8 p.c. du montant de ses indemnités. A sa retraite, il touchera annuellement une pension variant de 46 à 75 pour cent de l'ensemble des contributions qu'il a versées en vertu du plan.

Ceci revient à dire qu'à peine deux ans après sa retraite de la vie politique, un ex-député a déjà récupéré par sa pension la totalit des prestations qu'il a versées en vertu du plan.

Il faut savoir de plu que le montant des pen sions est indexé au coût d la vie selon le calcul d régime des rentes d Québec. Ainsi, le premie janvier 1977, le montan des pensions versées grimpé de 8.2 p.c. tandi que le premier janvie 1976, la hausse était d 11.2 p.c.

Pour illustrer, prenon le cas d'un simple députe qui a été élu en 1970, e qui a été battu en 1976, l'âge de 35 ans. Son pla de pension lui aura coût environ $10,000, mais s pension annuelle sera d plus de $7,000, et sera in dexée.

Si cet ex-député attein l'âge de 70 ans, son inves tissement original lui aur coûté $10,000, mais il aur rapporté plus de $200,000

Il faut noter que cett pension est perçue mêm si le député trouve u autre emploi après so séjour à l'Assemblée na tionale. Dans ce cas, l pension s'ajoute comm "deuxième salaire" au revenus de l'ex-parlementaire.

Oswald Parent

En 1976, M. Oswald Parent, qui était ministre responsable de la Régie des rentes du Québec avait refusé de rendre publique la liste des ex-dépités pensionnés, soulignant qu'il n'était pas "d'intérêt public" que cette li te soit connue.

M. Parent avait refusé de répondre au député péquiste Marc-André Béard (Chicoutimi), aujourd'hui ministre de la Justice, qui exigeait le dépôt en Chambre de la liste par le biais d'une motion au feuilleton.

Commentant la décision e M. Parent, M. Bédard s'était dit scandalisé de la décision ministérielle.

Modifications?

Selon M. Bédard, le gouvernement libéral refusait de rendre la liste publique parce qu'il craignait de révélr que d'anciens députés cumulent deux ou trois sources de revenus, et "jouissent ainsi d'une retraite dorée".

On peut s'attendre à ce que le nouveau gouvernement péquiste étudie la possibilité de modifier le plan de pension des anciens députés.

Des modifications pourraient aller dans le sens suivant: si un ancien député reçoit un salaire venant des fonds publics par suite d'un emploi obtenu, le montant de sa pension est déduit de ce salaire.

Ainsi, il deviendrait impossible pour un ancien parlementaire de recevoir en même temps plusieurs chèques annuels provenant de sources gouvernementales différentes.

Aucune étude sérieuse n'a cependant été entreprise en ce sens par le gouvernement péquiste du premier ministre René Lévesque.

Quand Hatfield viendra la SANB l'accompagnera

QUEBEC (PC) — La Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick suivra le premier ministre de cette province, M. Richard Hatfield, lorsqu'il viendra au Québec pour faire la lutte à l'indépendantisme.

C'est ce que rapporte le Soleil, précisant que la SANB compte ainsi corriger les erreurs d'interprétation que M. Hatfield pourrait commettre au sujet de la situation de la minorité francophone du Nouveau-Brunswick.

Il est possible que le secrétaire général de l'organisme, M. Denis Losier, rate la première sortie de M. Hatfield qui doit avoir lieu aujourd'hui à Trois-Rivières, mais il entend être présent à toutes les autres manifestations publiques de ce premier ministre qu Québec, histoire de doonner un autre "son de cloche" sur le bilinguisme.

Selon le projet de la SANB, M. Losier doit fournir aux divers auditoires du premier ministre, ainsi qu'aux journalistes présents, des documents sur la situation des Acadiens du Nouveau- Brunswick.

Plusieurs francophones de cette province reprochent à M. Hatfield de se préoccuper davantage de la minorité anglaise du Québec que de sa qropre minorité francophone. Selon le critère de la langue maternelle, la minorité anglophone du Québec ne représente que 13 pour cent de la population tandis que les francophones du Nouveau-Brunswick en constituent 34 pour cent.

Rester dans l'opposition

Par ailleurs, la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick a fait savoir récemment que M. Losier s'était ravisé et avait décidé de refuser le poste de conseiller spécial qu'il devait occuper auprès du président du Conseil du trésor du gouvernement progressiste-conservateur de M. Richard Hatfield.

Le ministre Jean-Maurice Simard attendait avec beaucoup d'espoirs l'arrivée de M. Losier dans les services gouvernementaux, à qui on avait décidé de confier en priorité les "dossiers francophones", notamment le problème des districts scolaires bilingues.

C'est précisément l'état de l'un de ces dossiers, celui de l'hôpital de Campbellton, marqué sous le sceau de l'Unilingualisme anglophone, ainsi que l'attitude du gouvernement de M. Hatfield, qui a finalement amené M. Losier à demeurer au sein de la SANB. "Devant la situation politique actuelle, a commenté M. Losier, il est très important que je continue à informer la population acadienne des injustices dont elle est victime, et je crois que je peu ainsi être beaucoup plus utile au sein de la SANB qu'au sein du gouvernement."

Canada
Province de Québec
District de St-Hyacinthe
No: 750-02-000280-75

COUR PROVINCIALE

Jean-Marie Dupont
PARTIE DEMANDERESSE
— VS —
Rénald Légaré
PARTIE DÉFENDERESSE

AVIS LÉGAL

Avis public est par la présente donné que les biens meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisie en cette cause, seront vendue par autorité de justice le 1er avril 1977 à 13 heures, au No 1178, rue Versaille à St-Césaire.

Lesdits biens consistent en:
Un auto de marque Pontiac Parisienne 1967.
Un aquarium de dimension 5 gallons avec filtreur et équipements.
Une télévision portative noir et blanc, 17 pouces.
Un grand fauteuil de peluche bleu royal et un petit fauteuil assorti.
Le tout sera vendu suivant la loi.
Conditions: Argent comptant.
Rougemont, le 21 mars 1977.

Noëlle P. Rouecier
Huissier du Québec

Canada
Province de Québec
District de St-Hyacinthe
No.: 750-02-000280-75

COUR PROVINCIAL

Jean-Marie Dupont
PLAINTIFF
— VS —
Rénald Légaré
DEFENDANT

LEGAL NOTICE

Public notice is hereby given that the goods and chattels of the defendant, seized in this case will be sold by authority of justice, the 1st April 1977, at 1 o'clock at the Versailles street et St-Césaire.

The said goods and chattels consist of:
One car 1967, Pontiac Parisienne.
One 5 galon aquarium with filter and equipment.
One 17 inches portable black and white T.V. set.
One large divan in royal blue shag with assorted little armochair.
The whole will be sold according to law.
TERMS: cash.
Rougemont, the March 21, 1977.

Noëlla P. Rouecier
Huissier du Québec

(81—11900)

AVIS

Selon l'article 1280, paragraphe 2 du Code Civile, Monsieur Morris Marco, à compter de cette date, s'oppose à tous contrats par son épouse, et déclare que la communauté existante entre les parties n'est plus responsable des dettes entreprises par Mme. Mary Bates Marco.

NOTICE

According to article 1280, paragraph 2 of the Civil Code, Mr. Morris Marco, from this date forward, opposes all contracts by his wife, and declares that the community existing between the parties is no longer responsible for debts engaged by Mrs. Mary Bates Marco.

(81-83—11859)

$ DEVENEZ CAMELOTS $
Garçons et filles sérieux, ambitieux, dynamiques et travaillants, âgés de 10 à 15 ans.
POUR GRANBY, COWANSVILLE, WATERLOO, FARNHAM, ST-CÉSAIRE, ST-PIE, MARIÉVILLE, ACTON VALE, BEDFORD, BROMONT, ST-PAUL, ADAMSVILLE.
APPELER
LA VOIX DE L'EST
Service du tirage
372-5433
Mme TÉTREAULT, poste 72

Voici les montants alloués à chacun de nos "anciens"

QUEBEC (PC) — Voici la liste des ex-députés de l'Assemblée nationale et le montant de la pension qu'ils touchent en 1977, en vertu de la Loi de la législature:

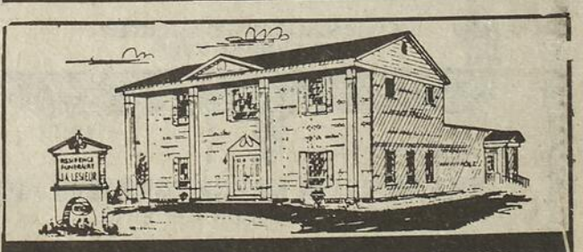
Allard, Paul, UN-Beauce 1962-70, $13,101.98;
Arsenault, Bona, L-Matapédia 1960-76, $22,517,53;
Assad, Mark, L-Papineau 1970-76, $7,779.39;
Bacon, Guy, L-Trois-Rivières 1970-76, $9,213.70;
Baillargeon, Laurier, L-1962-70 Laprairie, $10,132.94;
Beaupré, Henri, L-Jean-Talon 1962-70, $10,132.94;
Bédard, J-Jacques, L-1960-66 Chauveau, $8,655.14;
Bégin, Jos-D., UN-Dorchester 1936-62, 19,312.09;
Bernatchez, René, UN-1948-70 Lotbinière, $20,037.02;
Berthiaume, Paul, L-Laprairie 1970-76, $12,757.98;
Bienvenue, Jean, L-Matane et Crémazie 1966-76, $22,180.84;
Binette, Gaston, L-Deux-Montagnes, 1960-70, $13,007.20;
Boivin, Roch, UN-Dubuc 1966-73, $12,793.17;
Bossé, Alfred, L-Dorion 1970-76, $9,553.57;
Boudreau, Francis, UN-St-Sauveur 1948-70, $23,220.30;
Bourassa, Robert, L-Mercier 1966-76, $27,106.18;
Brisson, Aimé, L-Jeanne-Mance, 1962-76, $16,221.80;
Brown, Glen, L-Brome 1956-76, $22,528.83;
Cadieux, Gérard, L-Beauharnois, 1962-76, $19,097.99;
Carpentier, Prudent, L-Laviolette 1970-76, $7,779.39;
Casgrain, Mme Claire-K., L-Marguerite-Bourgeois 1961-73, $21,626.94;
Charbonneau, Edgar, UN-Ste-Marie 1956-70, $12,476.32;
Choquette, Jérome, L-Outremont 1966-76, $20,874.90;
Cliche, Lucien, L-Abitibi-est 1960-70, $15,501.87;
Cloutier, François, L-L'Acadie 1970-76, $15,297.06;
Cloutier, Jean-Paul, UN-Montmagny 1966-73, $19,900.47;
Cornellier, Fernand, L-St-Hyacinthe 1970-76, $8,452.82;
Cottingham, William, UN-Argenteuil, 1946-66, $13,631;
Courcy, Alcide, L-Abitibi-ouest 1956-70, $21,351.38;
Cournoyer, Jean, UN-St-Jacques 1969-70, L-Chambly 1971-73, L-Robert- Baldwin 1973-76, $17,077;
Couturier, Alphones, L-Rivière-du-Loup 1956-66, $12,149.79;
Croisetière, Alfred, UN-Iberville 1966-73, $9,954.71;
Demers, Philippe, UN-St-Maurice 1966-73, $9,823.86;
Dionne, Albert, L-Rimouski 1956-66, $6,725.45;
Dionne, Omer, L-Compton 1970-76, $7,779.39;
Dozois, Paul, UN-St-Jacques 1956-69, $16,151.41;
Drummond, Kevin, L-Westmount 1970-76, $15,925.30;
Faucher, Benjamin, L-Yamaska 1970-76, $7,779.39;
Fortier, Guy, L-Gaspé 1962-76, $19,061.65;
Fournier, Roy, L-Gatineau 1962-72, $16,124.52;
Fraser, Kenneth, L-Huntingdon, 1966-76, $13,323.91;
Gabias, Yves, UN-Trois-Rivières 1960-70, $10,988.47;
Gagnon, François UN-Gaspé-Nord 1962-73, $16,165.89;
Gauthier, Guy, UN-berthier 1966-73, $9,823.87;
Gauthier, Georges, UN-Roberval, 1962-70, $11,336.83;
Gérin-Lajoie, Paul, L-Vaudreuil-Soulanges 1960-69, $13,487.48;
Gosselin, Claude, UN-Compton, 1957-70, $19,232.83;
Guillemette, Eloi, UN-Frontenac, 1956-66, $6,634.95;
Hamel, René, L-Iberville, 1960-66, $10,265.10
Hanley, Frank, Ind-St-Ann, 1948-70, $17,606.84;
Hardy, Denis, L-Terrebonne 1965-66, 1970-76, $14,800.;
Harvey, André, L-Charlesbourg 1970-76, $7,779.39;
Harvey, Gérald, L-Jonquière 1960-76, $28,397.06;
Hébert, Edgar, UN-Beauharnois 1948-62, $6,265.48;
Houde, Fernand, L-Limoilou 1970-76, $8,469.17;
Houde, Gilles, L-Fabre 1966-76, $15,906.26;
Hyde, Richard, L-Westmount, 1955-70, $20,053.80;
Johnston, Raymond, UN-Pontiac, 1956-70 $23,575.64;
Kennedy, George, L-Chateauguay 1962-76, $17,408.43;
L'Allier, Jean-Paul, L-Deux-Montagnes 1970-76, $15,925.30;
Lacroix, Louis-Ph, L-Iles-de-la-Madeleine 1962-76, $19,996.42;
Lafontaine, Fernand, UN-Labelle 1959-73, $21,992.23;
Lafrance, Emilien, L-Richmond 1952-70, $22,9$7.80;
Lafrance, Paul, L-Rivière-du-Loup 1970-76, $8,485.18;
Lapalme, Georges-E., L-Outremont 1953-66, $14,950.11;
Lavoie, René, UN-Wolfe 1962-73, $17,328.60;
Lechasseur, Guy, L-Verchères 1960-70, $13,810.30;
Leclerc, Arthur, UN-Charlevoix, 1936-62, $10,489.12;
Leduc, Guy, L-Taillon 1966-76, $14,313.84;
Lesage, Jean, L-Louis-Hébert 1960-70, $25,011.09;
Lizotte, Fernand, UN-L'Islet 1952-70, $21,526.55;
Loubier, Gabriel, UN-Bellechasse 1962-73, $23,754.88:
Maltais, Armand, UN-Limoilou 1956-62,1966-70, $14,560.85
Maltais, Pierre, L-Saguenay 1964-70, $4,847.84;
Massé, J-Gilles, L-Arthabasca 1970-76 $13,329.15;
Masse, Marcel, UN-Montcalm 1966-73, $13,129.30;
Miquelon, Jacques, UN-Abitibi-est $948-60, $6,900.66;
Ostiguy, Marcel, L-Verchères 1970-76 $8,876.82;
Parent, Oswald, L-Hull, 1956-76, $30,154.31;
Paul, Rémi UN-Maskinongé, 1966-73, $16,204.36;
Pearson, Léo, L-St-Laurent, 1966-73, $9,719.41;
Pelletier, Jean-Marie, L-Kamouraska 1970-76, $7,770.39;
Pepin, Jean-Paul, L-Sherbrooke 1970-76, $7,779.39;
Perreault, Jean, L-L'Assomption 1970-76, $9,837.98;
Phaneuf, Paul, L-Vaudreuil-Soulanges 1970-76, $12,831;
Picard, Fernand, L-Viau 1966-76, $13,619.24;
Pilote, Roger, L-Lac St-Jean 1970-76, $8,574.26;
Pinard, Bernard, L-Drummond 1956-73, $29,656.83;
Prévost, Yves, UN-Montmorency 1948-61, $10,903.76;
Quenneville, Robert, L-Joliette 1970-76, $14,906.21;
Rivard, Antoine, UN-Montmagny 1948-60, $11,6$$.19;
Seguin, Art, L-Pointe-Claire 1966-76, $14,338.56;
Shanks, Gérard, L-St-Henri 1970-76, $7,766.76;
Simard, Claude, L-Richelieu 1970-76, $15,387.99;
Simard, Montcalm, UN-Témiscouata 1966-73, $9,719.41;
Somerville, D.-A., UN-Huntingdon 1952-66, $8,164.80;
Saint-Pierre, Guy, L-Chambly 1970-76, $15,924.98;
Talbot, Antonio, UN-Chicoutimi, 1936-66, $20,430.41;
Tessier, Maurice, L-Rimouski 1966-73, $14,320.29;
Tetley, William, L-NDG 1968-76, $20,748.08;
Théberge, Gilbert, L-Témiscamingue 1962-73, $16,123.36;
Thibault, Gérard, UN-Mercier 1939-62, $7,576.49;
Thuot, Yvon, UN-Iberville, 1944-60, $5,384.76;
Toupin, Normand, L-Champlain 1970-76, $15,925.30;
Tremblay, Georges, L-Bourassa 1962-73, $13,729.46;
Tremblay, Jean-Noel, UN-Chicoutimi 1966-73, $13,610;
Turpin, Edgar, L-Rouyn- Noranda 1956-66, $6,725.53;
Veilleux, Jacques, L-St-Jean 1970-76, $7,243.54;
Vincent, Clément, UNç1966-73 Nicolet, $15,660.80;
Wagner, Claude, L-Verdun, 1964-70, $6,145.59.

Luc Roy
FLEURISTE
FLEURS POUR TOUTES OCCASIONS
120, PRINCIPALE, GRANBY
372-5772

GIRARDOT & MENARD LTEE
DIRECTEURS DE FUNERAILLES
BUREAU 225 PRINCIPALE GRANBY



FLEURS
POUR NAISSANCE MARIAGE HOPITAL RECEPTIONS MORTALITÉ
FTD
GILBERTE LOISELLE
Votre fleuriste
342, Papineau Granby 378-1191



LÀ OÙ C'EST UN HONNEUR DE VOUS SERVIR
J. A. LESIEUR INC.
372-3309
DIRECTEUR DE FUNERAILLES

En matière d'industrie et commerce

La stratégie fédérale fait double emploi avec les efforts du Québec

OTTAWA (PC) — La stratégie industrielle du Québec peut difficilement s'insérer dans la stratégie générale proposée par le gouvernement fédéral, a déclaré hier le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce Rodrigue Tremblay.

Au cours d'une conférence de presse donnée à l'issue de la conférence fédérale-provincial des ministres de l'Industrie et du Commerce, M. Tremblay a déclaré que



la stratégie industrielle et commerciale du fédéral, tout comme le programme d'aide qu'il propose pour les petites et moyennes entreprises, font double emploi et constituent un dédoublement des ressources.

"Le fédéral sent le besoin de refaire son image auprès des hommes d'affaires" après son épisode de contrôles sur les prix et les salaires, a-t-il dit.

Les programmes d'aide industrielle et commerciale du fédéral ayant jusqu'ici visé les grandes entreprises, le Québec a mis sur pied son propre programme d'aide aux PME. Si le fédéral veut maintenant faire marche arrière et aider les PME, plutôt que s'insérer à ce niveau et faire double emploi, il devait transférer des fonds aux provinces qui ont mis sur pied des programmes d'aide aux PME, a dit M. Tremblay.

Il existe un "flottement général" entre les stratégies des deux paliers de gouvernement et Ottawa ne semble pas voir de solution à ce flottement. M. Tremblay a avoué qu'il n'en voyait pas non plus tant qu'il n'y aura pas davantage de concertation.

Les programmes de stimulants qu'offre Ottawa aux industries et aux commerces sont "nombreux, touffus et mal compris," a dit le ministre, qui n'a aucune objection que les programmes fédéraux soient concentrés et simplifiés.

Par conséquent, a dit M. Tremblay, la collaboration du Québec aux programmes fédéraux sera "administrative plutôt que fonctionnelle."

Selon un informateur, les autres provinces seraient pretes à appliquer les programmes fédéraux mais auraient montré une certaine réticence.

"L'Alberta s'est inquitée, le Manitoba et surtout la Colombie-Britannique ont montré de la réticence," a dit cette source d'information.

La conférence, qui avait débuté le matin, s'est terminée en fin d'après-midi hier.

Le fédéral négligeant ce secteur

Clark réclame un programme et un budget pour créer des emplois aux femmes chef de famille au Canada

OTTAWA (PC) — Evoquant la crise de l'emploi chez les femmes, les chefs de l'opposition se sont donné le mot lundi, aux Communes, pour accuser le gouvernement fédéral de n'avoir rien fait pour donner des chances égales d'emploi aux femmes et aux hommes.

Le chef conservateur, M. Joe Clark, et celui du NPD, M. Ed Broadbent, on entamé la période des questions aux Communes par des attaques contre les programmes d'emploi du gouvernement, pendant que les dirigeantes des principales organisations féminines assistaient en spectatrices à partir des galeries du public.

Le Comité national d'action sur le statut de la femme s'est réuni en fin de semaine à Ottawa et a passé la journée de lundi à contacter les députés gouvernementaux et ceux de l'opposition afin de les persuader d'exiger que des chances meilleures et une aide sociale soient accordées aux programmes pour les femmes.

S'adressant à M. Allan MacEachen, leader du gouvernement, M. Clark a rappelé que neuf pour cent des familles canadiennes sont uniparentales et que 80 p.c. de ces familles ont une femme pour chef.

M. Clark a demandé donc que le budget fédéral, qui doit être présenté le 31 mars, prévoit des programmes visant à stimuler la création d'emplois pour les femmes qui sont chefs de familles.

Légers progrès

Le nombre des femmes qui occupent des positions cadres dans la fonction publique n'a augmenté que de 3 p.c. en 1974 et 1975, tandis que les cadres mâles ont augmenté de 94 p.c., a déclaré M. Clark.

"Pourquoi cet écart, s'est écrié M. Clark, qui a aussitôt exigé un "examen des handicaps fondamentaux qui affectent les femmes au sein de la fonction publique."

Le ministre fédéral des Finances, M. Donald Macdonald, s'est contenté de répondre que la question préoccupait le gouvernement et il a promis de l'examiner.

M. Bud Cullen, ministre fédéral de la Main-d'oeuvre, a reproché à l'opposition d'avoir attendu la venue à Ottawa des organisations féminines pour mettre en cause la politique du gouvernement.

Le ministre a ajouté que 41 p.c. des emplois créés par les programmes d'initiative locale avaient été attribués à des femmes, soit 4 p.c. de plus que le nombre total des femmes qui font partie des effectifs de travail.

"Nous faisons du mieux que nous pouvons à la main-d'oeuvre; a dit le ministre.

Pour M. Broadbent, le chômage a toujours été plus élevé parmi les femmes que parmi les hommes et le programme gouvernemental de lutte contre l'inflation "a élargi le fossé entre hommes et femmes".

M. Cullen estime que les entreprises privées et le gouvernement devraient examiner les initiatives possibles pour fournir plus d'emplois aux femmes.

De son côté, M. Macdonald a dit à M. Broadbent que sur le plan des salaires, les femmes pouvaient prendre avantage des exceptions prévues par le programme de lutte contre l'inflation. Les syndicats, cependant, n'ont pas réussi à coordonner les programmes d'aide aux femmes.

Un peu plus tard, Mme Flora Macdonald, député conservateur de la circonscription de Kinston et des Iles, a demandé au premier ministre Trudeau si le gouvernement envisageait de prendre des mesures pour intensifier les recherches destinées à protéger les femmes-ouvrières contre les risques que leur profession peut faire courir à leur santé.

Grosso modo, deux cinquièmes des travailleurs sont des femmes et pourtant le gros du travail de recherche sur les risques sanitaires est concentré sur les professions à prédominance masculine, comme l'industrie miniàre, celle des forêts et des pâtes et papiers.

M. Trudeau a promis d'attirer l'attention de M. Lalonde, ministre de la Santé sur cette question, car c'est lui qui, au sein du gouvernement, est responsable des problèmes concernant les femmes au travail.

Statistiques et CLI

Mme Menzies, qui est membre de la Commission de lutte contre l'inflation, et qui auparavant avait été active au sein du Comité national d'action sur le statut de la femme, a dit que les statistiques révélaient qu'à fonction égale, les femmes ne touchaient que 57 p.c. du salaire versé aux hommes. Elle s'est engagée à veiller à ce que la CLI accorde aux victimes de discriminations, des majorations de salaires supérieures aux normes établies.

Elle a cependant fait remarquer aux femmes qu'en s'en prenant à la CLI, elles risquaient de gaspiller leur énergie au détriment de problèmes plus importants.

Car, dit-elle, la CLI est provisoire et les femmes devraient orjenter leur combat vers des objectifs à plus long terme pour contrecarrer la discrimination dont elles sont l'objet dans le monde du travail.

On devrait se préoccuper plus de la constitution

TORONTO (PC) — Les Canadiens doivent se préoccuper sérieusement de la réforme de leur constitution pour solutionner le problème de l'unité canadienne.

C'est ce qu'a déclaré lundi à Toronto, devant le Canadian Club, le chairman et président de la Banque royale du Canada, M. W. Earle McLaughlin.

Dans un plaidoyer en faveur de l'unité canadienne, M. McLaughlin a déclaré: "Il n'est pas nécessaire d'analyser longuement la situation pour constater que certains de nos problèmes fondamentaux sont communs à tous. Les problèmes culturels et linguistiques préoccupent plus particulièrement nos compatriotes francophones, et nous ne devons pas les minimiser. Mais si nous regardons d'un peu plus près ce qu'ils désirent et ce que d'autres désirent, nous constatons qu'un grand nombre de ces besoins nous sont communs".

Selon M. McLaughlin, "un grand nombre des préoccupations véritables de nos compatriotes francophones et les problèmes qui, selon certains Québécois, ne peuvent être réglés que par la souveraineté ne sont pas limités au Québec".

Rappelant l'influence de la culture américaine dans le reste du Canada, M. McLaughlin s'est demandé si les Québécois, même dans les secteurs linguistiques et culturels, devraient vraiment se sentir isolés.

RÉALISEZ VOTRE RÊVE... DEVENEZ PROPRIÉTAIRE EN '77

"À CHAQUE FAMILLE... SA MAISON!"

Que ce soit pour l'achat d'un terrain ou d'une propriété...
Consultez une de ces entreprises fiables qui sauront vous dénicher ou vous construire la maison répondant à vos besoins particuliers, ainsi qu'à votre budget.
Vous ne vous lasserez pas de dire... "Enfin, notre vrai chez-nous!"

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS DÈS AUJOURD'HUI...

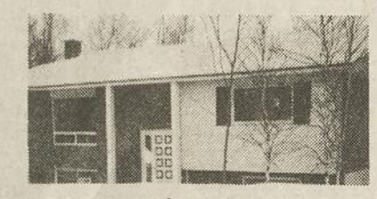
AUBAINE $15,000.



617, rue SHEFFORD, Bromont

Pour informations:
GÉRARD ST-MARTIN, 372-4014

IMMEUBLES Beaudry REALTIES INC.
42, Principale 372-4014 Granby



DEVENEZ PROPRIÉTAIRE en 77!

Devenez **PROPRIÉTAIRE** d'un joli bungalow dans le plus beau secteur de la ville de Granby, terrain boisé, maison construite sur place par un entrepreneur expérimenté et qualifié depuis plus de 20 ans d'expérience.
Visitez notre nouveau PROJET DOMICILIAIRE, situé rue Providence et Gannon, et Louis-Hébert.
MAISON MODÈLE pouvant être visitée sur rendez-vous...
Terrains disponibles.

(11809)

POUR RENSEIGNEMENTS:
ANDRÉ LACOSTE CONST. INC.
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
656, Boulevard, Leclerc
Tél.: 378-3173

LES IMMEUBLES GRANBIEN INC.



bo-plex déjà une tradition

MAISONS NEUVES à votre choix à partir de $235.00 par mois. Taxes incluses avec plein rabais fédéral. Pour rendez-vous:
378-0131

(11810)

IMMEUBLES GRANBIEN REALTIES INC.
COURTIER
854, Principale Granby Tél. 378-0131
(Rhéal Fortin, directeur)

FUTURS PROPRIÉTAIRES

Avant d'acheter une maison. Consultez un entrepreneur responsable et venez voir le choix dans les maisons usinées "Dundy". La maison construite sur place ou la maison pré coupée (que vous pouvez construire vous-même à l'endroit de votre choix). Nouveaux modèles dans la maison et chalet en cèdre (en démonstration sous peu).

MAISONS MODÈLES À VISITER Rue St-André, St-Césaire
Samedi et dimanche de 1 h à 5 h p.m. Sur rendez-vous, les autres jours.

(11811)

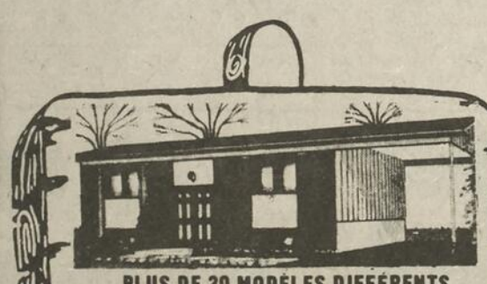
LES CONSTRUCTIONS G. PAQUETTE INC.
CONTRACTEUR GÉNÉRAL
Pour tous genres de réparations et constructions
1067, rue Nadeau St-Césaire
Tél.: 469-2185 ou 469-2255



VOUS DÉSIREZ DEVENIR PROPRIÉTAIRES?
Visitez notre projet de MAISONS DE 5 PIÈCES, situé sur la rue Simonds, près de St-Jacques.
Hypothèque SCHL avec possibilités d'aide fédérale allant jusqu'à $132.00 par mois, selon les revenus de l'acheteur. Léger comptant.
Plusieurs maisons seront prêtes pour occupation en juillet. De plus, nous construisons dans un rayon de 25 milles de Granby.
Nous avons maisons modèles que nous pouvons vous faire visiter sur rendez-vous.

(11812)

VENEZ VISITER UN PROJET OÙ IL FAIT BON VIVRE
GILLES MASSÉ CONST. LTÉE
Agent autorisé des maisons Desourdy
719 Denison ouest
Tél.: 378-1263 ou 378-5152
Granby



PLUS DE 30 MODÈLES DIFFÉRENTS

Que ce soit pour l'achat d'une maison préfabriquée ou construite sur place, venez nous rencontrer.
Nous pouvons vous offrir plus de 30 modèles de maisons allant du style canadien au style conventionnel.
Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements concernant votre futur chez-vous, et ce gratuitement.
MAISONS MODÈLES À VISITER SUR RENDEZ-VOUS

(11813)

POUR INFORMATIONS:
CONSTRUCTION MARCEL CROTEAU INC.
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
AGENT AUTORISÉ: Des maisons usinées "Delvista"
99, rue Bourassa, GRANBY
Tél.: 372-3590

ACHAT ET VENTE D'IMMEUBLES

VOUS DÉSIREZ ACHETER OU VENDRE VOTRE PROPRIÉTÉ OU COMMERCE...
CONSULTEZ VOTRE AGENT:
LOU W. BRINDLE YVES DESAUTELS
J. GUY LOISELLE ROLLAND CODERRE
GASTON LACROIX. commercial
G. & H. DENICOURT, courtage agricole

(11814)

Fiducie du Québec
"Le Trust des Caisses Pop." — Courtiers,
Bureau ouvert de 9 h à 21 h du lundi au vendredi, 9 h à 12 h le samedi
398, Principale Granby Tél. 378-8461



LE QUÉBECOIS F182

ATTENTION, FUTURS PROPRIÉTAIRES...
MAISONS À VENDRE: Approuvées par la S.C.H.L. Venez visiter notre nouveau développement situé rue Gouin, maison modèle à visiter sur rendez-vous. Franchise dans un rayon de 25 milles de Granby.
(ÉVALUATION GRATUITE)

(60-109—11016)

POUR INFORMATIONS:
NORBERT PARENT
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
Agent autorisé: Maisons préusinées "Latendresse"
86, rue Bourgeois Granby
Tél. 378-1389

GRANBY

Surveillez bientôt, pour nos clients, nous aurons 24 maisons neuves à vous offrir, prix alléchant, octroi du Fédéral, pour plus d'informations appelez 372-4014.

IMMEUBLES Beaudry REALTIES INC.
42, Principale 372-4014 Granby

REÇU LE
28 MARS 1977
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC